VADEMECUM

Cadre organisationnel

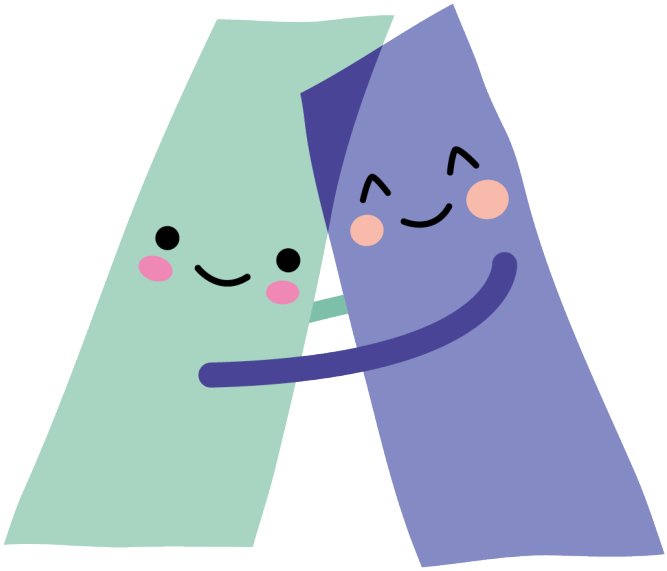

ALPHA zesumme wuessen

Dernière mise à jour : 30.10.2026

Table des matières

Instructions d'utilisation de ce document 4

Contexte et informations générales 5

Objectifs de la réforme 5

Description de la réforme 9

Progression de l'implémentation 11

Dispositions légales 12

Acteurs impliqués 17

Acteurs au niveau national 17

Acteurs au niveau régional 18

Acteurs au niveau local 18

Parents 18

Mise en œuvre de la réforme dans les différents cycles 19

Principes généraux d'organisation 19

Cycle 1 20

Cycle 2 30

Cycle 3 49

Cycle 4 55

Mise en œuvre de la réforme dans les directions de région 57

Préparation des structures d'accompagnement 58

Simulations de l'organisation scolaire à moyen terme 58

Promotion des formations et du matériel didactique au niveau local 59

Organisation scolaire 60

Continuité des équipes pédagogiques 60

Règlement d'occupation des postes 60

Mixité des élèves alphabétisés en français et en allemand 60

Fonctionnement des groupes de langues et des classes 61

Cas de figure d'organisations scolaires 63

Proximité des salles de classe et gestion des espaces 63

Taille des groupes de langues et organisation des classes 64

Organisation des horaires 65

Classes de cycle 68

Allongements de cycle 68

Cours d'accueil et élèves nouvellement arrivés 69

Réorganisation des classes lors du passage au cycle subséquent 69

Infrastructures 70

Besoins en espaces liés à la réforme 70
Évaluation des besoins 70
Échange avec les communes 71
Exemples de simulations d'organisation 71
Budget....72
Formations, développement professionnel et information 73
Formations pour le personnel enseignant....73
Concertation au sein des écoles 74
Accompagnement par les I-DS....74
Journées nationales « ALPHA – zesumme wuessen » 74
Ressource centrale : le site alpha.script.lu 75
Glossaire.... 76
Annexes.... 78
Annexe 1 – Questionnaire en vue de l'orientation vers la langue d'alphabétisation 78
Annexe 2 – Liste de critères pour le choix de la langue d'alphabétisation 82
Annexe 3 – Décision d'orientation 83

Instructions d'utilisation de ce document

Ce vadémécum qui s'adresse prioritairement aux directions de l'enseignement fondamental, aux comités d'école, au personnel enseignant ainsi qu'aux autorités communales sert de référence pratique pour la mise en œuvre de la réforme « ALPHA - zesumme wuessen ».

Il fournit des informations essentielles sur les objectifs, les démarches, la progression et les ressources nécessaires pour assurer une mise en place harmonieuse de cette réforme dans toutes les écoles fondamentales luxembourgeoises.

Ce document peut être consulté de différentes manières :

- Lecture intégrale : Pour une compréhension globale de la réforme et un aperçu de la structure et des éléments du guide.
- Recherche thématique : Via la table des matières pour accéder directement au chapitre souhaité (Ctrl + clic gauche).

Ce document est évolutif – certaines rubriques seront étoffées dans les prochaines éditions.

Des documents, des informations complémentaires, des témoignages, des vidéos tournées en classe des écoles pilotes, ainsi que des réactions dans la presse et d'autres actualités sont disponibles sur le site de référence : alpha.script.lu.

Contexte et informations générales

Objectifs de la réforme

Dans le contexte de la réforme, il est essentiel de rappeler ce que recouvre le terme alphabétisation.

L'UNESCO en propose une définition contemporaine, qui dépasse la seule acquisition technique de la lecture et de l'écriture :

> « L'alphabétisation se comprend maintenant comme un moyen d'identification, de compréhension, d'interprétation, de création et de communication dans un monde de plus en plus numérique, textuel, riche en informations et en évolution rapide. L'alphabétisation est un continuum d'apprentissage et de maîtrise de la lecture, de l'écriture et de l'utilisation des nombres tout au long de la vie. Elle fait partie d'un ensemble plus large de compétences incluant les compétences numériques, l'éducation aux médias, au développement durable, à la citoyenneté mondiale, ainsi que les compétences spécifiques de l'emploi. » UNESCO, Understanding Literacy (17 avril 2025)

Dans cette perspective, l'alphabétisation dans une langue comprise par l'enfant constitue une base fondamentale pour l'apprentissage futur, l'intégration sociale et la réussite scolaire. Elle ne se limite pas à un simple apprentissage de code, mais engage la construction de compétences complexes, transférables et évolutives.

Au Luxembourg, cette conception large et dynamique de l'alphabétisation prend une signification particulière : dans un contexte marqué par une grande diversité linguistique et culturelle, il est indispensable d'adapter les premières étapes de la scolarité à la réalité linguistique des enfants.

Depuis plusieurs décennies – de l'étude MAGRIP (1968) aux enquêtes PISA et en passant par les *rapports nationaux sur l'éducation* – les données disponibles mettent en évidence le poids persistant des facteurs sociaux et linguistiques dans les parcours scolaires au Luxembourg.

L'entrée dans la lecture, l'écriture et le raisonnement mathématique constitue un moment décisif : pour nombre d'élèves, l'apprentissage dans une langue d'alphabétisation éloignée de leur répertoire linguistique représente un frein structurel à leur réussite et à leur confiance en eux.

En 2025, près de 70 % des élèves de l'enseignement fondamental ne parlent ni le luxembourgeois ni l'allemand comme langue principale à la maison. Cette évolution témoigne d'une transformation profonde et durable du paysage linguistique de l'école luxembourgeoise.

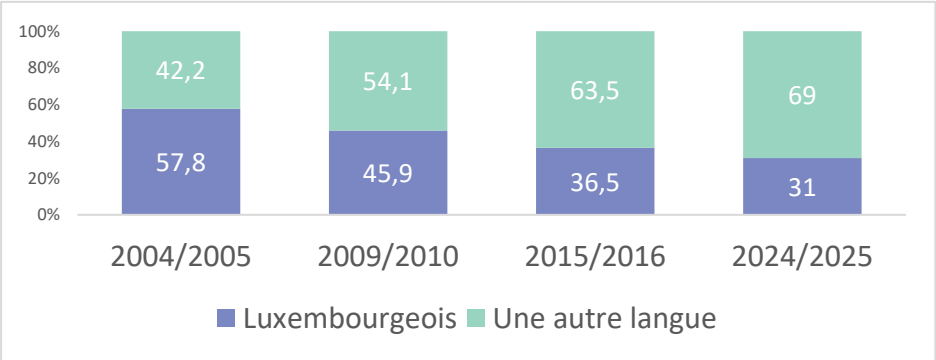

Figure 1 : La première langue parlée au domicile des élèves de l'enseignement fondamental (2025) : SCRIPT

PISA 2025 : des profils linguistiques en profonde évolution

Les données PISA illustrent la transformation rapide du paysage linguistique des élèves au Luxembourg. Parmi les élèves de 15 ans, la proportion déclarant parler le plus souvent **luxembourgeois à la maison est passée de 45,6 % en 2015 à 28,8 % en 2025**. Dans le même temps, le français est passé de **13,2 % à 18,7 %**, tandis que la part des autres langues a fortement augmenté.

Cette évolution se reflète également dans la **langue choisie pour passer les épreuves PISA**. En 2015, **68,8 %** des élèves passaient les épreuves en allemand et **27,2 %** en français. En 2025, ces proportions atteignent respectivement **47,7 % et 42,2 %** ; parallèlement, la part des élèves passant les épreuves en anglais est passée de **4,1 % à 10,1 %**.

Ces évolutions montrent une diversification croissante des profils linguistiques des élèves et soulignent la nécessité pour l'école luxembourgeoise d'en tenir compte, tout en garantissant à tous le développement de compétences solides dans les différentes langues de scolarisation.

Au-delà de cette diversification des profils linguistiques, les données issues des ÉpStan mettent en évidence des écarts importants de performance selon la langue parlée à la maison. Les élèves dont la langue d'alphabétisation est éloignée de la langue familiale, notamment ceux parlant portugais à la maison, présentent un écart de performance considérable en lecture et en mathématiques par rapport à leurs pairs germanophones ou luxembourgophones. Ces différences, observées dès le cycle 2, se répercutent sur la suite du parcours scolaire : seuls 14 % des élèves lusophones accèdent à l'enseignement secondaire classique, contre 38 % des élèves parlant luxembourgeois à la maison.

Une réforme pour un départ plus équitable

Face à ces constats, la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » (vidéo explicative) vise à garantir à chaque enfant un départ scolaire plus adapté à son profil linguistique, en introduisant la possibilité d'apprendre à lire et à écrire dans une langue que l'enfant comprend - l'allemand ou le français - et de construire les premiers apprentissages fondamentaux dans tous les domaines de développement et d'apprentissage sur cette base linguistique.

Au début du 5e trimestre du cycle 1, et au plus tard avant le congé de Carnaval, les parents choisissent la langue d'alphabétisation de leur enfant sur la base d'un échange avec le personnel enseignant et d'une recommandation de l'équipe pédagogique. Une fois cette décision prise, la préparation ciblée à l'alphabétisation dans la langue choisie est mise en place afin de préparer progressivement l'enfant à son entrée au cycle 2.1.

Cette approche poursuit un double objectif :

- assurer plus d'équité dès le début du parcours scolaire en adaptant la langue d'alphabétisation aux compétences langagières réelles de l'élève ;
- renforcer la réussite et la motivation des élèves, en leur permettant d'apprendre dans une langue familière qu'ils comprennent et utilisent dans leur environnement proche.

La réforme vise ainsi notamment à prévenir les difficultés scolaires précoces liées à des obstacles linguistiques et à contribuer à réduire les allongements de cycle qui peuvent en résulter, tout en renforçant l'estime de soi et la motivation des élèves.

Une école qui associe les familles et valorise le plurilinguisme

Apprendre à lire et à écrire dans une langue que les parents parlent ou comprennent favorise leur implication active dans le parcours scolaire de leurs enfants, puisque les familles peuvent ainsi accompagner les apprentissages dans une langue qu'elles maîtrisent. La réforme renforce dès lors le lien école-famille et assure une continuité éducative entre le foyer et la classe.

Elle valorise par ailleurs le plurilinguisme comme une richesse et non comme un obstacle, en permettant à tous les élèves – quelle que soit leur voie d'alphabétisation – d'évoluer ensemble dans les autres domaines de développement et d'apprentissage. Dans ce cadre, le luxembourgeois joue un rôle central : langue commune de communication et d'intégration, il favorise la cohésion des groupes-classes et constitue un levier d'accès progressif aux deux autres langues nationales.

Le luxembourgeois au centre du vivre-ensemble

Langue commune privilégiée de la vie scolaire et des échanges au sein des groupes-classes, le luxembourgeois joue un rôle central dans la transmission des consignes, les interactions de groupe et les échanges spontanés. Il garantit une participation autonome et équitable de tous les élèves, quels que soient leur répertoire initial et leur parcours.

Le luxembourgeois contribue au développement d'une conscience linguistique et favorise les transferts vers les autres langues d'apprentissage. Son enseignement s'étend du cycle 1 au cycle 4 et participe pleinement à la construction d'une identité plurilingue, ouverte et inclusive.

Au-delà de son rôle fonctionnel, le luxembourgeois est une langue porteuse de culture et de mémoire collective : les élèves découvrent, tout au long de leur parcours scolaire, des contes, chansons, récits et œuvres de littérature de jeunesse qui nourrissent le sentiment d'appartenance à la société luxembourgeoise et renforcent la fierté linguistique.

Des groupes linguistiques différenciés, dans une école commune

À partir du cycle 2, les élèves rejoignent leur groupe ALPHA selon la langue d'alphabétisation (vidéo explicative) choisie :

- les groupes ALPHA DE pour l'alphabétisation en allemand ;
- les groupes ALPHA FR pour l'alphabétisation en français.

L'enseignement des mathématiques tient compte de la langue d'alphabétisation tout en préservant une large souplesse organisationnelle.

- Les mathématiques peuvent être enseignées soit dans les groupes ALPHA, soit en groupe-classe selon les réalités locales.
- Les supports sont proposés dans la langue d'alphabétisation de l'élève (français ou allemand), tandis que les explications orales peuvent se faire en luxembourgeois, en allemand ou en français.

Le Conseil scientifique a souligné que la sécurité linguistique des élèves – le fait d'apprendre dans une langue qu'ils comprennent et maîtrisent – est un facteur plus déterminant pour la réussite en mathématiques que l'usage strict d'une langue véhiculaire unique.

Tous les autres domaines de développement et d'apprentissage sont enseignés en groupe-classe.

Dans les domaines de développement et d'apprentissage relatifs aux mathématiques, à l'éveil aux sciences, aux sciences naturelles et humaines, au cours vie et société, à l'expression corporelle, à la psychomotricité, aux sports et à la santé, à l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, aux arts et à la musique, les trois langues officielles (luxembourgeois, allemand et français) peuvent être utilisées comme langues d'enseignement orales. Cette flexibilité permet aux enseignant(e)s d'adapter leur pratique pédagogique en fonction des besoins des élèves et du contexte linguistique local.

Une progression cohérente dans les langues

Le plan d'études prend désormais pleinement en compte la logique de « ALPHA – zesumme wuessen ». Il distingue entre la langue d'alphabétisation et la deuxième langue, tout en visant les mêmes niveaux de compétence à la fin du cycle 4, comparables à ceux du plan d'études de 2011.

Après le choix de la langue d'alphabétisation au cycle 1, les élèves y sont progressivement préparés. Aux cycles 2 et 3, les apprentissages linguistiques suivent des progressions différenciées selon la langue d'alphabétisation. Au cycle 4, les parcours convergent et les élèves sont à nouveau réunis en classe pour l'ensemble des domaines de développement et d'apprentissage.

Une mise en œuvre progressive et accompagnée

Adoptée par la Chambre des Députés à une large majorité le 3 décembre 2025, la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » sera progressivement généralisée à partir de l'année scolaire 2026/2027, en commençant par le niveau C1.2. Elle s'inscrit dans le cadre de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. Elle reposera sur une collaboration étroite entre les directions de région, les écoles, les communes et les services du ministère, accompagnée par :

- des formations ciblées pour le personnel enseignant ;
- le développement de matériel didactique ;
- des dispositifs de suivi et d'évaluation scientifique continus ;
- une communication claire avec les familles.

La réforme « ALPHA – zesumme wuessen » incarne une école publique inclusive, plurilingue et équitable, où tous les enfants apprennent à lire, à écrire et à raisonner dans une langue qui leur permet de réussir – tout en grandissant ensemble dans le respect des trois langues nationales du Luxembourg.

En résumé, la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » poursuit quatre objectifs majeurs :

- Favoriser une alphabétisation réussie pour tous les élèves en réduisant les obstacles linguistiques dès les premiers apprentissages ;
- Renforcer l'égalité des chances en tenant compte de la diversité linguistique et sociale dès le cycle 1 ;
- Valoriser la mixité et le plurilinguisme comme fondements d'une école publique inclusive ;
- Soutenir les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre de pratiques différenciées, collaboratives et cohérentes avec les nouveaux parcours linguistiques.

Description de la réforme

La réforme sera progressivement mise en œuvre à l'échelle nationale à partir de l'année scolaire 2026/2027, en débutant par le niveau C1.2. Elle repose sur une collaboration étroite entre les autorités communales, les directions de région, les écoles fondamentales et les services et administrations du ministère.

Le personnel enseignant accompagne les parents dans le choix le plus adapté pour leur enfant : une alphabétisation soit en allemand soit en français.

La langue d'alphabétisation est choisie par les parents au début du 5e trimestre du cycle 1 et, en tout état de cause, avant le congé de Carnaval, à l'issue du processus d'orientation. Dès cette décision d'orientation, les élèves commencent à approfondir ou à développer, dans la langue choisie, les compétences précurseurs de la lecture et de l'écriture.

La constitution des groupes ALPHA FR et ALPHA DE intervient ensuite à partir du cycle 2.1, moment où l'enseignement structuré de la lecture, de l'écriture, des langues et des mathématiques est organisé selon la langue d'alphabétisation. Cette différenciation concerne les cycles 2 et 3. À noter : les écoles disposent d'une certaine souplesse organisationnelle en ce qui concerne l'enseignement des mathématiques, qui peut se faire en groupes ALPHA ou en groupe-classe, selon les réalités locales et les choix pédagogiques des équipes.

L'enseignement des mathématiques dans le cadre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen »

L'enseignement des mathématiques s'adapte au choix de la langue d'alphabétisation tout en préservant une large souplesse pédagogique.

- **Organisation possible :** les mathématiques peuvent être enseignées soit dans les groupes ALPHA (DE/FR), soit en groupe-classe réunissant tous les élèves d'une même classe. Les deux modèles ont été testés dans les écoles pilotes et ont montré leur efficacité.
- **Langues utilisées :** les apprentissages s'appuient sur des supports rédigés dans la langue d'alphabétisation de chaque élève (allemand ou français). Les explications orales données par l'enseignant(e), les échanges entre pairs ou les discussions collectives peuvent se faire en luxembourgeois, en allemand ou en français.
- **Organisation pédagogique :** les équipes disposent d'une marge de manœuvre pour décider si les mathématiques sont enseignées dans les groupes ALPHA ou en groupe-classe, en fonction du contexte local et des besoins pédagogiques des élèves. Dans les deux cas, les supports écrits sont proposés dans la langue d'alphabétisation de chaque élève et les explications orales peuvent être données en luxembourgeois, en allemand ou en français.

En pratique, le choix de l'organisation relève donc d'une approche pragmatique : il s'agit d'assurer à chaque élève une compréhension solide des concepts mathématiques, dans un environnement linguistique accessible et cohérent avec son parcours d'apprentissage.

En parallèle, les élèves apprennent ensemble, c.-à-d. sont enseignés dans leur classe dans les autres domaines de développement et d'apprentissage. Dans ces domaines, le luxembourgeois joue un rôle renforcé en tant que langue commune d'enseignement, de communication et d'intégration. Il constitue également un domaine de développement et d'apprentissage à part entière, dans lequel les élèves sont également regroupés de manière mixte. Contrairement aux autres domaines de développement et d'apprentissage partagés, les supports didactiques y sont exclusivement en luxembourgeois.

Pour accompagner cette organisation pédagogique, des matériels didactiques disponibles en allemand et en français sont progressivement développés pour les domaines de développement et d'apprentissage partagés. Ils visent à soutenir la cohérence linguistique et à faciliter l'intégration des élèves, indépendamment de leur langue d'alphabétisation.

Comme l'indique son nom, « ALPHA – zesumme wuessen » accorde une importance centrale à la mixité des élèves. La volonté politique affirmée est de faire grandir ensemble des élèves issus de milieux divers, afin de promouvoir l'ouverture culturelle, la richesse des origines et le multilinguisme dans notre pays.

Il ne s'agit en aucun cas de créer deux filières distinctes qui sépareraient les élèves selon leur langue d'alphabétisation — et donc, indirectement, selon leurs origines. Tous les élèves partagent des espaces communs d'apprentissage et poursuivent les mêmes objectifs de compétences.

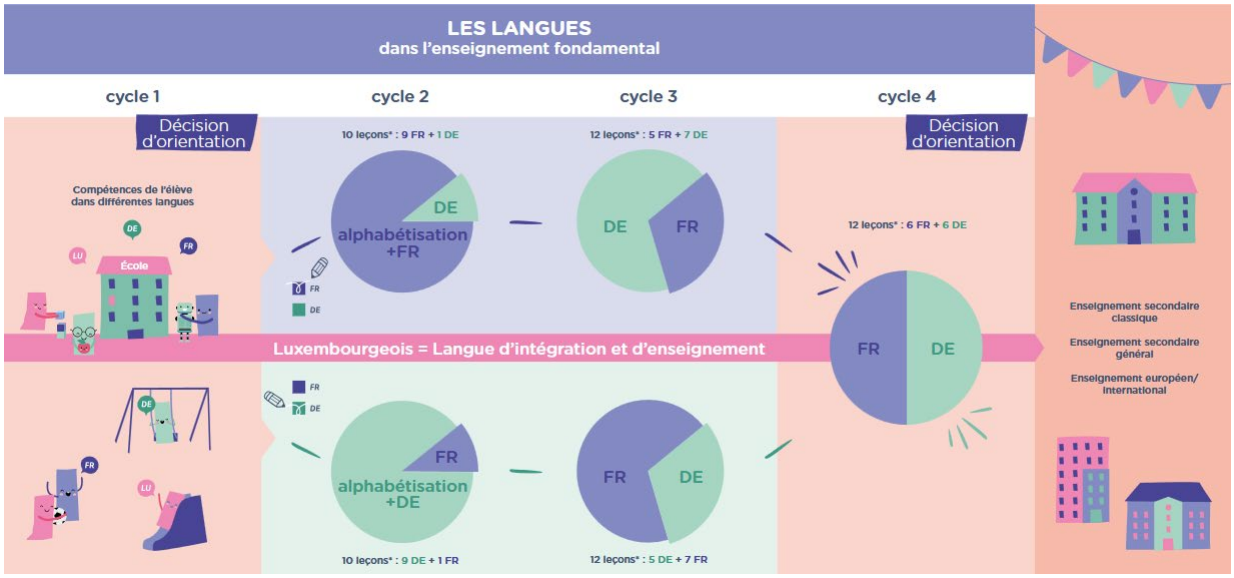

Figure 2 : Les langues dans l'enseignement fondamental (2025) : SCRIPT

Progression de l'implémentation

La mise en œuvre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » suivra une logique progressive à partir de l'année scolaire 2026/2027.

Année scolaire	C1.2	C2.1	C2.2	C3.1	C3.2	C4.1	C4.2
2026/27	✓	-	-	-	-	-	-
2027/28	✓	✓	-	-	-	-	-
2028/29	✓	✓	✓	-	-	-	-
2029/30	✓	✓	✓	✓	-	-	-
2030/31	✓	✓	✓	✓	✓	-	-
2031/32	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-
2032/33	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

2026/2027 : Lancement à l'échelle nationale avec le niveau C1.2. Les premières orientations vers une alphabétisation en français ou en allemand seront organisées au début du 5e trimestre du cycle 1.

2027/2028 à 2030/2031 : Progression de la réforme dans les cycles suivants : **C2.1, C2.2, C3.1** et **C3.2**. L'entrée progressive de la réforme aux cycles 2 et 3 entraînera les principales adaptations organisationnelles, notamment en matière de répartition des élèves, de constitution des groupes ALPHA DE et ALPHA FR, d'organisation des horaires ainsi que de gestion des ressources (contingents de leçons) et des infrastructures.

À partir de 2031/2032 : Poursuite de la progression au cycle 4, jusqu'à ce que les premières cohortes ayant suivi le nouveau parcours aient achevé l'ensemble de l'enseignement fondamental.

L'introduction progressive permet aux écoles fondamentales, aux directions de région et aux communes d'anticiper les besoins, de mettre en place des modèles d'organisation adaptés à leurs réalités locales et de renforcer la concertation entre les acteurs impliqués.

Des outils d'accompagnement, des formations continues et des supports organisationnels seront proposés tout au long de cette phase, afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse et cohérente dans l'ensemble du pays.

Dispositions légales

À la suite du vote, le 3 décembre 2025, du projet de loi n° 8587 relatif à la réforme « ALPHA – zesumme wuessen », le cadre juridique de l'enseignement fondamental a été adapté afin de permettre la mise en œuvre progressive des deux parcours d'alphabétisation. Cette réforme introduit une nouvelle modalité d'alphabétisation permettant aux parents de choisir le français ou l'allemand comme langue d'alphabétisation de leur élève, sur la base d'une recommandation du titulaire de classe en sa qualité de représentant de l'équipe pédagogique.

Afin d'assurer une mise en œuvre cohérente, équitable et opérationnelle de cette réforme, la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ainsi que trois textes réglementaires clés ont été adaptés.

Chapitre I. Cadre général

Section 3 – Les objectifs de l'enseignement fondamental

Art. 7.

Le premier cycle de l'enseignement fondamental comprend les domaines de développement et d'apprentissage suivants :

1. *le raisonnement logique et mathématique ;*
2. *le langage, la langue luxembourgeoise, l'éveil aux langues et la préparation aux langues d'alphabétisation ;*
3. *la découverte du monde par tous les sens ;*
4. *la psychomotricité, l'expression corporelle et la santé ;*
5. *l'expression créatrice, l'éveil à l'esthétique et à la culture ;*
6. *la vie en commun et les valeurs.*

Les deuxième, troisième et quatrième cycles de l'enseignement fondamental comprennent les domaines de développement et d'apprentissage suivants :

1. *l'alphabétisation en français ou en allemand, les langues allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que l'ouverture aux langues ;*
2. *les mathématiques ;*
3. *l'éveil aux sciences et les sciences humaines et naturelles ;*
4. *l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé ;*
5. *l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, les arts et la musique ;*
6. *la vie en commun et les valeurs enseignées à travers le cours « vie et société ».*

(…)

Chapitre II. Les élèves

Section 2 – Le parcours scolaire

Art. 21bis.

À l'issue du premier cycle et sur recommandation du titulaire de classe en tant que représentant de l'équipe pédagogique, les parents choisissent la langue d'alphabétisation de leur enfant.

Chapitre III. Structures administratives et gestionnaires

Section 2 – L'organisation scolaire

Art. 38.

Le conseil communal délibère annuellement sur l'organisation de l'enseignement fondamental en tenant compte du choix de la langue d'alphabétisation en vertu de l'article 21bis, du PDS et du plan d'action y afférent, des rapports établis par le ou les comité(s) d'école, avisés par la commission scolaire communale, et dans le respect du contingent de leçons d'enseignement qui est mis à sa disposition par le ministre.

Le contingent comprend :

1. *Les leçons attribuées pour assurer l'enseignement de base en tenant compte des normes pédagogiques communément admises en matière d'effectifs de classe ;*
2. *Les leçons attribuées pour répondre à des besoins en relation avec la composition socioéconomique et socioculturelle de la population scolaire ;*
3. *Deux leçons supplémentaires pour chaque école pour la mise en œuvre des mesures relatives au PDS.*

Des ressources supplémentaires peuvent être accordées pour répondre à des besoins nécessitant l'intervention d'un I-EBS.

Un règlement grand-ducal détermine les modalités d'établissement du contingent.

Dans la délibération portant sur l'organisation scolaire, le conseil communal arrête les mesures prévues dans le cadre du PDS, le budget des écoles établies sur son territoire ainsi que le nombre de postes vacants pour lesquels il demande une affectation de personnel au ministre.

L'estimation des besoins en matière d'intégration et d'accueil des écoles est communiquée annuellement au ministre, et ceci avant le 15 avril.

L'occupation des différents postes par les instituteurs est arrêtée par le conseil communal qui, à cet effet, prend un règlement d'occupation des postes qui assure la continuité et la stabilité de la composition des équipes pédagogiques à l'intérieur d'un cycle ou dans le cadre du PDS.

Le règlement d'occupation des postes est soumis à l'approbation du ministre.

Un règlement grand-ducal fixe la date de la rentrée des classes et la date de la fin des classes ainsi que les vacances et congés scolaires.

La présente loi entre en vigueur selon le calendrier suivant :

1° Pour les classes du cycle 1.2, à partir du 15 septembre 2026 ;

2° Pour les classes du cycle 2.1, à partir du 15 septembre 2027 ;

3° Pour les classes du cycle 2.2, à partir du 15 septembre 2028 ;

4° Pour les classes du cycle 3.1, à partir du 15 septembre 2029 ;

5° Pour les classes du cycle 3.2, à partir du 15 septembre 2030.

Dans la suite de l'adoption de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen », trois règlements grand-ducaux ont été adaptés afin de tenir compte des modifications législatives ci-dessus :

- ***Le règlement grand-ducal modifié du 14 mai 2009 déterminant les informations relatives à l'organisation scolaire que les communes ou les comités des syndicats scolaires intercommunaux doivent fournir au ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions ainsi que les modalités de leur transmission ;***
- ***Le règlement grand-ducal modifié du 6 juillet 2009 déterminant les modalités d'évaluation des élèves ainsi que le contenu du dossier d'évaluation ;***
- ***Le règlement grand-ducal modifié du 11 août 2011 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental.***

1° Le règlement grand-ducal modifié du 14 mai 2009 déterminant les informations relatives à l'organisation scolaire que les communes ou les comités des syndicats scolaires intercommunaux doivent fournir au ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions ainsi que les modalités de leur transmission *est modifié pour permettre aux communes et syndicats scolaires de procéder à l'organisation scolaire en tenant compte des principes de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen ».*

Art. 2.

L'organisation scolaire établie par le conseil communal ou le comité du syndicat scolaire intercommunal renseigne obligatoirement sur les points suivants :

1) *les écoles établies sur le territoire de la commune ainsi que les ressorts scolaires y rattachés ;*
2) *les horaires hebdomadaires et journaliers des classes ;*
3) *la répartition des classes et le relevé des élèves, en tenant compte de l'article 4ter du règlement grand-ducal modifié du 11 août 2011 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental ;*
4) *les activités dans le cadre de l'horaire scolaire, y compris le soutien aux élèves en difficulté d'apprentissage, les mesures relatives au plan de réussite scolaire et, le cas échéant, les initiatives de projets scolaires et le détail de leurs retombées en matière de leçons d'enseignement ;*
5) *l'organisation des cours d'éducation morale et sociale et des cours d'instruction religieuse et morale ;*
6) *l'organisation des activités scolaires en dehors de l'horaire normal ;*
7) *l'occupation des postes d'instituteurs et les autres membres du personnel des écoles, avec indication de leurs prestations ;*
8) *l'organisation de la surveillance obligatoire des élèves pendant les récréations ainsi que pendant la période de surveillance précédant ou suivant les heures fixées pour le commencement et la fin des classes.*

2° Le règlement grand-ducal modifié du 6 juillet 2009 déterminant les modalités d'évaluation des élèves ainsi que le contenu du dossier d'évaluation *est modifié de manière à ce que le choix de la langue d'alphabétisation soit intégré à l'issue de l'entretien pédagogique du cinquième trimestre du cycle 1 et que les socles de compétences pris en compte pour la promotion en fin de cycle 2 correspondent à la langue d'alphabétisation effectivement suivie.*

Art. 4.

Au cours du premier cycle, l'évaluation formative se base sur l'observation et la documentation des processus de développement et d'apprentissage des élèves en vue de développer les compétences qui leur permettent de continuer leurs apprentissages au deuxième cycle.

Au premier cycle, les bilans intermédiaires informent les parents trimestriellement sur les progrès accomplis par leur enfant dans les différents domaines de développement et d'apprentissage.

À partir de la deuxième année ou, si l'enfant a fréquenté une classe d'éducation précoce, à partir de la troisième année, les progrès accomplis et les apprentissages à réaliser par l'élève dans les différents domaines de développement et d'apprentissage en vue de poursuivre ses apprentissages au cycle suivant avec succès sont explicités sous forme écrite dans les bilans intermédiaires.

Au courant du cinquième trimestre, l'échange a encore pour but de permettre aux parents de choisir la langue d'alphabétisation de l'élève conformément à l'article 21bis de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

Art. 10.

Le plan d'études définit pour chaque cycle d'apprentissage le socle de compétences à atteindre par un élève pour suivre avec fruit l'enseignement dans le cycle subséquent.

Pour les élèves du cycle 1, sont uniquement pris en compte pour la décision de promotion les socles de compétences définis pour les branches des domaines de développement et d'apprentissage mentionnés à l'article 7, alinéa 1er, points 1 et 2, de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

Pour les élèves des cycles 2 à 4, sont uniquement pris en compte pour la décision de promotion les socles de compétences définis pour les branches des domaines de développement et d'apprentissage mentionnés à l'article 7, alinéa 2, points 1 et 2, de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, à l'exception de la langue française au deuxième cycle d'apprentissage pour les élèves alphabétisés en langue allemande.

Pour les élèves des cycles 2 à 4, sont uniquement pris en compte pour la décision de promotion les socles de compétences définis pour les branches des domaines de développement et d'apprentissage mentionnés à l'article 7, alinéa 2, points 1 et 2, de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, à l'exception de la langue allemande au deuxième cycle d'apprentissage pour les élèves alphabétisés en langue française.

La langue luxembourgeoise n'est pas prise en compte pour la décision de promotion aux deuxième, troisième et quatrième cycles.

*L'article **10bis** sera abrogé avec effet au 14 septembre 2028.*

L'article 10bis prévoit actuellement des modalités spécifiques d'évaluation et de promotion applicables aux élèves participant au projet pilote « ALPHA – zesumme wuessen ». Son abrogation à une date postérieure s'explique par la nécessité d'assurer la continuité juridique et pédagogique pour ces élèves.

***3° Le règlement grand-ducal modifié du 11 août 2011 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental** est ajusté pour formaliser une nouvelle organisation linguistique.*

Art. 4.

Au cycle 2, la langue d'enseignement employée dans le domaine de développement et d'apprentissage relatif à l'alphabétisation est soit la langue allemande, soit la langue française en fonction du choix opéré par les parents conformément à l'article 21bis de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

Aux cycles 2, 3 et 4, l'allemand est la langue d'enseignement employée dans le domaine de développement et d'apprentissage relatif à l'apprentissage de la langue allemande. Le français est la langue d'enseignement employée dans le domaine de développement et d'apprentissage relatif à l'apprentissage de la langue française.

Le luxembourgeois est la langue d'enseignement employée dans le domaine de développement et d'apprentissage relatif à la langue luxembourgeoise.

Dans les domaines relatifs aux mathématiques, à l'éveil aux sciences, aux sciences naturelles et humaines, au cours vie et société, à l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé, à l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, les arts et la musique, le luxembourgeois, l'allemand et le français peuvent être employés en tant que langues d'enseignement. Toutefois, les explications écrites sont données et rédigées en allemand et en français.

*L'article **4bis** sera abrogé avec effet au 14 septembre 2030.*

Depuis la rentrée scolaire 2022/2023, les écoles pilotes mettent en œuvre « ALPHA – zesumme wuessen » dans certaines classes. Afin d'assurer la continuité pédagogique et de préserver la cohérence des parcours des élèves engagés dans ce dispositif, il a été jugé nécessaire de maintenir l'article 4bis en vigueur jusqu'à la fin de l'année scolaire 2029/2030, indépendamment du calendrier général d'entrée en vigueur.

En effet, il ne serait ni pédagogiquement pertinent, ni dans l'intérêt de l'élève, que des élèves ayant débuté leur apprentissage de la lecture et de l'écriture dans un dispositif spécifique, soient contraints d'y renoncer en cours de parcours, au profit d'un retour à un dispositif différent. Une telle discontinuité serait de nature à nuire à leur développement langagier, à leur motivation ainsi qu'à la stabilité de leur environnement d'apprentissage. Il permet finalement que l'ensemble des classes relevant du projet pilote auront achevé le cycle 3.2 avant que les nouvelles dispositions – applicables à tous les élèves à l'échelle nationale – ne s'imposent exclusivement.

Art. 4ter.

Aux cycles 2, 3 et 4, les élèves sont répartis dans des classes composées d'élèves dont les parents ont opté pour le français comme langue d'alphabétisation et d'élèves dont les parents ont opté pour l'allemand comme langue d'alphabétisation.

Aux cycles 2 et 3, des groupes, composés d'élèves dont les parents ont opté pour la même langue d'alphabétisation sont créés pour le domaine d'apprentissage de la langue d'alphabétisation et de la deuxième langue. Des groupes, composés d'élèves dont les parents ont opté pour la même langue d'alphabétisation peuvent être créés pour le domaine d'apprentissage des mathématiques en prenant en compte les réalités locales et lorsque cela est jugé pédagogiquement pertinent.

Parmi les dispositions légales pertinentes pour la mise en œuvre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen », certains articles du cadre réglementaire existant n'ont pas été modifiés par le projet de loi n° 8587 mais demeurent essentiels.

Ces articles définissent le nombre de leçons attribuées aux communes et aux syndicats scolaires, précisent les modalités d'ajustement de ce contingent en fonction de l'évolution du nombre d'élèves et prévoient la possibilité d'octroyer un supplément de leçons pour répondre à des besoins exceptionnels. Ils garantissent ainsi le cadre organisationnel nécessaire pour la mise en œuvre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen ».

Règlement grand-ducal du 18 février 2010 déterminant les modalités d'établissement du contingent de leçons attribuées aux communes et aux syndicats scolaires pour assurer l'enseignement fondamental.

Art. 3.

Le nombre de leçons attribuées à une commune ou un syndicat scolaire pour assurer l'enseignement de base et pour répondre à des besoins en relation avec la composition socio-économique et socio-culturelle de la population scolaire est le produit du nombre d'élèves inscrits à l'école fondamentale de la commune ou du syndicat scolaire l'année qui précède l'application du contingent par l'indice de la commune ou du syndicat scolaire déterminé sur une échelle allant de 100 à 120 points.

L'estimation des besoins en matière d'intégration et d'accueil des écoles est communiquée annuellement au ministre, et ceci avant le 15 avril.

L'occupation des différents postes par les instituteurs est arrêtée par le conseil communal qui, à cet effet, prend un règlement d'occupation des postes qui assure la continuité et la stabilité de la composition des équipes pédagogiques à l'intérieur d'un cycle ou dans le cadre du PDS.

Le règlement d'occupation des postes est soumis à l'approbation du ministre.

Un règlement grand-ducal fixe la date de la rentrée des classes et la date de la fin des classes ainsi que les vacances et congés scolaires.

Règlement grand-ducal du 8 mars 2017 modifiant le règlement grand-ducal du 18 février 2010 déterminant les modalités d'établissement du contingent de leçons attribuées aux communes et aux syndicats scolaires pour assurer l'enseignement fondamental.

Art. 1er.

Le nombre de leçons attribuées à une commune ou un syndicat scolaire selon les dispositions prévues à l'alinéa 1er peut être augmenté suite à une deuxième évaluation du nombre d'élèves inscrits à l'école fondamentale de la commune ou du syndicat scolaire précédant la publication de la deuxième liste des postes vacants prévue à l'article 9 du règlement grand-ducal du 27 juin 2016 déterminant le détail des critères de classement ainsi que les modalités des procédures d'affectation et de réaffectation des candidats à un poste d'instituteur dans l'enseignement fondamental.

Règlement grand-ducal du 18 février 2010 déterminant les modalités d'établissement du contingent de leçons attribuées aux communes et aux syndicats scolaires pour assurer l'enseignement fondamental.

Art. 8.

Pour répondre à des besoins exceptionnels et sur demande motivée de la commune ou du syndicat scolaire un supplément de leçons peut être accordé par le ministre.

Acteurs impliqués

La réussite de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » repose sur l'engagement coordonné de nombreux acteurs à tous les niveaux du système éducatif : national, régional et local. Chacun joue un rôle spécifique dans la planification, l'accompagnement, la mise en œuvre et l'évaluation de la réforme.

Acteurs au niveau national

Direction générale de l'enseignement fondamental

- Coordination nationale de l'implémentation de la réforme ;
- Pilotage et coordination de la mise en œuvre administrative, réglementaire et organisationnelle de la réforme ;
- Mise à disposition des contingents de leçons aux communes ;
- Observation, analyse et suivi de l'impact de la réforme sur les besoins en personnel enseignant et éducatif.

Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)

- Coordination de l'accompagnement pédagogique et scientifique ainsi que de l'évaluation de la réforme ;
- Conception et développement des matériels didactiques et des outils pédagogiques nécessaires à sa mise en œuvre ;
- Développement et mise à disposition de ressources d'information et d'accompagnement à destination des écoles, du personnel enseignant et des familles.

Institut de formation de l'éducation nationale (IFEN)

- Organisation de formations spécifiques en lien avec la réforme (leadership, alphabétisation, orientation, plurilinguisme) ;
- Mise en place de modules d'hospitation, d'échanges entre pairs et de parcours structurés de formation continue ;
- Accompagnement des écoles fondamentales dans la mise en œuvre de la réforme par des instituteurs spécialisés en développement scolaire (I-DS) : soutien au développement scolaire, conseil aux équipes pédagogiques et au personnel enseignant, ainsi que l'orientation vers des ressources pédagogiques et des offres de formation et d'accompagnement adaptées ;
- Gestion et développement du centre de documentation pédagogique.

Université du Luxembourg

- Conception, mise en œuvre et analyse des épreuves standardisées (ÉpStan) par le LUCET, en cohérence avec les nouveaux parcours linguistiques introduits par la réforme ;
- Adaptation de la formation initiale des futur(e)s enseignant(e)s (BScE) afin de mieux les préparer à l'enseignement de la lecture, de l'écriture et des mathématiques dans les deux langues d'alphabétisation.

Acteurs au niveau régional

Directions de région de l'enseignement fondamental

- Préparation et mise en œuvre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen », en sensibilisant les équipes pédagogiques ainsi que le personnel administratif et éducatif ;
- Diffusion harmonisée, cohérente et simultanée des informations auprès des équipes pédagogiques ;
- Organisation de réunions et de sessions d'échanges régionales pour former et familiariser les équipes pédagogiques avec les fondements de la réforme, la procédure d'orientation vers la langue d'alphabétisation et les outils pédagogiques mis à disposition ;
- Rappel des offres de formation et ressources disponibles au niveau national ;
- Suivi de la mise en œuvre et remontée régulière des constats, besoins et difficultés identifiés au niveau régional ;
- Simulation de l'organisation scolaire projetée en collaboration avec les président(e)s des comités d'école et transmission des résultats à la Direction générale de l'enseignement fondamental ;
- Dialogue régulier et structuré avec les autorités communales et les comités d'école afin d'anticiper les besoins et d'assurer un suivi local cohérent.

Acteurs au niveau local

Écoles fondamentales

- Élaboration et mise en œuvre de l'organisation scolaire ;
- Définition, par le comité d'école, des besoins en formation continue du personnel et approbation de l'utilisation du matériel didactique ;
- Coordination des plans horaires par le (la) président(e) du comité d'école, en lien avec les autorités communales et nationales ;
- Concertation avec les directions de région et les instituteur(trice)s spécialisé(e)s en développement scolaire (I-DS).

Autorités communales

- Mise en œuvre, dans le cadre de leurs compétences, des adaptations nécessaires en matière d'organisation scolaire, de règlement d'occupation des postes (ROP) et d'infrastructures ;
- Établissement formel de l'organisation scolaire en lien avec les propositions des écoles ;
- Évaluation des besoins en ressources et en infrastructures.

Parents

Les parents jouent un rôle essentiel dans le processus d'orientation : sur la base de la recommandation de l'équipe pédagogique et des échanges avec le personnel enseignant, ils choisissent la langue d'alphabétisation de leur enfant. Leur implication active est un facteur de réussite important. Ils sont invités à participer aux réunions d'information, à échanger avec le personnel enseignant, et à soutenir le parcours de leur enfant tout au long de la scolarité

Mise en œuvre de la réforme dans les différents cycles

Principes généraux d'organisation

La réforme « ALPHA – zesumme wuessen » repose sur un principe fondamental : chaque élève doit pouvoir être alphabétisé en allemand ou en français, en tenant compte de son parcours linguistique, de ses compétences et de son environnement familial.

Le choix de la langue d'alphabétisation effectué par les parents est garanti pour chaque élève, quelle que soit la répartition effective dans une classe.

Il n'est donc ni attendu ni nécessaire d'obtenir un équilibre numérique entre les groupes linguistiques. Même en cas de répartition déséquilibrée — par exemple, trois élèves alphabétisés en français et douze en allemand — l'organisation scolaire reste fondée sur la mixité des élèves dans les autres domaines de développement et d'apprentissage.

L'enseignement est organisé dans le cadre d'une classe, avec des moments d'apprentissage communs à tous les élèves et des moments différenciés en groupes ALPHA.

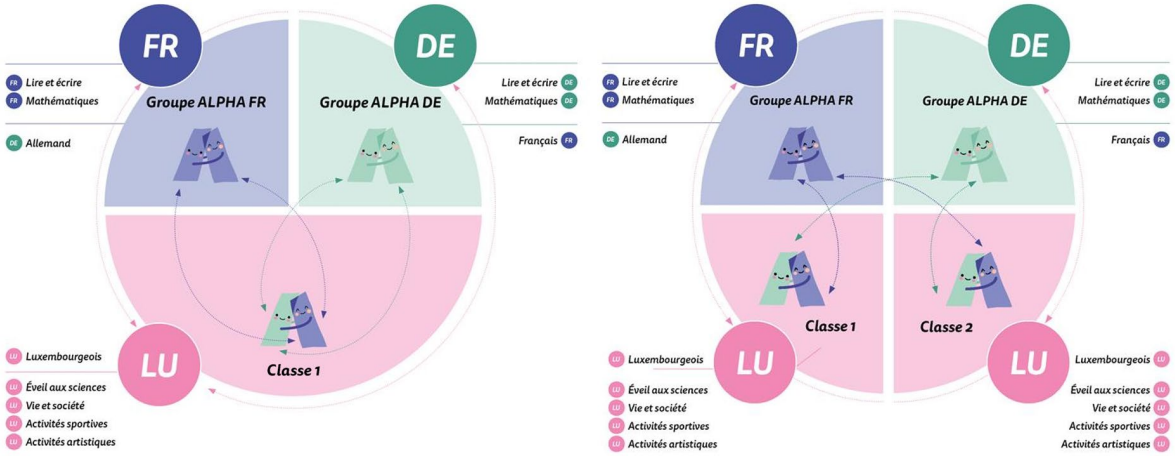

Figure 3 : Fonctionnement des classes et des groupes de langues (2025) : MENJE

Ainsi :

- Aux cycles 2 et 3, les élèves rejoignent leur groupe ALPHA DE ou ALPHA FR pour les cours d'alphabétisation, de langues et éventuellement de mathématiques (cf. l'encadré p. 9) ;
- Les autres domaines de développement et d'apprentissage, tels qu'éveil aux sciences, sciences humaines et naturelles, langue luxembourgeoise, vie en commun et valeurs - vie et société, éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, arts et musique, expression corporelle, psychomotricité, sports et santé, sont abordés en groupe-classe. Le luxembourgeois y joue un rôle central comme langue commune de communication, tandis que le luxembourgeois, l'allemand et le français peuvent être mobilisés comme langues d'enseignement orales en fonction des besoins pédagogiques et linguistiques des élèves.

Les socles de compétences visés demeurent identiques pour tous les élèves. La logique de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » est pleinement intégrée dans le plan d'études : celui-ci distingue désormais entre la langue d'alphabétisation et la deuxième langue. Ces deux parcours linguistiques visent néanmoins les mêmes niveaux de compétence à la fin du cycle 4, équivalents à ceux du plan d'études de 2011.

Au cycle 1, après le choix de la langue d'alphabétisation, les élèves sont progressivement préparés à l'alphabétisation en allemand ou en français. Aux cycles 2 et 3, les apprentissages linguistiques suivent des progressions différenciées selon la langue d'alphabétisation. Au cycle 4, les parcours convergent progressivement vers des objectifs communs.

Cycle 1

Le cycle 1 constitue une étape essentielle de découverte, d'épanouissement et de socialisation. Le jeu libre, les activités ludiques et les interactions sociales y demeurent au cœur du développement global de l'élève. La réforme « ALPHA – zesumme wuessen » ne modifie en rien ces fondements pédagogiques : elle s'inscrit dans la continuité d'une approche centrée sur la curiosité, la découverte et le plaisir d'apprendre. Les classes de cycle sont maintenues ; les élèves des niveaux C1.1 et C1.2 continuent ainsi à apprendre ensemble dans un cadre stable et sécurisant.

Organisation de l'enseignement

Le luxembourgeois reste la langue de scolarisation au cycle 1. Il est utilisé comme langue principale de communication dans l'ensemble des domaines de développement et d'apprentissage et joue un rôle central dans la construction des premières compétences langagières et sociales des enfants. Ce cadre linguistique commun prépare progressivement les élèves à évoluer dans un environnement scolaire et social multilingue.

L'éveil aux langues, la préparation à l'acquisition de l'écrit et le développement de la conscience phonologique demeurent les trois axes structurants du cycle 1, déjà inscrits dans le plan d'études depuis 2009. Ils contribuent ensemble à poser les bases d'une littératie équilibrée et sereine. Dans le cadre du plan d'études, les activités d'initiation au français sont désormais intégrées à l'éveil aux langues : cette approche permet d'explorer la diversité linguistique de manière globale et de familiariser les enfants, entre autres, avec les langues d'alphabétisation présentes dans leur environnement, à savoir l'allemand et le français.

Langage, langue luxembourgeoise, éveil aux langues et préparation aux langues d'alphabétisation

Le cycle 1 prépare progressivement les élèves à évoluer dans un environnement scolaire et social multilingue.

Il développe les premières compétences orales en luxembourgeois – langue d'intégration et de communication scolaire – et favorise l'éveil aux langues à travers des activités ludiques, musicales et culturelles. L'éveil aux langues se poursuit tout au long des six trimestres du cycle 1. Une attention particulière est portée à la conscience phonologique et aux premiers contacts avec l'écrit (reconnaître le sens de la lecture et de l'écriture, repérage de lettres et de signes, geste graphique), afin de préparer le futur apprentissage de la lecture et de l'écriture. Ce qui importe avant tout, c'est que ces compétences soient pleinement acquises, indépendamment de la langue dans laquelle elles sont travaillées.

Au début du 5^{e} trimestre du cycle 1 et, en tout état de cause, avant le congé de Carnaval, les parents choisissent la langue d'alphabétisation de leur enfant, soit l'allemand, soit le français. Dès que la décision d'orientation est prise, les élèves commencent à développer les compétences précurseurs de la lecture et de l'écriture dans la langue choisie.

Les activités de préparation à la langue d'alphabétisation tiennent compte du temps disponible en fin de cycle 1.2 et visent à sécuriser les bases nécessaires pour l'entrée en alphabétisation, sans alourdir les pratiques existantes ni réduire les autres dimensions du développement global. Elles offrent une première

familiarisation, adaptée au rythme de chaque enfant, avec certains éléments de la langue d'alphabétisation choisie.

Ces activités en français ou en allemand sont organisées pour les élèves, soit au niveau de la classe, soit au niveau du cycle, selon la langue d'alphabétisation choisie. Elles peuvent se dérouler par exemple en petits groupes ou en co-intervention avec un(e) autre enseignant(e).

Alphabétisation et apprentissage d'une langue : deux démarches à ne pas confondre

Il est important d'expliquer clairement aux parents que l'alphabétisation ne se confond pas avec l'apprentissage d'une langue. L'alphabétisation vise l'acquisition des techniques de base de la lecture et de l'écriture. Une bonne compréhension orale de la langue dans laquelle ces apprentissages sont réalisés constitue généralement un appui important pour l'entrée dans l'écrit.

Ainsi, il est souvent préférable d'alphabétiser un élève dans une langue proche de sa langue familiale ou largement présente dans son environnement quotidien. Cette stratégie permet de faciliter l'accès aux premiers apprentissages, de réduire les risques de blocages liés à la langue, et de construire des bases solides pour la suite du parcours scolaire.

À titre d'exemple, pour un élève parlant principalement luxembourgeois et n'ayant que peu ou pas de connaissances en français, la proximité linguistique entre le luxembourgeois et l'allemand constitue un élément important à prendre en considération dans la recommandation. À l'inverse, une bonne maîtrise orale du français peut constituer un atout important pour une alphabétisation en français. Il convient également de souligner qu'il n'existe pas de règle unique ou de critère automatique pour déterminer la langue d'alphabétisation idéale. Chaque élève dispose d'un parcours langagier propre. L'évaluation doit donc être individualisée, en prenant en compte les compétences réelles de l'enfant et le contexte linguistique dans lequel il évolue.

Les outils à disposition des équipes pédagogiques permettent de structurer cette démarche :

- le questionnaire d'orientation (Annexe 1) ;
- la liste de critères d'aide à la décision d'orientation (Annexe 2) ;
- l'arbre des langues.

Accompagnement des parents

Un aspect essentiel de la réforme est l'accompagnement des parents dans le choix de la langue d'alphabétisation de leur enfant. L'objectif est de leur fournir les informations nécessaires pour qu'ils puissent prendre une décision d'orientation éclairée, fondée sur les compétences linguistiques de l'élève et la situation langagière du foyer familial. Ce processus vise à garantir un parcours plus individualisé et adapté pour chaque élève.

En l'absence de décision de la part des parents, la présidente ou le président du comité d'école leur adresse un courrier rappelant l'importance de ce choix pour le parcours scolaire de leur enfant et les invitant à prendre une décision dans les meilleurs délais. À cette fin, un courrier-type est mis à disposition des présidentes et présidents des comités d'école.

Si aucune décision n'est prise à la suite de ce courrier, un entretien est organisé entre la présidente ou le président du comité d'école, l'enseignante ou l'enseignant titulaire et les parents concernés afin de clarifier la situation et de favoriser une prise de décision. La direction de région en est informée.

En cas de désaccord entre les parents, la présidente ou le président du comité d'école les informe, par courrier, de la possibilité de saisir le juge aux affaires familiales et invite le parent le plus diligent à engager cette démarche. Il appartient alors au juge aux affaires familiales de trancher. Un courrier-type est également mis à disposition à cet effet. La direction de région est informée de la situation.

Exemple de bonne pratique : La foire d'information à destination des parents

Dans le cadre du projet pilote « ALPHA – zesumme wuessen », certaines écoles fondamentales ont organisé une foire d'information à destination des parents d'élèves du cycle 1.2, ainsi que des parents intéressés du cycle 1.1.

Cette initiative visait à présenter de manière accessible les fondements, les objectifs et les modalités concrètes du projet. Elle a également permis de favoriser le dialogue entre l'école, les parents et les partenaires communaux, tout en offrant aux familles un aperçu du matériel pédagogique utilisé.

Objectifs de la foire d'information

- Présenter les grandes lignes de « ALPHA – zesumme wuessen » ;
- Expliquer ses implications concrètes pour la vie scolaire des élèves ;
- Permettre aux parents de découvrir les outils pédagogiques et les démarches utilisées en classe ;
- Créer un espace d'échange direct entre les parents et les équipes pédagogiques.

Déroulement

- Accueil (env. 20 minutes) : mot de bienvenue par le (la) président(e) du comité d'école, le bourgmestre ou la direction de région ; présentation des objectifs de la rencontre autour d'un café-croissant offert par la commune ;
- Présentation (env. 45 minutes) : exposé illustré par une présentation PowerPoint, témoignages d'enseignant(e)s et de parents, partage d'expériences concrètes ;
- Exposition et échanges (env. 1 heure) : présentation du matériel utilisé en classe, démonstrations pratiques, stands animés par les enseignant(e)s, temps de questions-réponses.

Pour assurer l'accessibilité à tous, une traduction simultanée en plusieurs langues a été proposée, financée par la commune. Deux traducteurs professionnels ont été engagés à cet effet (Traduction orale directe, 10-12 rue Auguste Laval, L-1922 Luxembourg, tél. : 661 438 333, tod@asti.lu).

Éléments à retenir

- Cette initiative peut être particulièrement utile en début d'implémentation pour renforcer la compréhension de la réforme par les parents et favoriser un dialogue de confiance avec les familles.
- Il convient d'adapter la forme de l'événement aux réalités locales. Il ne s'agit pas d'une obligation formelle.
- Il n'est pas attendu que les membres des directions de région soient présents à chaque événement de ce type, étant donné le nombre d'écoles qu'ils accompagnent (parfois entre 15 et 25 établissements).
- L'organisation repose sur l'engagement de l'équipe pédagogique, en concertation avec les autorités locales.

Les retours des parents ont été très positifs, soulignant une meilleure compréhension des objectifs et des méthodes de la réforme. L'événement a contribué à renforcer le lien de confiance entre l'école et les familles.

Cycle 1

MATHS
MATHS
CYCLE 3

RTL
RTL
RTL
RTL
ALPHA

Cycle

Cycle 2

Cycle 2

Outils pour aider les parents à faire un choix éclairé

Les réunions d'information sont un levier essentiel pour aider les parents à prendre une décision d'orientation réfléchie.

Il est important de rappeler que l'alphabétisation ne se confond pas avec l'apprentissage d'une nouvelle langue. Apprendre à lire et à écrire exige une maîtrise suffisante de la langue dans laquelle ces apprentissages se font. Ainsi, choisir une langue d'alphabétisation que l'enfant comprend et parle déjà facilite généralement l'accès aux premiers apprentissages et renforce sa confiance en ses capacités. À l'inverse, opter pour une langue qu'il ne maîtrise pas encore peut créer des obstacles inutiles dans les premiers apprentissages.

Le questionnaire en vue de l'orientation vers la langue d'alphabétisation (Annexe 1) sert de support structurant pour l'entretien avec les parents et pour formuler une recommandation. Il constitue un outil de référence pour les enseignant(e)s et les parents. Lorsqu'il est complété d'informations sur l'usage des langues au sein de la famille et dans l'environnement de l'élève, ainsi que sur ses compétences linguistiques, il permet généralement de faire émerger une tendance. En l'absence d'orientation claire, d'autres critères sont pris en considération, tels que la langue que l'élève choisit si les activités sont proposées en allemand et en français ou la langue dans laquelle le soutien parental est le plus accessible.

De même, l'arbre des langues du Centre européen pour les langues vivantes (CELV) peut compléter cette analyse en permettant de visualiser les familles et les proximités entre différentes langues.

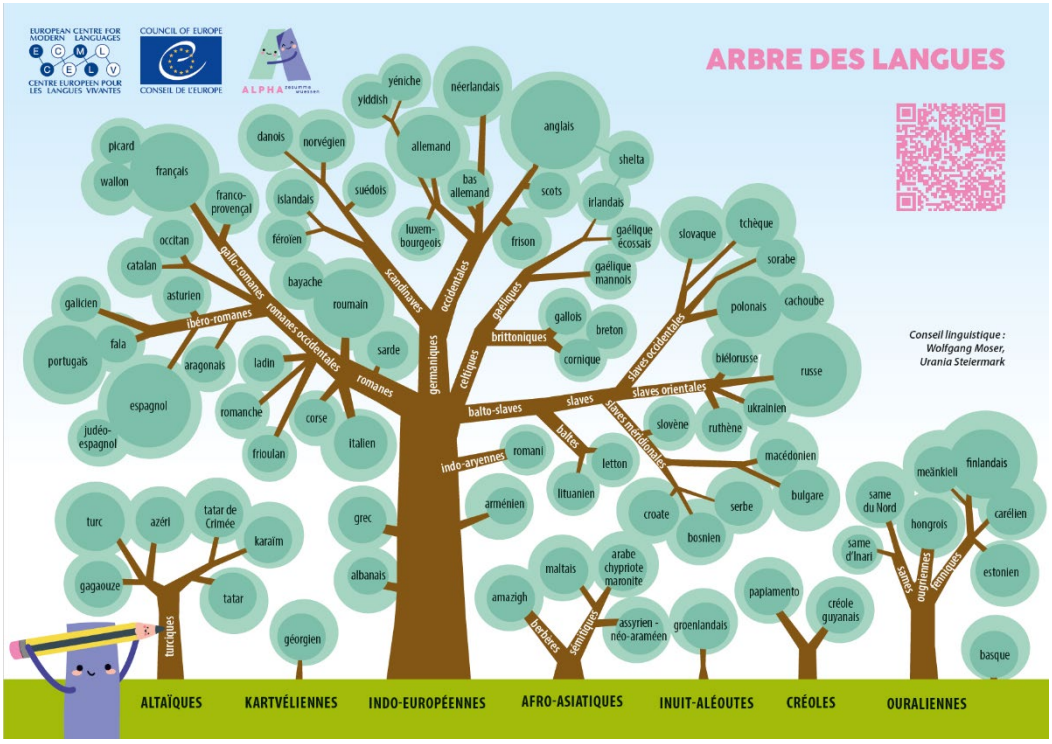

Figure 4 : Arbre des langues (2025) : CELV, SCRIPT

Les témoignages de parents ayant déjà participé au projet pilote peuvent aussi rassurer et orienter les parents.

Certaines familles peuvent néanmoins fonder leur choix sur des critères non pédagogiques (amitiés, préférence pour un(e) enseignant(e), etc.). Dans ces situations, le rôle du personnel enseignant est de recentrer la discussion sur les besoins réels de l'élève et sur les implications concrètes du choix de la langue d'alphabétisation.

Moments-clés au cycle 1.1

Événement	Date/période	Remarques
Réunion d'information pour les parents	Rentrée scolaire au C1	Présentation des objectifs et des approches pédagogiques du cycle 1, ainsi que de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen », incluant une première introduction à l'orientation qui a lieu au début du 5e trimestre, notamment au choix de la langue d'alphabétisation et à l'accompagnement des parents par l'équipe pédagogique du cycle 1 dans cette décision d'orientation. Cette réunion d'information pour parents peut être organisée au niveau de la classe ou au niveau de l'école (voir *Exemple de bonne pratique p.22)*.
Entretien de bilan 1er trimestre	À la fin du 1er trimestre au C1.1	Lors du premier bilan, l'enseignant(e) répond aux questions éventuelles par rapport au choix de la langue d'alphabétisation.
Vacances de Noël		
Entretien de bilan 2e trimestre	À la fin du 2e trimestre au C1.1	Lors du deuxième bilan, l'enseignant(e) répond aux questions éventuelles par rapport au choix de la langue d'alphabétisation.
Vacances de Pâques		
Entretien de bilan 3e trimestre	À la fin du 3e trimestre au C1.1	Lors du troisième bilan, l'enseignant(e) répond aux questions éventuelles par rapport au choix de la langue d'alphabétisation.
Vacances d'été		

Moments-clés au cycle 1.2

Événement	Date/période	Remarques
Réunion d'information pour les parents	Rentrée scolaire au C1	Présentation des objectifs et des approches pédagogiques du cycle 1, ainsi que de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen », incluant une première introduction à l'orientation qui a lieu au début du 5e trimestre, notamment au choix de la langue d'alphabétisation et à l'accompagnement des parents par l'équipe pédagogique du cycle 1 dans cette décision d'orientation. Cette réunion d'information pour parents peut être organisée au niveau de la classe ou au niveau de l'école (voir *Exemple de bonne pratique p.22*).

Entretien de bilan 4e trimestre	À la fin du 4e trimestre au C1.2	Au plus tard lors du quatrième entretien de bilan, l'enseignant(e) analyse ensemble avec les parents la situation langagière de l'élève. À cette fin, le questionnaire d'orientation peut servir de base en vue de l'orientation vers la langue d'alphabétisation (Annexe 1). La liste de critères est une aide supplémentaire, qui permettra aux enseignant(e)s de déterminer la meilleure langue d'alphabétisation tout en tenant compte de la situation individuelle de chaque enfant (Annexe 2). Cet entretien permettra de conseiller au mieux les parents dans le choix important de la langue d'alphabétisation de leur enfant.
Vacances de Noël		
Séance d'information pour les parents	Avant l'entretien de bilan du 5e trimestre au C1.2	Cette séance pourrait permettre aux parents de rencontrer les enseignant(e)s du cycle 2 et de prendre connaissance du matériel didactique utilisé. Elle ne doit pas nécessairement faire l'objet d'une séance distincte et peut être intégrée à la première réunion d'information organisée au début de l'année scolaire. La séance d'information peut être organisée au niveau de la classe ou de l'école (voir *Exemple de bonne pratique*, p. 22).
Décision d'orientation	Au début du 5e trimestre au C1.2	Au début du 5e trimestre et, en tout état de cause, avant le congé de Carnaval, l'équipe pédagogique formule une proposition d'orientation dans le cadre du choix de la langue d'alphabétisation au cycle 2.1. Sur cette base, les parents prennent leur décision d'orientation, qui est actée (Annexe 3).
Préparation à l'alphabétisation en allemand ou en français	À partir de la décision d'orientation au C1.2	Après que les parents ont choisi la langue d'alphabétisation de leur enfant (allemand ou français), les activités de fin de cycle 1 sont progressivement orientées vers cette langue. Les activités de préparation tiennent compte du temps disponible en fin de cycle 1.2 et visent à sécuriser les bases nécessaires pour l'entrée en alphabétisation, sans alourdir les pratiques existantes ni réduire les autres dimensions du développement global. Elles offrent une première familiarisation, adaptée au rythme de chaque enfant, avec certains éléments de la langue d'alphabétisation choisie.
Vacances de Pâques		
Vacances d'été		

Alternatives d'orientation

Selon le profil linguistique de l'enfant et le projet familial, l'offre publique européenne ou internationale peut également constituer une alternative à considérer.

Cas des élèves susceptibles d'un allongement de cycle

Dans certaines situations, des signes peuvent indiquer qu'un élève pourrait bénéficier d'un allongement du cycle 1. Même dans ces cas, la discussion autour du choix de la langue d'alphabétisation est menée avec les parents au début du 5e trimestre et avant Carnaval, comme pour l'ensemble des élèves. La décision d'orientation est formellement prise par les parents à ce moment-là, indépendamment de la procédure d'allongement, qui n'est actée que plus tard dans l'année scolaire.

Il est important de respecter cet ordre chronologique : d'abord une orientation vers une langue d'alphabétisation, ensuite, le cas échéant, la décision d'un allongement. Dans la grande majorité des cas où un allongement est finalement prononcé, la langue d'alphabétisation retenue initialement reste pertinente. Une préparation progressive à l'alphabétisation dans cette langue peut ainsi être engagée dès que la décision est prise, ce qui permet d'anticiper une prise en charge individualisée et cohérente tout au long de l'année supplémentaire.

Si, à titre exceptionnel, pour des raisons liées à l'évolution du profil de l'élève ou à de nouveaux éléments d'observation, un changement de langue d'alphabétisation devait néanmoins être envisagé, cette révision de la décision d'orientation est prise par les parents au début du 8e trimestre. La préparation à cette langue d'alphabétisation ainsi retenue débute alors immédiatement après cette révision de la décision d'orientation afin d'assurer une continuité pédagogique et un accompagnement adapté pour la suite du parcours scolaire.

Cas des élèves susceptibles d'une réduction de cycle

Dans certaines situations, des signes peuvent indiquer qu'un élève pourrait bénéficier d'une réduction du cycle 1. Dans ces cas, la discussion autour du choix de la langue d'alphabétisation est menée avec les parents au cours du 2e trimestre. La décision d'orientation est formellement prise par les parents à ce moment-là, indépendamment de la procédure de réduction de cycle, qui n'est actée que plus tard dans l'année scolaire.

Il est important de respecter cet ordre logique : d'abord une orientation vers une langue d'alphabétisation, ensuite, le cas échéant, la décision d'une réduction. Une préparation progressive à l'alphabétisation dans cette langue peut être engagée dès que la décision est prise.

Matériel didactique recommandé au cycle 1

La réforme « ALPHA – zesumme wuessen » s'appuie sur des outils pédagogiques conçus pour soutenir de manière ciblée les apprentissages langagiers et la préparation à l'alphabétisation.

Sila

Pour soutenir le développement de la conscience phonologique, il est recommandé d'utiliser le matériel Sila, développé par le SCRIPT :

- « Phonologesch Bewosstheet mam Sila » : matériel structuré en langue luxembourgeoise ;
- Jeux d'écoute avec Sila / « Lauschterwee mam Sila » : application complémentaire disponible en luxembourgeois, allemand et français, permettant un usage différencié en petits groupes ou en activités individuelles.

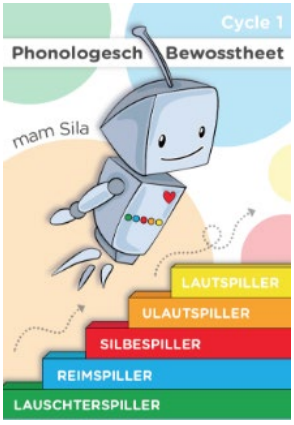

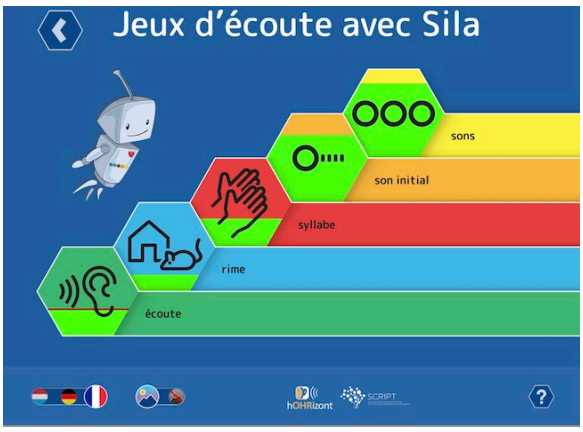

Figures 5 et 6 : Pages de couverture du matériel « Sila » et de l'application « Lauschterwee mam SILA » (2022) : SCRIPT

L'application permet :

- de sélectionner la langue d'utilisation via un bouton avec drapeaux ;
- d'activer ou non les illustrations selon le contexte d'usage ;
- de travailler avec ou sans image, selon les besoins des élèves.

Sproochekëscht

L'outil pédagogique « Sproochekëscht », développé dans le cadre de « ALPHA – zesumme wuessen », propose 108 activités pour développer les compétences linguistiques des élèves du cycle 1. Réalisables en luxembourgeois, allemand ou français, elles renforcent le luxembourgeois tout en préparant aux langues d'alphabétisation. Le matériel est désormais enrichi de 48 activités supplémentaires, 24 en français et 24 en allemand, spécifiquement conçues pour renforcer la conscience phonologique et préparer les élèves à la langue d'alphabétisation choisie. Trois marionnettes à doigt complètent ce dispositif pédagogique.

Conçu pour un usage quotidien, l'outil stimule de manière ludique le langage et la conscience linguistique, sans préparation complexe. Les activités, alignées sur le plan d'études, soutiennent également le développement cognitif général, essentiel à la réussite scolaire.

Des codes QR donnent accès au matériel complémentaire et aux cartes illustrées du coffret « Wéi? Wou? Wat? *555* méisproocheg Billerkaarte fir d'Sproochförderung ». D'autres collections sont disponibles sur sproochekescht.lu.

Figures 7, 8 et 9 : Page de couverture du matériel « Sproochekëscht », marionettes à doigts et exemple d'une activité (2026) : SCRIPT

Zack a lass

À la rentrée 2026/2027, de nouveaux matériels pédagogiques viendront compléter l'offre destinée au cycle 1 afin de préparer les élèves à l'alphabétisation. Développé dans le cadre de « ALPHA – zesumme wuessen », « Zack a lass » met en avant l'apprentissage du geste et la coordination du mouvement. Il soutient à la fois la motricité fine et la motricité globale. Les activités sont ludiques et directement exploitables en classe.

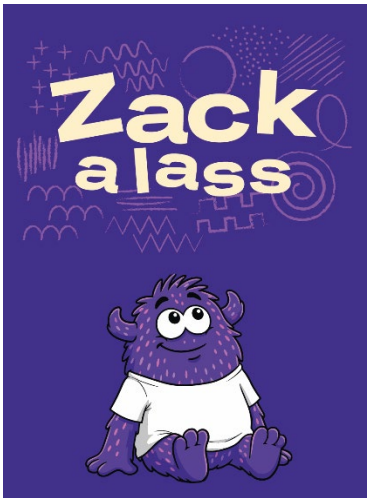

Figure 10 : Page de couverture du matériel « Zack a lass » (2026) : SCRIPT

Cycle 2

À partir du cycle 2 de l'enseignement fondamental, les élèves sont inscrits dans des classes mixtes, rassemblant des enfants alphabétisés en français et en allemand. Cette structuration vise à préserver la cohésion scolaire et à éviter la constitution de filières parallèles, tout en tenant compte des besoins pédagogiques différenciés selon la langue d'alphabétisation.

Organisation de l'enseignement

Aux cycles 2 et 3, des groupes de langue sont constitués pour l'apprentissage de la langue d'alphabétisation ainsi que pour l'enseignement de la deuxième langue. La langue d'alphabétisation peut être le français ou l'allemand, en fonction du choix effectué par les parents à l'issue du cycle 1. En conséquence, la deuxième langue est déterminée de manière complémentaire : les élèves alphabétisés en français auront l'allemand comme deuxième langue, tandis que ceux alphabétisés en allemand apprendront le français comme deuxième langue. Cette organisation vise à garantir que tous les élèves développent des compétences solides dans les deux langues, en respectant la progression linguistique adaptée à leur parcours.

Pour l'enseignement des mathématiques les écoles disposent d'une marge d'organisation :

- soit les mathématiques sont enseignées dans les groupes ALPHA ;
- soit les mathématiques sont enseignées en groupe-classe.

Des groupes distincts peuvent donc être créés pour les mathématiques, en fonction de la langue d'alphabétisation, en tenant compte des réalités locales et lorsque cela est jugé pédagogiquement pertinent. Cette disposition permet de garantir la clarté conceptuelle et l'accessibilité linguistique de l'enseignement des mathématiques, tout en laissant une marge d'appréciation aux équipes pédagogiques, qui peuvent décider de ce qui convient le mieux à leur situation locale.

Groupe	Alphabétisation et langue	Deuxième langue	Mathématiques
ALPHA DE	9 leçons (DE)	1 leçon (FR – apprentissage oral)	6 leçons
ALPHA FR	9 leçons (FR)	1 leçon (DE – apprentissage oral)	6 leçons

Tous les autres domaines de développement et d'apprentissage sont enseignés en groupe-classe.

Dans les domaines de développement et d'apprentissage relatifs aux mathématiques, à l'éveil aux sciences, aux sciences naturelles et humaines, au cours vie et société, à l'expression corporelle, à la psychomotricité, aux sports et à la santé, à l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, aux arts et à la musique, les trois langues officielles (luxembourgeois, allemand et français) peuvent être utilisées comme langues d'enseignement orales. Cette flexibilité permet aux enseignant(e)s d'adapter leur pratique pédagogique en fonction des besoins des élèves et du contexte linguistique local.

Toutefois, la nouvelle disposition harmonise également la pratique écrite en précisant que, sauf pour le domaine de développement et d'apprentissage du luxembourgeois, les explications écrites sont désormais données et rédigées en allemand et en français. Cela garantit l'accessibilité des contenus écrits à tous les élèves, quelle que soit leur langue d'alphabétisation.

Matériel didactique recommandé au cycle 2

Dans le cadre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen », des matériels didactiques spécifiques sont en cours de développement pour accompagner les parcours d'alphabétisation en français et en allemand, ainsi que l'enseignement des mathématiques.

Manuels d'alphabétisation

Le SCRIPT élabore actuellement deux séries de manuels destinées à l'alphabétisation :

- une nouvelle série en allemand « Lole, Lu und du », qui remplacera progressivement le matériel didactique MILA utilisé depuis 2003 ;
- une série entièrement nouvelle en français « Mission Alpha ! », développée pour accompagner la mise en œuvre de la nouvelle voie d'alphabétisation introduite par la réforme.

Utilisée depuis 2003, la série MILA a été développée dans un contexte linguistique sensiblement différent de celui des classes actuelles. Les nouveaux matériels tiennent compte des objectifs du plan d'études ainsi que de la diversité linguistique croissante de la population scolaire.

Les deux séries actualisent cette approche en tenant compte des objectifs du plan d'études et de la diversité linguistique actuelle. Elles sont conçues en collaboration avec des enseignant(e)s luxembourgeois(es) et tiennent compte des réalités linguistiques et culturelles des classes du pays. Elles partagent une même logique didactique : offrir des supports contextualisés, cohérents et adaptés aux besoins des élèves, qu'ils apprennent à lire et à écrire en français ou en allemand.

Chaque série constituera un système d'apprentissage complet, comprenant :

- dix cahiers progressifs répartis sur les deux années du cycle 2 ;
- des textes d'écoute, des supports audiovisuels et des exercices numériques ou manuels ;
- un guide pédagogique expliquant les principes didactiques et proposant des activités différenciées.

Les principales nouveautés didactiques concernent :

- l'usage de la méthode syllabique, fondée sur la conscience des sons et des structures syllabiques ;
- l'introduction directe de l'écriture cursive dès le début de l'apprentissage, sans étape intermédiaire en script, conformément aux recommandations du Centre pour le développement des apprentissages (CDA) ;
- la coordination thématique et méthodologique entre les parcours d'alphabétisation en allemand et en français, afin d'assurer une cohérence dans les apprentissages fondamentaux.

Il n'est pas attendu que les groupes ALPHA DE et ALPHA FR avancent au même rythme ni qu'ils travaillent les mêmes contenus au même moment. Par exemple, l'introduction des lettres ne suit pas nécessairement la même progression, et les mots choisis pour l'apprentissage des syllabes peuvent différer selon la langue (exemple : limace / Nacktschnecke). L'essentiel est d'assurer une progression comparable dans le développement des compétences de lecture et d'écriture.

Organisation scripturale

Le SCRIPT a défini une ligne éditoriale commune pour ses publications. Tous les manuels édités par le SCRIPT sont présentés en écriture imprimée, tandis que l'enseignement de l'écriture cursive est introduit dès le début du cycle 2, conformément aux pratiques pédagogiques nationales et internationales. Cette combinaison assure la cohérence entre les supports et les méthodes utilisées en classe.

Les rôles de l'écriture scripte et de l'écriture cursive dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture

Dans le cadre de la conception du nouveau matériel d'alphabétisation destiné aux deux groupes ALPHA (DE et FR) le SCRIPT a pris une décision pédagogique structurante : dès le début du cycle 2, les élèves apprennent à lire à la fois l'écriture scripte et l'écriture cursive, tout en développant l'écriture en cursive.

Le présent choix pédagogique s'inscrit dans une réflexion visant à limiter les ruptures et les réapprentissages au cours de l'acquisition de l'écriture. Les données scientifiques actuellement disponibles ne permettent pas d'établir un bénéfice clair du double apprentissage des écritures scripte et cursive. Dans ce contexte, l'option d'un enseignement direct de la cursive a été retenue, plusieurs travaux suggérant qu'une écriture cursive automatisée peut constituer un support favorable au développement du geste graphique et à la mobilisation des ressources cognitives nécessaires aux apprentissages scolaires.

Ce choix s'appuie sur une analyse approfondie menée par le CDA (Centre pour le développement des apprentissages Grande-Duchesse Maria Teresa) portant sur les caractéristiques cognitives, motrices et pédagogiques des différents types d'écriture. Par ailleurs, des approches alternatives, telles que la *Grundschrift*, ont également été analysées.

L'écriture cursive présente en effet plusieurs avantages pour l'élève en phase d'apprentissage de l'écriture :

• **Un mouvement fluide et continu :**

Contrairement à l'écriture scripte, la cursive favorise la continuité du mouvement et l'automatisation progressive des séquences motrices. La cursive s'appuie largement sur des formes courbes et des mouvements continus, fréquemment observés dans les productions graphiques précoces de l'enfant (gribouillages). Cette fluidité aide les élèves à automatiser le geste graphique, qui est plus arrondi et répétitif, ce qui libère des ressources cognitives pour la réflexion orthographique. Un autre avantage réside dans le fait que le stylo est généralement peu levé entre les lettres, ce qui limite les interruptions constantes du geste. L'élève n'a donc pas à se demander en permanence où replacer son crayon pour former une nouvelle lettre (en haut ou en bas de la ligne), ce qui réduit la charge cognitive et favorise la continuité de l'écriture.

• **Une écriture plus rapide :**

Grâce à la continuité du tracé et à la réduction des levées de crayon, l'écriture cursive permet, à terme, une augmentation de la vitesse d'écriture, un atout important dans le parcours scolaire.

• **Une structure plus régulière :**

Le modèle cursif proposé repose sur un nombre limité de formes de base (boucles, ponts, étrécies, …) ce qui peut favoriser la régularité du geste. Elle incite également à respecter une taille de lettres plus homogène, ce qui peut favoriser une présentation plus lisible et ordonnée.

• **Une meilleure distinction entre les lettres :**

En écriture cursive, les lettres sont reliées et ont des formes plus différenciées (comme b et d ou p et q), ce qui pourrait limiter certaines confusions chez les apprentis lecteurs et scripteurs. Cette distinction visuelle aide les élèves à mieux reconnaître et mémoriser les lettres.

• **Une réduction de la charge cognitive :**

La continuité du geste cursif favorise l'automatisation progressive de l'écriture. Lorsque la production graphique devient moins coûteuse sur le plan attentionnel, l'élève peut consacrer davantage de ressources aux aspects linguistiques de l'écrit, tels que l'orthographe, la segmentation des mots ou la construction des phrases.

• **Une meilleure distinction visuelle entre les mots :**

L'espacement systématique entre les mots en écriture cursive favorise une segmentation claire du texte, ce qui facilite la lecture et la compréhension. Cette séparation visuelle aide les élèves à percevoir les mots comme des unités distinctes de sens, ce qui soutient le développement de compétences en lecture et en production écrite. Elle contribue également à éviter les collages de mots ou les découpages inappropriés, fréquents en début d'apprentissage.

Ce choix s'inscrit également dans une logique de continuité pédagogique avec les pratiques en vigueur au sein du système éducatif luxembourgeois. Bien qu'aucun modèle d'écriture ne soit imposé de manière réglementaire, l'écriture cursive constitue aujourd'hui la forme majoritairement enseignée et attendue tant dans les cycles supérieurs de l'enseignement fondamental que dans l'enseignement secondaire.

Introduire cette écriture dès les premières étapes de l'apprentissage permet ainsi d'éviter des ruptures dans le parcours des élèves, ainsi que des phases de réapprentissages susceptibles de constituer un frein pour certains d'entre eux. Dans cette perspective, le choix a été fait de ne pas engager les élèves dans un double apprentissage des écritures scripte et cursive, afin de limiter la charge cognitive et de réduire les sources potentielles de difficulté. Ce choix est également soutenu par les données scientifiques actuellement disponibles, qui ne permettent pas d'établir la plus-value d'un enseignement préalable de l'écriture scripte avant l'introduction de la cursive.

Cette approche vise à garantir une progression fluide, structurée et cohérente avec les attentes pédagogiques tout au long du parcours scolaire. En proposant une écriture cursive simplifiée et adaptée aux besoins des élèves, le nouveau matériel d'alphabétisation offre un cadre d'apprentissage sécurisant, favorisant une entrée progressive et maîtrisée dans l'écrit dès le départ.

Au cycle 1, aucun changement n'est prévu en ce qui concerne les types d'écriture. Ce cycle continue à préparer l'entrée dans l'écriture en mettant l'accent sur le développement de la motricité globale et fine, indispensables pour acquérir plus tard un geste graphique fluide et maîtrisé.

Il ne s'agit pas, à ce stade, d'enseigner les lettres en écriture cursive, mais de consolider les prérequis moteurs, notamment à travers une tenue adéquate du crayon et la maîtrise des mouvements de base. Dans ce contexte, par exemple, lorsque les élèves sont amenés à écrire leur prénom, celui-ci est maintenu en écriture scripte (dite « en lettres détachées »). Il est recommandé au personnel enseignant de privilégier l'écriture scripte utilisée dans les nouveaux manuels d'alphabétisation du SCRIPT.

L'objectif du cycle 1 est de créer les conditions favorables à un apprentissage progressif et efficace de l'écriture dès le cycle suivant. À cette fin, un matériel didactique spécifique sera mis à disposition au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2026/2027 afin de préparer au mieux les élèves à l'entrée dans le langage écrit et à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Avec un niveau de confiance raisonnable, ces sources permettent de soutenir que :

• l'apprentissage direct de la cursive est possible ;

• il ne nuit pas à l'apprentissage de la lecture ;

• plusieurs études suggèrent même certains avantages en ce qui concerne l'écriture ;

• l'enseignement successif script → cursive n'est pas fortement étayé par les données empiriques ;

• mais le double apprentissage peut représenter une charge supplémentaire pour certains élèves.

En revanche, elles ne permettent pas d'affirmer scientifiquement que la cursive est toujours supérieure au script pour tous les élèves.[1]

La liberté de choix des matériels didactiques reste garantie, conformément à l'article 11 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. Le personnel enseignant peut utiliser d'autres ressources, pour autant que celles-ci aient été approuvées par le comité d'école et soient conformes au plan d'études.

A titre d'exemple, on peut citer l'outil d'apprentissage « Kaligo ». Cet outil composé d'une application pour tablette (Android et iOS) et d'un site internet est dédié à l'apprentissage ludique de l'écriture des lettres et des chiffres et est destiné aux élèves des cycles 1, 2 et 3.1 de l'enseignement fondamental.

Calendrier de mise à disposition

Les nouveaux matériels d'alphabétisation seront testés dans plusieurs écoles au cours des années scolaires 2025/2026 et 2026/2027. Certaines parties seront déjà mises à disposition en ligne en 2026/2027 afin de permettre au personnel enseignant de se familiariser avec les contenus et la structure.

La publication complète des ressources pour le cycle 2.1 est prévue pour l'été 2027, afin que le matériel puisse être utilisé à l'échelle nationale dès la rentrée 2027/2028, au moment où les premiers élèves issus du cycle 1 réformé entreront en cycle 2.

Une journée Kick-off, qui se tiendra le 18 mai 2027 au Forum Geesseknäppchen, ainsi que quatre formations interrégionales consacrées au matériel d'alphabétisation pour les groupes ALPHA DE et ALPHA FR seront proposées par l'IFEN :

- le 12 juin 2027 au Lycée du Nord Wiltz ;
- le 19 juin 2027 au Lycée Technique de Lallange ;
- le 26 juin 2027 à l'Athénée de Luxembourg ;
- le 10 septembre 2027 au Lycée Josy Barthel Mamer.

Elles permettront au personnel enseignant de s'approprier les principes didactiques et les nouveaux supports dans une approche progressive et collaborative.

---

[1] Sources utiles :
• Semeraro, C., Coppola, G., Cassibba, R., & Lucangeli, D. (2019). Teaching of cursive writing in the first year of primary school: Effect on reading and writing skills. PloS One, 14(2), e0209978. https://doi.org/10.1371/journal.pone.0209978
L'enseignement direct de la cursive dès la première année est associé à des performances au moins équivalentes, voire supérieures, à celles observées avec le script ou l'enseignement simultané des deux graphies.
• James, K. H., & Engelhardt, L. (2012). The effects of handwriting experience on functional brain development in pre-literate children. Trends In Neuroscience and Education, 1(1), 32 42. https://doi.org/10.1016/j.tine.2012.08.001
L'apprentissage des lettres par l'écriture manuscrite favorise le développement des réseaux cérébraux impliqués dans la lecture.
Le passage obligatoire par le script avant la cursive n'est pas soutenu par les données scientifiques disponibles.
• MORIN, M.-F., N. LAVOIE et I. MONTÉSINOS-GELET (2011). « Enseigner l'écriture script-cursive au primaire : une pratique pédagogique mise en question », dans Vivre le primaire, AQEP, vol. 24, no 2, p. 9-14.
Synthèse argumentative : formule clairement l'idée que l'enseignement successif du script puis de la cursive est largement fondé sur des habitudes pédagogiques et non sur des preuves scientifiques robustes.

Cahier d'entrée au cycle 2

Un matériel didactique intitulé « Meng éischt 100 Deeg am Cycle 2 » est disponible depuis la rentrée scolaire 2025/2026. Ce matériel se compose d'un livre illustré permettant la lecture quotidienne d'une histoire à l'école, d'une fiche de travail disponible en allemand et en français, ainsi que d'un guide pédagogique destiné à l'enseignant(e). La fiche de travail et le guide pédagogique peuvent être téléchargés sur Heydoo.

Le matériel propose :

- des rituels quotidiens structurants pour organiser la journée scolaire ;
- des activités favorisant l'autonomie et la communication ;
- l'introduction progressive de stratégies d'apprentissage fondamentales.

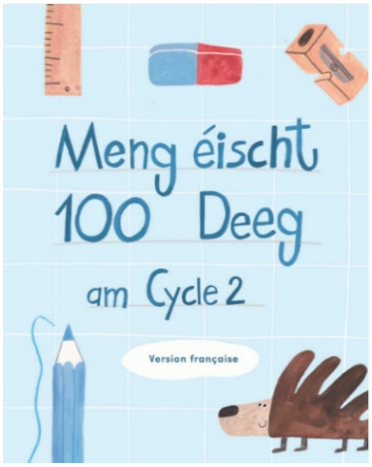

Figures 11 et 12 : Page de couverture du matériel « Meng éischt 100 Deeg am Cycle 2 » et fiche d'activité (2025) : SCRIPT

Le projet « Meng éischt 100 Deeg am Cycle 2 » vise à soutenir les élèves dans leurs premiers mois au cycle 2 en développant un ensemble de compétences. Il encourage un travail interdisciplinaire, permettant de créer des liens entre différents domaines de développement et d'apprentissage et de proposer des activités riches et variées. Le dispositif contribue également au renforcement des compétences en mathématiques ainsi qu'au développement des compétences langagières, indispensables pour progresser dans les apprentissages.

Par ailleurs, le projet met l'accent sur la confiance en soi, en offrant aux élèves des situations d'apprentissage valorisantes dans lesquelles ils peuvent constater leurs réussites. Il favorise aussi l'autonomie, en encourageant les élèves à prendre des initiatives et à gérer progressivement leurs propres démarches. Enfin, la coopération occupe une place centrale, puisque les activités proposées amènent les élèves à travailler ensemble, à échanger et à s'entraider.

Deuxième langue

L'apprentissage de la deuxième langue s'appuie sur les acquis développés dans la langue d'alphabétisation et mobilise, lorsque cela est pertinent, des stratégies de transfert entre les langues. Au cycle 2, il privilégie d'abord le développement d'un répertoire oral : compréhension, interaction et prises de parole guidées ou spontanées. Cette approche prépare progressivement les apprentissages ultérieurs de la lecture et de l'écriture dans la deuxième langue.

Dans ce cadre, les élèves bénéficient de matériels didactiques adaptés à leur parcours d'alphabétisation. Pour ceux alphabétisés en allemand, la série « Salut, c'est parti ! » constitue la référence pour l'apprentissage

du français au cycle 2, tandis que les élèves alphabétisés en français utilisent la série « Miniprofis » des éditions Klett pour l'apprentissage de l'allemand. Les deux séries s'inscrivent dans une logique didactique cohérente avec les orientations du plan d'études : elles privilégient l'oral comme porte d'entrée dans la langue, proposent des activités différenciées et soutiennent le développement d'un répertoire linguistique riche et fonctionnel, assurant ainsi une continuité dans l'enseignement de la deuxième langue quels que soient le parcours et le niveau initial des élèves.

Mathématiques

Le matériel « MATHI » est utilisé dans les deux groupes ALPHA. Il a été adapté pour fonctionner en parallèle en français et en allemand. Ce matériel permet :

- un enseignement structuré et progressif ;
- une flexibilité pour l'enseignement en groupes ALPHA ou en groupe-classe.

Lorsque la réforme sera mise en œuvre, les écoles auront la possibilité d'organiser l'enseignement des mathématiques de différentes manières : soit en groupes ALPHA selon la langue d'alphabétisation, soit en groupe-classe réunissant tous les élèves. Ce choix organisationnel ne sera pas imposé et pourra être adapté au contexte local et aux besoins pédagogiques des élèves. Le matériel « MATHI », actuellement en développement en deux versions linguistiques (allemand et français), permettra à terme d'accompagner cette organisation pédagogique, qu'elle soit réalisée en groupes ALPHA ou en groupe-classe.

Autres domaines de développement et d'apprentissage au cycle 2

À l'exception de l'enseignement des langues et, le cas échéant, des mathématiques, tous les autres domaines de développement et d'apprentissage sont enseignés en classe, ce qui favorise la mixité, la coopération et la cohésion du groupe.

Cette approche permet :

- de préserver des espaces communs d'apprentissage pour tous les élèves, indépendamment de leur langue d'alphabétisation ;
- de développer une langue partagée pour la vie scolaire et les interactions sociales ;
- de favoriser la participation de tous les élèves, quels que soient leur répertoire initial et leur parcours.

Dans les domaines de développement et d'apprentissage relatifs aux mathématiques, à l'éveil aux sciences, aux sciences naturelles et humaines, au cours vie et société, à l'expression corporelle, à la psychomotricité, aux sports et à la santé, à l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, aux arts et à la musique, les trois langues officielles (luxembourgeois, allemand et français) peuvent être utilisées comme langues d'enseignement orales. Cette flexibilité permet aux enseignant(e)s d'adapter leur pratique pédagogique en fonction des besoins des élèves et du contexte linguistique local.

Les supports écrits utilisés dans ces domaines de développement et d'apprentissage sont remis aux élèves dans leur langue d'alphabétisation.

Certains matériels didactiques développés par le SCRIPT sont déjà disponibles dans les deux langues :

- le matériel « WOW » : Expériences pour l'enseignement des sciences ;
- les cartes de jeu du « Wizzle » : Un puzzle autour de la ferme.

L'accès aux ressources pédagogiques dans les deux langues est progressivement renforcé. Les supports du site fudo.lu sont en cours de traduction en français, tout comme le matériel pour le cours

« Vie et société ». Tous les autres matériels didactiques développés par le SCRIPT pour le cycle 2 seront disponibles en français et en allemand au plus tard pour la rentrée 2027/2028.

Exception faite du domaine de développement et d'apprentissage de la langue luxembourgeoise, où la langue d'enseignement et les supports écrits sont en luxembourgeois pour tous les élèves.

Au-delà de son rôle fonctionnel, le luxembourgeois est une langue porteuse de culture et de mémoire collective : les élèves découvrent des contes, chansons, récits et œuvres de littérature enfantine qui nourrissent le sentiment d'appartenance à la société luxembourgeoise et renforcent la fierté linguistique. Le luxembourgeois contribue au développement d'une conscience linguistique et favorise les transferts vers les autres langues d'apprentissage.

Exemples d'organisation des groupes ALPHA au cycle 2

L'organisation des groupes ALPHA au cycle 2 dépend de nombreux facteurs : le nombre d'élèves par cohorte, les ressources disponibles, les infrastructures ainsi que l'organisation scolaire propre à chaque école voire à chaque commune.

Les réalités locales varient considérablement d'un contexte à l'autre. Certaines communes disposent d'une seule classe par année scolaire, d'autres de deux ou trois classes, tandis que les plus grandes écoles regroupent parfois un nombre bien plus important de classes. Certaines communes fonctionnent encore avec des écoles de quartier, alors que d'autres ont choisi de regrouper leurs classes par cycle ou sur un campus scolaire unique, voire sur plusieurs établissements.

À cela s'ajoutent des fluctuations d'effectifs d'une année à l'autre, tant dans le nombre d'enfants par cohorte que dans la proportion de parents optant pour l'une ou l'autre langue d'alphabétisation. Comme le montrent les expériences des écoles pilotes, ces variations peuvent être importantes et rendent difficile toute prévision stable et généralisable.

Chaque école élabore donc, en concertation avec sa direction de région, une proposition d'organisation adaptée à sa réalité. Dans la suite du document, plusieurs cas-types illustrent les principes d'organisation possibles selon la taille et la structure des écoles.

Cette diversité n'est pas nouvelle : déjà aujourd'hui, les écoles doivent chaque année trouver des solutions adaptées à leurs contraintes locales dans le cadre de l'organisation scolaire. La réforme ne modifie pas cette logique, mais introduit simplement de nouveaux paramètres linguistiques à prendre en compte dans une planification déjà bien rodée.

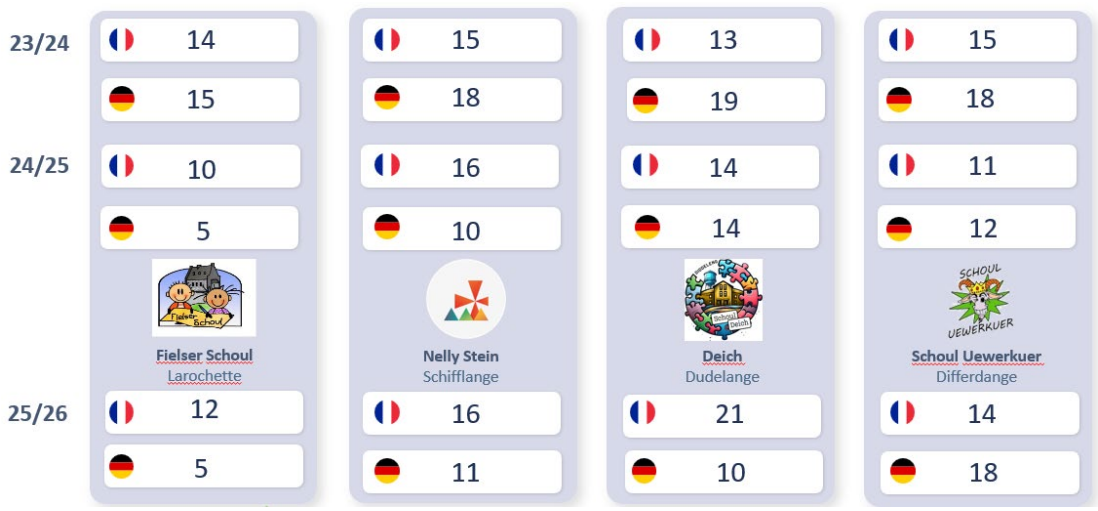

Voici deux exemples représentatifs de répartition :

Exemple 1 : Deux classes, deux groupes ALPHA

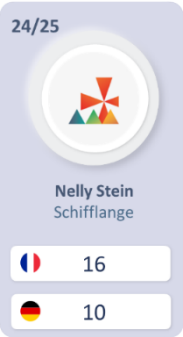

L'école dispose de deux classes au niveau C2.1 en 24/25. Les élèves sont répartis comme suit :

- Classe A : 8 élèves suivent une alphabétisation en français, 5 en allemand ;
- Classe B : 8 élèves suivent une alphabétisation en français, 5 en allemand.

Les élèves sont regroupés en deux groupes ALPHA :

- Groupe ALPHA FR : 16 élèves ;
- Groupe ALPHA DE : 10 élèves.

Les cours de langues (allemand et français) ainsi que les cours de mathématiques sont organisés par groupe ALPHA, tandis que les autres domaines de développement et d'apprentissage sont enseignés en groupe-classe comprenant des élèves alphabétisés en allemand et des élèves alphabétisés en français.

En regardant l'horaire en détail :

Groupe ALPHA FR + groupe-classe				
Lundi	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**
Mathématiques	Mathématiques	Natation / Education musicale	Vie et société	Eveil aux sciences
Allemand			Mathématiques	Mathématiques
Français	Mathématiques	Français	Mathématiques	Mathématiques
Français	Vie et société	Français	Français	Français
Français	Luxembourgeois	Français	Français	Français
Education sportive		Eveil aux sciences		Education artistique

Groupe ALPHA DE + groupe-classe				
Lundi	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**
Mathématiques	Mathématiques	Natation / Education musicale	Vie et société	Eveil aux sciences
Français	Mathématiques		Mathématiques	Mathématiques
Allemand	Mathématiques	Allemand	Mathématiques	Mathématiques
Allemand	Vie et société	Allemand	Allemand	Allemand
Allemand	Luxembourgeois	Allemand	Allemand	Allemand
Education sportive		Eveil aux sciences		Education artistique

- En bleu : les élèves sont dans leur groupe ALPHA FR pour l'apprentissage des langues (alphabétisation, langue française, langue allemande en oral) et les mathématiques.
- En vert : les élèves sont dans leur groupe ALPHA DE pour l'apprentissage des langues (alphabétisation, langue allemande, langue française en oral) et les mathématiques.
- En rose : les élèves sont réunis dans leur groupe-classe pour l'apprentissage des autres domaines de développement et d'apprentissage.

Pour cette organisation, il faut prévoir 16 leçons pour les groupes ALPHA (langue d'alphabétisation, enseignement oral en deuxième langue, mathématiques) et 12 leçons pour les autres domaines de développement et d'apprentissage, sachant que les deux classes ne doivent pas suivre les mêmes matières en parallèle. Ainsi, une classe peut bien suivre un cours d'éveil aux sciences pendant que l'autre classe suit un cours de natation à la piscine.

Besoins :

- **Ressources :** 2 x 28 leçons
- **Infrastructure :** 2 salles de classe

Conclusion : Cette organisation n'a pas de répercussion ni sur les ressources ni sur les besoins en infrastructure.

Exemple 2 : Une classe, deux groupes ALPHA

Dans cette école en 24/25, une seule classe de 16 élèves au niveau C2.1 compte :

- 6 élèves alphabétisés en allemand ;
- 10 élèves qui suivent une alphabétisation en français.

Deux groupes ALPHA sont constitués au sein de la même classe. Des plages horaires communes sont définies pour les cours d'alphabétisation, de langues et de mathématiques. Les autres domaines de développement et d'apprentissage sont abordés en groupe-classe, en langue luxembourgeoise.

Groupe ALPHA FR				
Lundi	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**
Français	Français	Français	Français	Français
Français	Français	Français	Français	Français
Mathématiques	Mathématiques	Français	Mathématiques	Mathématiques
		Mathématiques		
		Mathématiques		
Français				
Allemand				

Groupe ALPHA DE				
Lundi	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**
Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand
Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand
Mathématiques	Mathématiques	Allemand	Mathématiques	Mathématiques
		Mathématiques		
		Mathématiques		
Allemand				
Français				

Groupe-classe				
Lundi	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**
Vie et société	Vie et société		Education musicale	Natation
Eveil aux sciences	Eveil aux sciences		Eveil aux sciences	Natation
		Luxembourgeois		Education artistique
		Education sportive		Education artistique

Dans ce scénario, les élèves du groupe comptant le moins d'élèves (ici, le groupe ALPHA DE) se rendent, pour leurs cours d'allemand, de français et de mathématiques, dans une salle de classe distincte, qui ne doit pas nécessairement correspondre à une salle de classe ordinaire en termes de taille.

En regardant l'organisation scolaire en détail :

Groupe ALPHA FR + groupe-classe				
Lundi	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**
Français	Français	Français	Français	Français
Français	Français	Français	Français	Français
Mathématiques	Mathématiques	Français	Mathématiques	Mathématiques
Vie et société	Vie et société	Mathématiques	Education musicale	Natation
Eveil aux sciences	Eveil aux sciences	Mathématiques	Eveil aux sciences	Natation
Français		Luxembourgeois		Education artistique
Allemand		Education sportive		Education artistique

Groupe ALPHA DE + groupe-classe				
Lundi	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**
Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand
Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand
Mathématiques	Mathématiques	Allemand	Mathématiques	Mathématiques
Vie et société	Vie et société	Mathématiques	Education musicale	Natation
Eveil aux sciences	Eveil aux sciences	Mathématiques	Eveil aux sciences	Natation
Allemand		Luxembourgeois		Education artistique
Français		Education sportive		Education artistique

- En bleu : Les élèves sont dans leur groupe ALPHA FR pour l'apprentissage des langues (alphabétisation, langue française, langue allemande en oral) et les mathématiques.
- En vert : Les élèves sont dans leur groupe ALPHA DE pour l'apprentissage des langues (alphabétisation, langue allemande, langue française en oral) et les mathématiques.
- En rose : les élèves sont réunis dans leur groupe-classe.

Besoins :

- **Ressources :** 1 x 28 leçons et 1 x 16 leçons (langues et mathématiques)
- **Infrastructure :** 2 salles de classe ou 1 salle de classe (pour 16 élèves) et 1 salle de petite dimension (pour 6 élèves)

Conclusion : Cette organisation nécessite un surplus de 16 leçons au niveau des ressources et une salle supplémentaire. Dans ce cas précis, une salle de petite dimension pourrait suffire pour l'enseignement des six élèves.

Besoins éventuels en ressources et en infrastructure selon différents cas de figure

Après les exemples des écoles pilotes, différentes situations fictives seront décrites avec leurs répercussions éventuelles au niveau des ressources ou du besoin en infrastructure.

Le principe de mixité reste prioritaire dans la composition des classes (vidéo explicative). Les élèves y sont mélangés indépendamment de leur langue d'alphabétisation. À certains moments, ils rejoignent toutefois leurs groupes ALPHA pour y apprendre à lire et à écrire et pour développer leurs compétences langagières. Les mathématiques peuvent être enseignées aussi bien en classe qu'au sein des groupes ALPHA.

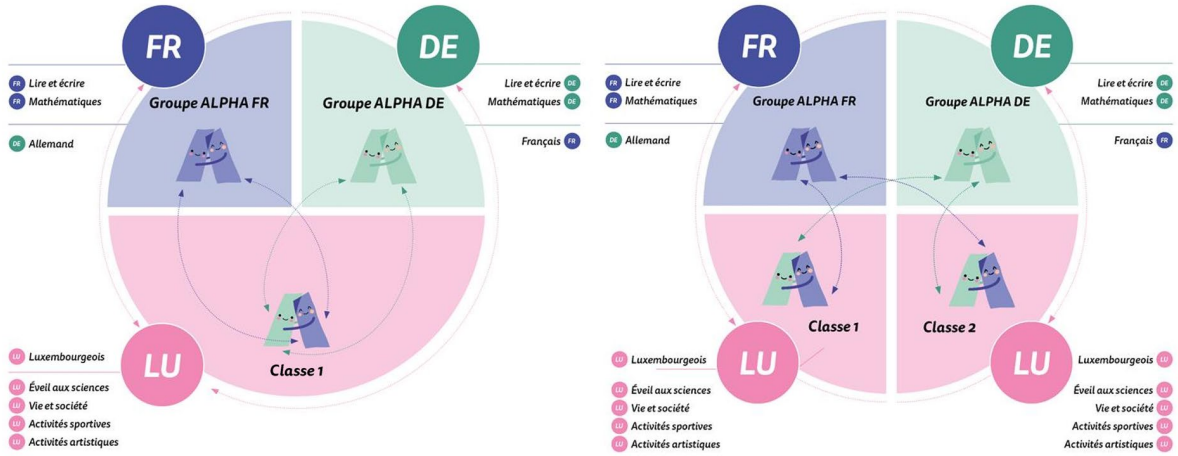

Figure 13 : Fonctionnement des classes et des groupes de langues (2025) : MENJE (identique à la figure 3)

Si le principe général repose sur la constitution de classes mixtes regroupant des élèves ayant opté pour des langues d'alphabétisation différentes, il est cependant nécessaire de prévoir une certaine flexibilité dans les situations où les effectifs sont trop réduits pour garantir une mixité langagière.

Ainsi, lorsque toutes les classes d'un même cycle sont exclusivement composées d'enfants de parents ayant choisi une seule et même langue d'alphabétisation, l'alphabétisation est assurée dans la langue choisie par l'ensemble des élèves du cycle au sein de leur classe.

Dans des situations particulières, notamment lorsque le nombre d'élèves ayant choisi une langue d'alphabétisation est très faible, la répartition entre les classes doit être organisée de manière à éviter, dans la mesure du possible, l'isolement d'un élève et à préserver l'intérêt pédagogique et le bien-être des enfants. Il peut ainsi être pertinent de regrouper dans une même classe plusieurs élèves ayant choisi la même langue d'alphabétisation plutôt que de les répartir individuellement entre toutes les classes du niveau. La solution retenue est appréciée au cas par cas, en concertation avec la direction de région.

À titre d'illustration, dans une école disposant de quatre classes du cycle 2.1, si seulement quatre élèves ont choisi une même langue d'alphabétisation, il est préférable d'intégrer les quatre élèves ensemble dans une seule classe. Si le nombre d'élèves atteint six, ils sont répartis sur deux classes. Une telle organisation permet d'éviter l'inscription d'un élève isolé dans chacune des quatre classes et contribue à instaurer un climat d'apprentissage plus favorable, en veillant à préserver le bien-être des élèves.

Lorsque, malgré l'examen des différentes possibilités d'organisation, la mixité linguistique ne peut être assurée dans des conditions pédagogiquement pertinentes, une classe composée exclusivement d'élèves ayant choisi la même langue d'alphabétisation peut exceptionnellement être constituée, après concertation avec la direction de région.

Une proposition dans la visée des apprentissages et dans le respect du bien-être de tous les élèves devra être discutée avec la direction de région afin d'évaluer les alternatives possibles et de valider la démarche.

Cas de figure A (à partir de 2027/28)

École A					
	Nbre élèves	Moyenne par classe	Nbre classes	Leçons	Volume leçons
C2.1	34	17,00	2	28	56

Les inscriptions des élèves dans les groupes ALPHA sont homogènes, 50 % des parents ont opté pour une alphabétisation en allemand, 50 % pour une alphabétisation en français.

Organisation :

- 2 groupes ALPHA (langues, mathématiques) : 1 groupe ALPHA DE et 1 groupe ALPHA FR (17 élèves/groupe) ;
- 2 classes (pour les autres domaines de développement et d'apprentissage) avec 17 élèves par classe en groupe-classe.

Besoins :

- **Ressources :** 2 x 28 leçons
- **Infrastructure :** 2 salles de classe

Conclusion : Cette organisation n'a pas de répercussion ni sur les ressources ni sur les besoins en infrastructure.

Cas de figure B (à partir de 2027/28)

École B					
	Nbre élèves	Moyenne par classe	Nbre classes	Leçons	Volume leçons
C2.1	50	16,67	3	28	84

Les inscriptions des élèves dans les groupes ALPHA sont homogènes, avec 50 % des parents optant pour une alphabétisation en allemand et 50 % des parents optant pour une alphabétisation en français. L'organisation scolaire classique aurait prévu trois classes avec 16 respectivement 17 élèves.

Étant donné que la création d'un groupe de 25 élèves n'est pas prévue, il faudra créer un groupe ALPHA supplémentaire pour l'enseignement des langues et des mathématiques. Ainsi, il y aura deux groupes ALPHA DE et deux groupes ALPHA FR, composés chacun de 12 ou 13 élèves. Les élèves se retrouvent dans leurs trois classes de 16 respectivement 17 élèves pour les autres domaines de développement et d'apprentissage.

Pour les mathématiques, deux organisations sont possibles lors de la mise en œuvre de la réforme :

- Option A (mathématiques en groupes ALPHA) : les mêmes quatre groupes (12–13 élèves) sont maintenus pour les mathématiques. Cette configuration renforce la continuité linguistique dans les apprentissages fondamentaux et requiert une planification de créneaux parallèles.
- Option B (mathématiques en groupe-classe) : les mathématiques sont enseignées dans les trois classes de 16 à 17 élèves ; seuls les cours de langues restent en groupes ALPHA. Cette option simplifie la dotation horaire sur les créneaux de mathématiques tout en conservant des effectifs réduits pour l'alphabétisation.

Dans les deux cas, les autres domaines de développement et d'apprentissage sont enseignés en groupe-classe, ce qui favorise la mixité, la coopération et la cohésion du groupe. Le choix entre les deux options

pour les mathématiques relève de l'analyse locale (effectifs, ressources disponibles, emploi du temps) et se fait en concertation avec la direction de région.

Groupes ALPHA	G1 DE: 12	G2 DE: 13	G3 FR: 12	G4 FR: 13
Classes	C1: 17	C2: 17	C3: 16	

Besoins option A :

- **Ressources :** 3 x 28 leçons et 1 x 16 leçons
- **Infrastructure :** 4 salles de classe

Conclusion : Cette organisation nécessite un surplus de 16 leçons au niveau des ressources et une salle de classe supplémentaire.

Besoins option B :

- **Ressources :** 3 x 28 leçons et 1 x 10 leçons
- **Infrastructure :** 4 salles de classe

Conclusion : Cette organisation nécessite un surplus de 10 leçons au niveau des ressources et une salle de classe supplémentaire.

Cas de figure C (à partir de 2027/28)

École C					
	Nbre élèves	Moyenne par classe	Nbre classes	Leçons	Volume leçons
C2.1	50	16,67	3	28	84

Les inscriptions des élèves dans les groupes ALPHA sont hétérogènes, avec 75 % des parents optant pour une alphabétisation en allemand et 25 % des parents optant pour une alphabétisation en français. L'organisation scolaire classique aurait prévu trois classes avec 16 respectivement 17 élèves.

Groupes ALPHA	G1 DE : 19	G2 DE : 18	G3 FR : 13
Classes	C1 : 17	C2 : 17	C3 : 16

Il faudrait deux groupes ALPHA DE et un groupe ALPHA FR. Les élèves se retrouvent dans leurs classes de 16 respectivement 17 élèves pour les autres domaines de développement et d'apprentissage.

Besoins :

- **Ressources** : 3 x 28 leçons
- **Infrastructure** : 3 salles de classe

Conclusion : Cette organisation n'a pas de répercussion ni sur les ressources ni sur les besoins en infrastructure.

Le comité d'école pourrait également envisager l'organisation scolaire suivante, en créant trois groupes ALPHA DE, de 12 voire 13 élèves et un groupe ALPHA FR avec 13 élèves :

Groupes ALPHA	G1 DE : 13	G2 DE : 12	G3 DE : 12	G4 FR : 13
Classes	C1 : 17	C2 : 17	C3 : 16	

Besoins :

- **Ressources** : 3 x 28 leçons et 1 x 16 leçons
- **Infrastructure** : 4 salles de classe

Conclusion : Cette organisation nécessite un surplus de 16 leçons au niveau des ressources et une salle de classe supplémentaire.

Le comité d'école peut opter pour la création de groupes ALPHA à effectifs plus ou moins égaux. Ainsi, il prévoit un groupe supplémentaire pour l'enseignement des langues (allemand et français) et des mathématiques. Cette organisation demande un plus grand nombre de leçons pour la création des groupes ALPHA. De plus, cette organisation exige une salle de classe supplémentaire. Dans ce cas précis, ce surplus en ressources devra provenir du contingent alloué à la commune.

Cas de figure D (à partir de 2028/29)

École D					
	Nbre élèves	Moyenne par classe	Nbre classes	Leçons	Volume leçons
C 2.1	12	12,00	1	28	28
C 2.2	21	21,00	1	28	28

Dès la rentrée scolaire 28/29, les élèves de deux cohortes sont alphabétisés soit en allemand, soit en français. Les inscriptions des élèves dans les groupes ALPHA sont homogènes, avec 50 % des parents optant pour une alphabétisation en allemand et 50 % des parents optant pour une alphabétisation en français.

C2.1			
	Groupes ALPHA	G1 FR : 6	G2 DE : 6
	Classes	C1 : 12	

Besoins pour le cycle 2.1 :

- **Ressources :** 1 x 28 leçons et 1 x 16 leçons
- **Infrastructure :** 2 salles de classe ou 1 salle de classe (pour 12 élèves) et une salle de petite dimension (pour 6 élèves)

Conclusion : Cette organisation nécessite un surplus de 16 leçons au niveau des ressources et une salle supplémentaire. Dans ce cas précis, une salle de petite dimension pourrait suffire pour l'enseignement des six élèves.

C2.2			
	Groupes ALPHA	G1 FR : 11	G2 DE : 10
	Classes	C1 : 21	

Besoins pour le cycle 2.2 :

- **Ressources :** 1 x 28 leçons et 1 x 16 leçons
- **Infrastructure :** 2 salles de classe

Conclusion : Cette organisation nécessite un surplus de 16 leçons au niveau des ressources et une salle supplémentaire.

Conclusion en besoin supplémentaire pour le C2.1 et le C2.2 :

- **Ressources :** un surplus de 2 x 16 leçons = 32 leçons
- **Infrastructure :** une salle de petite dimension et une salle de classe

Cas de figure E – classes de cycle (2027/28)

Les classes de cycle ne constituent pas une nouvelle forme d'organisation liée à la réforme « ALPHA – zesumme wuessen ». Elles existent déjà dans le cadre légal en vigueur et peuvent être mises en place lorsque le contexte scolaire s'y prête.

Leur introduction ou leur maintien peut répondre à des considérations tant pédagogiques qu'organisationnelles. Elles peuvent notamment favoriser la continuité des apprentissages, une différenciation pédagogique adaptée aux besoins des élèves, la coopération entre élèves d'âges ou de niveaux différents ainsi qu'une utilisation flexible des ressources disponibles.

Ce type d'organisation reste facultatif et peut présenter un intérêt dans différents contextes scolaires, notamment dans les écoles à effectifs plus réduits.

École E					
	Nbre élèves	Moyenne par classe	Nbre classes	Leçons	Volume leçons
C 2.1	28	14	2	28	56
C 2.2	30	15	2	28	56

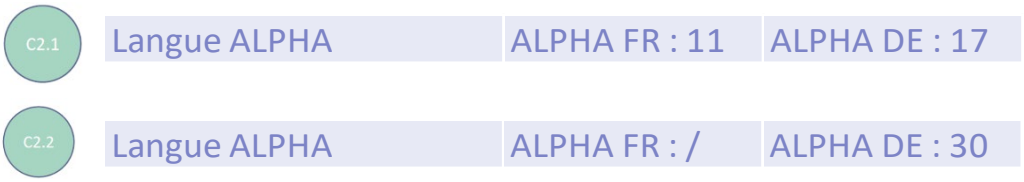

À la rentrée scolaire 2027/28, la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » est mise en œuvre pour la première fois au cycle 2.1. Les élèves du cycle 2.1 sont alphabétisés soit en allemand, soit en français, tandis que les élèves du cycle 2.2 poursuivent leur alphabétisation en allemand selon le programme en vigueur avant l'introduction de la réforme.

Dans cet exemple, les élèves sont répartis dans quatre classes de cycle. Chaque classe regroupe des élèves du cycle 2.1 et du cycle 2.2 :

- **Classe 1 :** 6 élèves du C2.1 FR et 7 élèves du C2.2 DE ;
- **Classe 2 :** 8 élèves du C2.1 DE et 8 élèves du C2.2 DE ;
- **Classe 3 :** 5 élèves du C2.1 FR et 8 élèves du C2.2 DE ;
- **Classe 4 :** 9 élèves du C2.1 DE et 7 élèves du C2.2 DE.

Durant l'année de transition 2027/28, cette organisation implique que, au sein d'une même classe de cycle, les élèves du cycle 2.1 suivent le nouveau programme d'alphabétisation dans leur langue ALPHA, tandis que tous les élèves du cycle 2.2 poursuivent leurs apprentissages en allemand selon l'ancien programme. L'organisation pédagogique doit donc tenir compte à la fois du niveau du cycle, de la langue d'alphabétisation et du programme suivi.

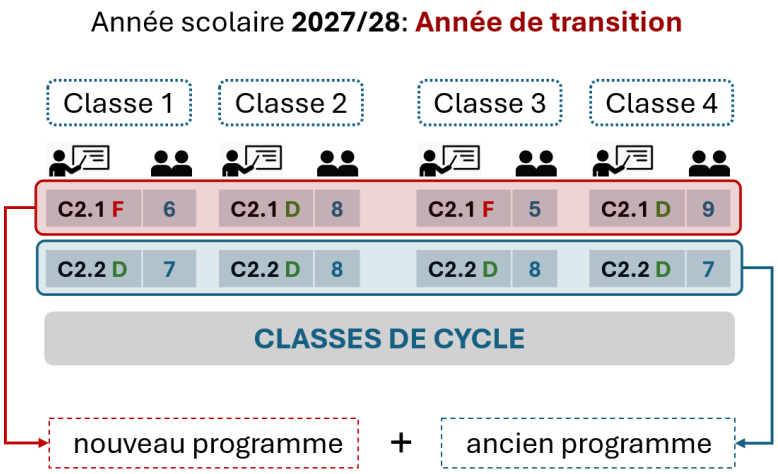

À partir de 2028/29, la première cohorte ALPHA passe au cycle 2.2 et une nouvelle cohorte ALPHA entre au cycle 2.1. Les quatre classes de cycle peuvent être maintenues, mais la coexistence de l'ancien et du nouveau programme disparaît : les élèves des deux niveaux suivent désormais le nouveau programme, dans leur langue d'alphabétisation respective.

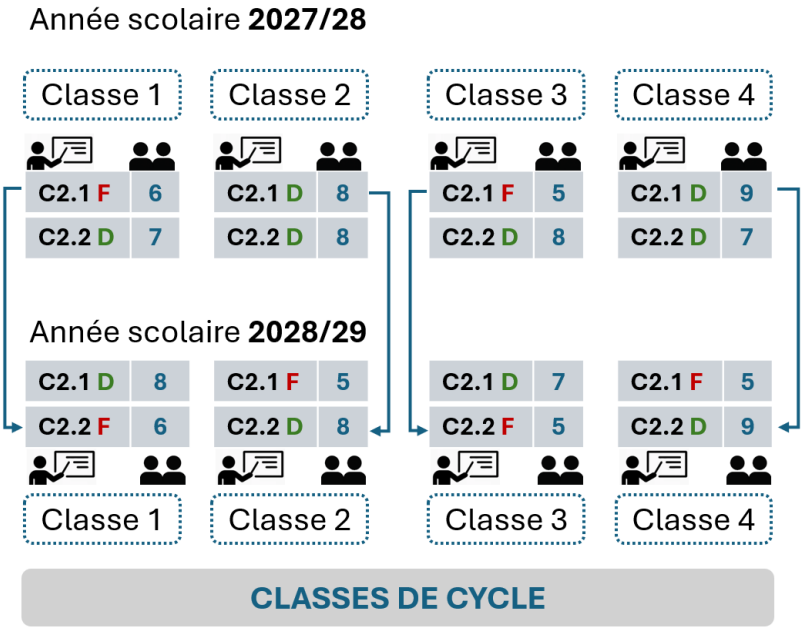

Conclusion : L'année scolaire 2027/28 constitue une année de transition particulière pour l'organisation en classes de cycle, puisqu'elle nécessite de faire coexister l'ancien et le nouveau programme au sein des mêmes classes. Cette situation est temporaire. Dès 2028/29, les classes de cycle regroupant les élèves des cycles 2.1 et 2.2 peuvent fonctionner entièrement dans le cadre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen ».

Une situation de transition comparable se présentera également au cycle 3 lors de la mise en œuvre progressive de la réforme.

Pour toute question concernant l'organisation des classes de cycle pendant cette période de transition, les écoles sont invitées à se concerter avec leur direction. Elles peuvent également s'adresser au Service de l'enseignement fondamental pour toute question ou situation nécessitant un accompagnement.

Dispositions organisationnelles

Épreuves standardisées

Les épreuves standardisées (ÉpStan) sont actuellement en cours d'adaptation afin de tenir compte de la nouvelle organisation linguistique introduite par la réforme. Ces adaptations seront achevées avant la mise en œuvre de la réforme à tous les niveaux concernés, de manière à garantir la cohérence du dispositif d'évaluation nationale.

À partir de la rentrée 2026/2027, les épreuves organisées en début de cycle 2 seront disponibles en deux versions linguistiques, selon la langue d'alphabétisation de l'élève. Les épreuves de mathématiques et de compréhension orale seront ainsi proposées en français ou en allemand, tandis qu'aucune épreuve de compréhension écrite n'est prévue à ce stade. Cette évolution permettra d'évaluer les élèves dans la langue dans laquelle ils sont alphabétisés et enseignés en mathématiques, tout en garantissant l'équité du dispositif et la comparabilité des résultats entre les deux voies d'alphabétisation. Les tests reposent sur des cadres de référence et des niveaux de compétence identiques, assurant la cohérence méthodologique du système.

Au fur et à mesure de l'élargissement de la réforme, les épreuves du début du cycle 3, puis celles du début du cycle 4, seront également adaptées selon le même principe. Les élèves seront ainsi évalués dans la langue correspondant à leur parcours d'alphabétisation, notamment en mathématiques et en compréhension orale.

Bilans intermédiaires

L'organisation des entretiens relatifs aux bilans intermédiaires relève de la responsabilité du (de la) titulaire de classe, en concertation avec l'équipe pédagogique. Le (la) titulaire veille à leur préparation et à leur organisation et y participe, en principe, en tant que représentant(e) de l'équipe pédagogique.

Afin de garantir une information complète des parents, les entretiens tiennent compte des observations et des évaluations de l'ensemble des enseignant(e)s intervenant auprès de l'élève, en particulier dans les domaines des langues et des mathématiques.

En fonction du parcours de l'élève et de la répartition des enseignements au sein de l'équipe pédagogique ou encore de l'organisation du service des enseignant(e)s, notamment en cas de service à temps partiel, il peut toutefois être plus pertinent qu'un entretien soit mené par ou avec un(e) autre enseignant(e) de l'équipe pédagogique. Cela peut notamment être le cas lorsque cet(te) enseignant(e) assure l'enseignement des langues et, le cas échéant, des mathématiques auprès de l'élève concerné. Cette organisation est concertée au sein de l'équipe pédagogique, sous la coordination du (de la) titulaire de classe, qui veille à la transmission des informations nécessaires.

À la demande des parents ou lorsque la situation de l'élève le justifie, l'équipe pédagogique veille également, dans la mesure du possible, à permettre la participation d'un(e) autre enseignant(e) intervenant auprès de l'élève.

Cette organisation vise à donner aux parents une vision globale des acquis, des progrès et des besoins de leur enfant et à permettre, le cas échéant, d'adapter son parcours d'apprentissage. Les modalités concrètes sont définies en concertation au sein de l'équipe pédagogique, sous la coordination du (de la) titulaire de classe, de manière à assurer la qualité et la pertinence des échanges avec les parents sans entraîner, en principe, une augmentation du nombre d'entretiens de bilan à assurer par chaque enseignant(e).

Le rôle du titulaire de classe

Dans le cadre de la réforme, le rôle du titulaire reste fondamentalement inchangé. Il demeure la personne de référence pédagogique de la classe et assume, à ce titre, une responsabilité importante.

Le titulaire assure l'accompagnement de ses élèves et assume des missions à la fois pédagogiques et organisationnelles. Il organise l'enseignement de manière à permettre à chaque élève d'atteindre les objectifs définis dans le plan d'études et documente et évalue régulièrement les progrès réalisés.

Il informe périodiquement les parents des résultats et des progrès de leur enfant, prend contact avec eux dès que des difficultés se présentent et organise régulièrement des réunions d'information et d'échange. Il travaille également en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe pédagogique. Lorsque la situation l'exige, il coopère avec l'instituteur spécialisé dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques (I-EBS), l'équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques (ESEB) et les centres de compétences afin de garantir un accompagnement adapté aux besoins de chaque élève.

La mise en œuvre de la réforme fait évoluer le contexte pédagogique dans lequel ces missions sont exercées. Dans les cycles 2 et 3 en particulier, la collaboration au sein de l'équipe pédagogique revêt une importance accrue.

La réforme ne modifie pas les dispositions relatives à la prime liée à la fonction de titulaire de classe.

Dispositif « Summerschool »

Le dispositif « Summerschool » reste accessible à tous les élèves, quelle que soit leur langue d'alphabétisation.

Dans le cadre de la réforme, des dossiers pédagogiques différenciés sont disponibles pour les groupes ALPHA FR et ALPHA DE. Ces dossiers sont téléchargeables et peuvent être utilisés de manière autonome ou accompagnée.

En complément, des cours en présentiel sont organisés durant les dernières semaines des vacances d'été. Ces cours ciblent principalement les compétences langagières en lien avec la langue d'alphabétisation, afin de consolider les acquis et d'assurer une reprise progressive des apprentissages.

Les contenus de mathématiques sont communs aux deux parcours ; le dossier pédagogique est proposé en allemand et en français.

Cycle 3

Au cycle 3, les élèves poursuivent leur parcours linguistique selon la langue d'alphabétisation choisie à la fin du cycle 1. Comme au cycle 2, les cours de langues sont organisés en groupes ALPHA. Les mathématiques peuvent être enseignées soit dans ces groupes, soit en groupe-classe, tandis que les autres domaines de développement et d'apprentissage sont abordés en groupe-classe.

Organisation de l'enseignement

L'enseignement du français, de l'allemand et des mathématiques est structuré comme suit :

Groupe ALPHA	**Français**	**Allemand**	**Mathématiques**
Groupe ALPHA DE	7 leçons	5 leçons	5 leçons

Groupe ALPHA	Français	Allemand	Mathématiques
Groupe ALPHA FR	5 leçons	7 leçons	5 leçons

Pour rappel : Les écoles ont la possibilité :

- soit d'organiser les mathématiques en groupes ALPHA ;
- soit de les enseigner en classe, en tenant compte des deux langues d'alphabétisation.

Cette flexibilité permet aux équipes pédagogiques d'adapter l'organisation à leur réalité scolaire tout en assurant la continuité des apprentissages dans les deux langues.

Tous les autres domaines de développement et d'apprentissage sont enseignés en groupe-classe.

Dans les domaines de développement et d'apprentissage relatifs aux mathématiques, à l'éveil aux sciences, aux sciences naturelles et humaines, au cours vie et société, à l'expression corporelle, à la psychomotricité, aux sports et à la santé, à l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, aux arts et à la musique, les trois langues officielles (luxembourgeois, allemand et français) peuvent être utilisées comme langues d'enseignement orales. Cette flexibilité permet aux enseignant(e)s d'adapter leur pratique pédagogique en fonction des besoins des élèves et du contexte linguistique local.

Toutefois, la nouvelle disposition harmonise également la pratique écrite en précisant que, sauf pour le domaine de développement et d'apprentissage du luxembourgeois, les explications écrites sont désormais données et rédigées en allemand et en français. Cela garantit l'accessibilité des contenus écrits à tous les élèves, quelle que soit leur langue d'alphabétisation.

Matériel didactique recommandé au cycle 3

Afin d'accompagner la continuité des apprentissages dans le cadre de la réforme, plusieurs matériels sont disponibles ou en cours de développement pour l'enseignement du français, de l'allemand et des mathématiques au cycle 3.

Langues

Tout d'abord, il est important de rappeler que l'enseignement des langues allemande et française continue d'être organisé en groupes ALPHA DE et ALPHA FR au cycle 3. Au cycle 3, les progressions en français restent différenciées selon le parcours. Les élèves ALPHA DE, pour lesquels le français constitue la deuxième langue, disposent de davantage de temps pour parcourir la méthode « Salut, c'est magique ! ». Les élèves ALPHA FR, déjà alphabétisés en français, suivent une progression adaptée à leurs acquis ; un cahier de transition remplace pour eux les premiers cahiers de la méthode. À la fin du cycle 3, les deux parcours convergent afin de permettre l'utilisation du matériel « Salut, c'est à toi ! » au cycle 4.

Pour l'allemand, la même logique s'applique en sens inverse : la progression tient compte du fait que l'allemand constitue la langue d'alphabétisation des élèves ALPHA DE et la deuxième langue des élèves ALPHA FR. À la fin du cycle 3, tous les élèves doivent avoir atteint les objectifs permettant la poursuite commune du parcours au cycle 4. À la fin du cycle 3, tous les élèves devront donc avoir terminé la méthode « Deutschprofis » des éditions Klett.

La liberté de choix des matériels didactiques reste garantie, conformément à l'article 11 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. Le personnel enseignant peut utiliser d'autres ressources, pour autant que celles-ci aient été approuvées par le comité d'école et soient conformes au plan d'études.

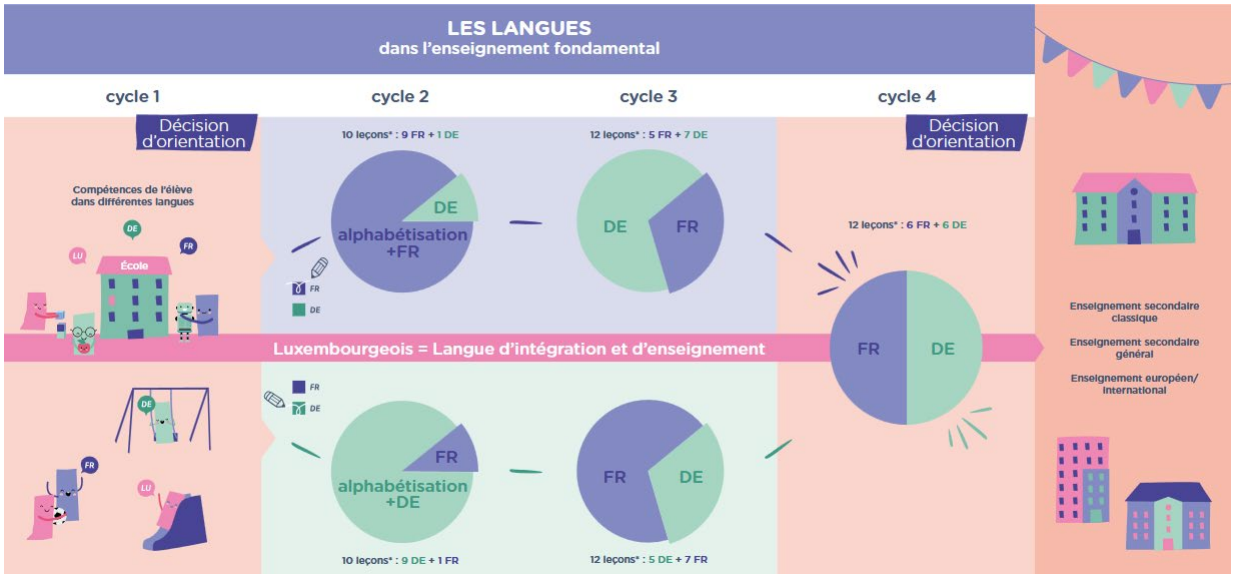

Figure 14 : Les langues dans l'enseignement fondamental (2025) : SCRIPT (identique à la figure 2)

Les matériels sont choisis en cohérence avec les objectifs du plan d'études et permettent de construire des parcours différenciés sans créer de filières séparées. Leur utilisation favorise l'alignement pédagogique tout en tenant compte des langues d'alphabétisation.

Mathématiques

Le matériel « MATHI » est utilisé dans les deux groupes ALPHA. Il a été adapté pour fonctionner en parallèle en français et en allemand. Ce matériel permet :

- un enseignement structuré et progressif ;
- une flexibilité pour l'enseignement en groupes ALPHA ou en groupe-classe.

Lorsque la réforme sera mise en œuvre, les écoles auront la possibilité d'organiser l'enseignement des mathématiques de différentes manières : soit en groupes ALPHA selon la langue d'alphabétisation, soit en groupe-classe réunissant tous les élèves. Ce choix organisationnel ne sera pas imposé et pourra varier selon la taille des classes, les effectifs et les besoins pédagogiques. Le matériel « MATHI », actuellement en développement en deux versions linguistiques (allemand et français), permettra à terme d'accompagner cette organisation pédagogique, qu'elle soit réalisée en groupes ALPHA ou en groupe-classe.

Autres domaines de développement et d'apprentissage

À l'exception de l'enseignement des langues et, le cas échéant, des mathématiques, tous les autres domaines de développement et d'apprentissage sont enseignés en classe, ce qui favorise la mixité, la coopération et la cohésion du groupe.

Dans les domaines de développement et d'apprentissage relatifs aux mathématiques, à l'éveil aux sciences, aux sciences naturelles et humaines, au cours vie et société, à l'expression corporelle, à la psychomotricité, aux sports et à la santé, à l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, aux arts et à la musique, les trois langues officielles (luxembourgeois, allemand et français) peuvent être utilisées comme langues d'enseignement orales. Cette flexibilité permet aux enseignant(e)s d'adapter leur pratique pédagogique en fonction des besoins des élèves et du contexte linguistique local.

Les supports écrits remis aux élèves dans ces domaines de développement et d'apprentissage sont proposés dans leur langue d'alphabétisation ou dans les deux langues (allemand et français). Cela garantit l'accessibilité linguistique des contenus tout en soutenant le développement du vocabulaire disciplinaire.

Comme au cycle 2, les ressources pédagogiques du site fudo.lu sont progressivement traduites en français. Des versions bilingues du matériel pour le domaine de développement et d'apprentissage « Vie et société » sont également en cours d'élaboration.

Tous les matériels didactiques développés par le SCRIPT seront disponibles en version française à côté de la version allemande dès que la réforme atteindra le cycle 3.

Une exception reste valable pour le domaine de développement et d'apprentissage de la langue luxembourgeoise : l'enseignement et les supports restent en luxembourgeois. Le nouveau manuel « FLOTT » conçu en luxembourgeois, est le référentiel prévu dans ce domaine de développement et d'apprentissage.

Exemples d'organisation des groupes ALPHA au cycle 3

L'organisation des groupes ALPHA au cycle 3 dépend de nombreux facteurs : le nombre d'élèves par cohorte, les ressources disponibles, les infrastructures ainsi que l'organisation scolaire propre à chaque école voire à chaque commune.

Les réalités locales varient considérablement d'un contexte à l'autre. Certaines communes disposent d'une seule classe par année scolaire, d'autres de deux ou trois classes, tandis que les plus grandes écoles regroupent parfois un nombre bien plus important de classes. Certaines communes fonctionnent encore avec des écoles de quartier, alors que d'autres ont choisi de regrouper leurs classes par cycle ou sur un campus scolaire unique, voire sur plusieurs établissements.

À cela s'ajoutent des fluctuations d'effectifs d'une année à l'autre, tant dans le nombre d'enfants par cohorte que dans la proportion de parents optant pour l'une ou l'autre langue d'alphabétisation. Comme le montrent les expériences des écoles pilotes, ces variations peuvent être importantes et rendent difficile toute prévision stable et généralisable.

Chaque école élabore donc, en concertation avec sa direction de région, une proposition d'organisation adaptée à sa réalité. Dans la suite du document, plusieurs cas-types illustrent les principes d'organisation possibles selon la taille et la structure des écoles.

Cette diversité n'est pas nouvelle : déjà aujourd'hui, les écoles doivent chaque année trouver des solutions adaptées à leurs contraintes locales dans le cadre de l'organisation scolaire. La réforme ne modifie pas cette logique, mais introduit simplement de nouveaux paramètres linguistiques à prendre en compte dans une planification déjà bien rodée.

Dans le chapitre consacré au cycle 2, des exemples d'organisation des groupes ALPHA sont présentés à la page 38.

Dispositions organisationnelles

Épreuves standardisées

Dans le cadre de la réforme, toutes les épreuves standardisées du cycle 3 seront adaptées afin de refléter la nouvelle organisation linguistique et de tenir compte des parcours différenciés liés à la langue d'alphabétisation.

Les élèves passent des épreuves en compréhension orale**,** compréhension écrite et mathématiques.

Pour les épreuves de langue, chaque élève passe :

- une épreuve en langue d'alphabétisation choisie à la fin du cycle 1 ;
- une épreuve en deuxième langue du parcours.

Cette organisation permet de suivre le développement des compétences dans les deux langues tout au long du cycle 3. Les versions proposées (en français ou en allemand) sont alignées sur les niveaux attendus selon le parcours suivi par l'élève.

Les épreuves de mathématiques sont également proposées en deux versions linguistiques (allemand et français). L'élève passe l'épreuve dans la langue dans laquelle il suit habituellement les cours de mathématiques.

L'objectif est de garantir :

- des conditions d'évaluation équitables et comparables pour tous les élèves ;
- une reconnaissance des parcours linguistiques différenciés sans créer de hiérarchisation ;
- une base commune pour le suivi des apprentissages à l'échelle nationale.

Bilans intermédiaires

L'organisation des entretiens relatifs aux bilans intermédiaires relève de la responsabilité du (de la) titulaire de classe, en concertation avec l'équipe pédagogique. Le (la) titulaire veille à leur préparation et à leur organisation et y participe, en principe, en tant que représentant(e) de l'équipe pédagogique.

Afin de garantir une information complète des parents, les entretiens tiennent compte des observations et des évaluations de l'ensemble des enseignant(e)s intervenant auprès de l'élève, en particulier dans les domaines des langues et des mathématiques.

En fonction du parcours de l'élève et de la répartition des enseignements au sein de l'équipe pédagogique ou encore de l'organisation du service des enseignant(e)s, notamment en cas de service à temps partiel, il peut toutefois être plus pertinent qu'un entretien soit mené par ou avec un(e) autre enseignant(e) de l'équipe pédagogique. Cela peut notamment être le cas lorsque cet(te) enseignant(e) assure l'enseignement des langues et, le cas échéant, des mathématiques auprès de l'élève concerné. Cette organisation est concertée au sein de l'équipe pédagogique, sous la coordination du (de la) titulaire de classe, qui veille à la transmission des informations nécessaires.

À la demande des parents ou lorsque la situation de l'élève le justifie, l'équipe pédagogique veille également, dans la mesure du possible, à permettre la participation d'un(e) autre enseignant(e) intervenant auprès de l'élève.

Cette organisation vise à donner aux parents une vision globale des acquis, des progrès et des besoins de leur enfant et à permettre, le cas échéant, d'adapter son parcours d'apprentissage. Les modalités concrètes sont définies en concertation au sein de l'équipe pédagogique, sous la coordination du (de la) titulaire de classe, de manière à assurer la qualité et la pertinence des échanges avec les parents sans entraîner, en principe, une augmentation du nombre d'entretiens de bilan à assurer par chaque enseignant(e).

Le rôle du titulaire de classe

Dans le cadre de la réforme, le rôle du titulaire reste fondamentalement inchangé. Il demeure la personne de référence pédagogique de la classe et assume, à ce titre, une responsabilité importante.

Le titulaire assure l'accompagnement de ses élèves et assume des missions à la fois pédagogiques et organisationnelles. Il organise l'enseignement de manière à permettre à chaque élève d'atteindre les objectifs définis dans le plan d'études et documente et évalue régulièrement les progrès réalisés.

Il informe périodiquement les parents des résultats et des progrès de leur enfant, prend contact avec eux dès que des difficultés se présentent et organise régulièrement des réunions d'information et d'échange. Il travaille également en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe pédagogique. Lorsque la situation l'exige, il coopère avec l'instituteur spécialisé dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques (I-EBS), l'équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques (ESEB) et les centres de compétences afin de garantir un accompagnement adapté aux besoins de chaque élève.

La mise en œuvre de la réforme fait évoluer le contexte pédagogique dans lequel ces missions sont exercées. Dans les cycles 2 et 3 en particulier, la collaboration au sein de l'équipe pédagogique revêt une importance accrue.

La réforme ne modifie pas les dispositions relatives à la prime liée à la fonction de titulaire de classe.

Dispositif « Summerschool »

Le dispositif « Summerschool » reste accessible à tous les élèves du cycle 3, quelle que soit leur langue d'alphabétisation. Il vise à consolider les acquis de l'année scolaire et à renforcer les compétences langagières avant la rentrée.

Comme pour le cycle 2, la « Summerschool » se compose de deux volets :

- des dossiers pédagogiques différenciés, disponibles en français et en allemand, selon la langue d'alphabétisation de l'élève ;
- des cours en présentiel, organisés pendant les dernières semaines des vacances d'été.

Les cours portent principalement sur le renforcement des compétences en langues. Les contenus de mathématiques sont communs aux deux parcours ; le dossier pédagogique est proposé en allemand et en français. Ce dispositif vise à soutenir la transition vers le cycle 4 et à prévenir les difficultés à l'entrée dans les nouveaux apprentissages.

Cycle 4

Au cycle 4, les élèves se retrouvent dans une organisation unifiée. La différenciation selon la langue d'alphabétisation prend fin, il n'y a plus de groupes ALPHA afin de permettre une convergence des parcours et une préparation harmonisée à l'orientation vers l'enseignement secondaire.

Organisation de l'enseignement

Les élèves du cycle 4 suivent les enseignements de français, d'allemand et de mathématiques dans une classe (et il n'y a plus de groupes ALPHA). L'objectif est de consolider des compétences solides en français et en allemand et de permettre à tous les élèves d'atteindre les niveaux attendus du plan d'études, quelles que soient leurs trajectoires linguistiques antérieures.

Le nombre moyen de leçons par semaine se répartit comme suit :

- Mathématiques : 5 leçons ;
- Langues (langue allemande et langue française) : 12 leçons ;
- Autres domaines de développement et d'apprentissage : 11 leçons.

Dans les domaines de développement et d'apprentissage relatifs aux mathématiques, à l'éveil aux sciences, aux sciences naturelles et humaines, au cours vie et société, à l'expression corporelle, à la psychomotricité, aux sports et à la santé, à l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, aux arts et à la musique, les trois langues officielles (luxembourgeois, allemand et français) peuvent être utilisées comme langues d'enseignement orales. Cette flexibilité permet aux enseignant(e)s d'adapter leur pratique pédagogique en fonction des besoins des élèves et du contexte linguistique local.

Les supports écrits sont disponibles en allemand et en français. Leur utilisation peut être adaptée aux besoins linguistiques des élèves et aux objectifs pédagogiques poursuivis. Ponctuellement, certains contenus peuvent être abordés en allemand ou en français pour l'ensemble du groupe. Cette pratique contribue également à préparer les élèves à la diversité des régimes linguistiques qu'ils rencontreront dans l'enseignement secondaire.

Matériel didactique recommandé au cycle 4

Pour accompagner l'enseignement des langues et des mathématiques au cycle 4, des matériels didactiques sont mis à disposition des écoles, en cohérence avec les objectifs du plan d'études et la continuité des parcours.

Langues

- Pour le français : le manuel « Salut, c'est à toi ! » (CLE, SCRIPT) est utilisé dans toutes les classes.
- Pour l'allemand : un nouveau matériel est en cours de développement. Il est conçu pour répondre aux besoins des élèves ayant suivi des parcours linguistiques différenciés dans les cycles précédents.

Mathématiques

Le matériel « MATHI » reste la référence principale pour l'enseignement des mathématiques au cycle 4.

Autres domaines de développement et d'apprentissage

Tous les matériels didactiques développés par le SCRIPT seront disponibles en version française et allemande, à l'exception du domaine de développement et d'apprentissage de la langue luxembourgeoise. Dans ce domaine de développement et d'apprentissage, le manuel « FLOTTFLOTT » reste en usage et est exclusivement en luxembourgeois.

Dispositions organisationnelles

Les épreuves standardisées

Les ÉpStan continueront à permettre de suivre les compétences des élèves et l'évolution des écarts de performance dans le contexte des nouveaux parcours linguistiques. Elles sont adaptées progressivement afin de tenir compte de l'organisation introduite par la réforme. À partir du cycle 4, tous les élèves passent les épreuves de compréhension écrite et orale en allemand et en français, indépendamment de leur langue d'alphabétisation. En mathématiques, ils peuvent choisir la langue dans laquelle ils souhaitent répondre, conformément à leur parcours. Ce principe d'accessibilité linguistique est également appliqué dans les épreuves communes de fin de cycle 4.2.

Bilans intermédiaires

Comme dans les cycles précédents, l'organisation des entretiens relatifs aux bilans intermédiaires relève de la responsabilité du (de la) titulaire de classe, en concertation avec l'équipe pédagogique. Les entretiens tiennent compte des observations et des évaluations de l'ensemble des enseignant(e)s intervenant auprès de l'élève afin de donner aux parents une vision globale de ses acquis, de ses progrès et de ses besoins, notamment en vue de la poursuite de son parcours scolaire et de son orientation vers l'enseignement secondaire.

Objectifs à la fin du cycle 4 et orientation vers l'enseignement secondaire

L'objectif principal de la réforme est de garantir qu'à l'issue du cycle 4, chaque élève dispose de bases solides en français et en allemand et atteigne les niveaux de compétence prévus par le plan d'études, indépendamment de sa langue d'alphabétisation initiale. Les compétences visées dans les deux langues restent équivalentes à celles définies avant la réforme.

Il est toutefois reconnu que tous les élèves n'atteindront pas exactement le même niveau dans les deux langues. Comme auparavant, des variations individuelles sont attendues : certains élèves seront plus à l'aise en français, d'autres en allemand. Toutefois, il est essentiel que tous les élèves, quelle que soit leur langue d'alphabétisation, atteignent à la fin de chaque cycle les niveaux socles de compétence définis dans le plan d'études. Ces niveaux garantissent une progression équilibrée et comparable dans les deux langues, conformément aux objectifs communs fixés pour la fin du cycle 4, et permettent à chacun de suivre avec succès les parcours proposés à l'enseignement secondaire, quel que soit son parcours d'alphabétisation.

À l'issue du cycle 4, les élèves sont orientés vers l'offre d'enseignement secondaire correspondant à leurs compétences et à leurs aspirations. Outre les parcours de l'enseignement secondaire classique et général, cette offre comprend notamment des classes à langue véhiculaire française, des dispositifs de renforcement linguistique ainsi que des parcours européens et internationaux.

L'offre d'enseignement évoluant régulièrement, les informations actualisées peuvent être consultées sur le site mengschoul.lu ainsi que dans les brochures suivantes :

- « Que faire après le cycle 4 ? »
- « Bienvenue à l'école luxembourgeoise »

Mise en œuvre de la réforme dans les directions de région

Les directions de région jouent un rôle central dans la préparation et l'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme à l'échelle régionale et locale.

Les directions de région sont chargées de / d' :

- accompagner la mise en œuvre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » en mobilisant les équipes pédagogiques ainsi que le personnel administratif et éducatif ;
- assurer une diffusion régulière, harmonisée et cohérente des informations auprès des équipes pédagogiques et des comités d'école, conformément aux modalités définies par le Collège des directeurs ;
- veiller à ce que les équipes pédagogiques concernées disposent des informations, formations, ressources et outils nécessaires à la mise en œuvre de la réforme ;
- accompagner les équipes pédagogiques du cycle 1 dans le cadre de la procédure d'orientation vers la langue d'alphabétisation et veiller à ce qu'elles bénéficient du soutien nécessaire, notamment dans la conduite des entretiens avec les familles et dans les situations nécessitant une concertation approfondie ;
- accompagner les équipes pédagogiques du cycle 2 dans la préparation de l'introduction des parcours ALPHA DE et ALPHA FR à la rentrée scolaire 2027/2028, notamment en ce qui concerne les principes pédagogiques de la réforme, les modalités d'organisation des groupes ALPHA, la planification des ressources humaines, l'organisation des horaires et des espaces ainsi que les nouveaux matériels didactiques ;
- organiser, en coordination avec l'IFEN, des temps d'échange et de formation portant notamment sur l'orientation vers la langue d'alphabétisation, les pratiques pédagogiques et l'utilisation des outils mis à disposition ;
- encourager la participation active des équipes pédagogiques aux événements nationaux et interrégionaux « ALPHA – zesumme wuessen » et veiller à ce que la direction de région y soit représentée ;
- informer régulièrement les équipes pédagogiques des offres de formation, des ressources pédagogiques et des possibilités d'accompagnement disponibles au niveau national ;
- assurer un suivi régulier de la mise en œuvre et faire remonter au niveau national les constats, difficultés et besoins d'accompagnement identifiés dans les écoles, afin de permettre, le cas échéant, la mise en place de mesures de soutien adaptées ;
- accompagner les écoles dans la réalisation et l'actualisation régulière de simulations de l'organisation scolaire projetée afin d'anticiper la constitution des groupes ALPHA ainsi que les besoins en ressources et en infrastructures, notamment en ce qui concerne l'évolution prévisionnelle des effectifs, l'affectation des ressources humaines et la gestion des infrastructures, les simulations relatives à l'organisation scolaire 2028/2029 devant être finalisées au plus tard le 12 avril 2027 ;
- maintenir un dialogue régulier et structuré avec les autorités communales et les comités d'école afin d'anticiper les besoins et d'assurer un accompagnement cohérent de la mise en œuvre au niveau local.

Les ressources et outils mis à disposition dans le cadre de la réforme (supports de présentation, vadémécum, FAQ, site internet alpha.script.lu) constituent des références communes pour accompagner les équipes pédagogiques et soutenir les échanges avec les différents partenaires.

Selon les besoins identifiés, les directions de région peuvent organiser des réunions d'information et d'échange avec les comités d'école, les coordinateurs et coordinatrices de cycle ainsi que les équipes pédagogiques des cycles concernés. Ces échanges peuvent être organisés à l'échelle locale, régionale ou interrégionale afin de favoriser le partage d'expériences, les synergies entre écoles et la recherche de solutions communes.

Préparation des structures d'accompagnement

Les directions de région assurent également la coordination avec les structures d'accompagnement spécialisées, notamment les équipes de soutien ESEB et la Commission d'inclusion (CI), afin de garantir un accompagnement adapté des écoles et des élèves tout au long de la mise en œuvre de la réforme.

Cela inclut notamment :

- l'organisation de la collaboration avec les ESEB dans les écoles concernées ;
- l'acquisition et la gestion d'outils d'évaluation et de dépistage permettant d'identifier d'éventuels besoins éducatifs spécifiques ou difficultés d'apprentissage.

Les régions comptant des écoles pilotes ont déjà reçu leur starter kit. Dans la continuité de cette démarche, le SCRIPT mettra à disposition des autres directions de région, pour l'année scolaire 2026/2027, un ensemble de matériel de base contenant notamment des tests de dépistage destinés aux ESEB.

Simulations de l'organisation scolaire à moyen terme

Les simulations de l'organisation scolaire projetée constituent un outil de planification permettant d'anticiper progressivement les effets de la réforme sur la constitution des groupes ALPHA, les ressources humaines et les infrastructures. Elles sont réalisées et actualisées par les directions de région en collaboration avec les président(e)s des comités d'école, en s'appuyant autant que possible sur des cohortes réelles d'élèves.

À cette fin, un tableau de simulation est mis à disposition. Les directions de région sont chargées d'accompagner les écoles dans la réalisation de ces simulations, en s'appuyant sur l'analyse d'une cohorte réelle d'élèves du cycle 1 (notamment du niveau C1.1 ou C1.2), afin d'anticiper la constitution des groupes ALPHA pour le cycle 2.1.

La simulation portera tout particulièrement sur la structuration des groupes selon les langues d'alphabétisation, l'affectation des ressources humaines ainsi que la gestion des locaux. Les résultats de cette analyse seront partagés avec la Direction générale de l'enseignement fondamental ainsi qu'avec les autorités communales concernées et serviront de base à un dialogue suivi, notamment en ce qui concerne les besoins en infrastructures scolaires et les perspectives d'évolution des effectifs.

Les aspects suivants sont explorés :

- analyse du profil linguistique des élèves du cycle 1 pour estimer une répartition prévisionnelle entre groupes ALPHA FR et ALPHA DE à des fins de planification exclusivement, sans préjuger des décisions d'orientation qui seront prises par les parents ;
- conception d'un projet d'organisation scolaire théorique pour le niveau C2.1 ;
- identification des ressources nécessaires pour assurer les cours dans les groupes ALPHA ;
- recensement des locaux et salles nécessaires pour les groupes différenciés ;
- évaluation d'un éventuel écart entre les infrastructures existantes et les besoins projetés ;

- préparation d'échanges avec les communes en cas de besoins supplémentaires en locaux ou en ressources humaines.

Ces simulations ont également pour but d'initier ou de renforcer des réflexions essentielles, telles que :

- au cycle 1, la pratique de l'orientation vers la langue d'alphabétisation et l'utilisation des outils d'aide à la décision d'orientation ;
- au cycle 2, la réflexion sur l'organisation des mathématiques (en groupes ALPHA ou en groupe-classe), en lien avec les ressources disponibles ;
- au cycle 2 et au-delà, les premiers pas vers une organisation scolaire collaborative fondée sur la complémentarité des forces au sein des équipes pédagogiques.

Les simulations d'organisation scolaire en vue de la mise en œuvre de la réforme ne peuvent donner que des résultats approximatifs. En effet, plusieurs facteurs influencent fortement la situation réelle au moment de la planification :

- dans la plupart des communes, le nombre d'élèves par cohorte varie d'une année à l'autre ;
- la composition linguistique et socioculturelle des cohortes évolue ;
- de nombreuses communes connaissent une croissance démographique continue, qui reste difficile à prévoir avec précision.

Ces simulations ont donc une valeur indicative. Elles permettent avant tout de sensibiliser les acteurs concernés aux implications organisationnelles de la réforme, et d'amorcer une réflexion concrète à l'échelle locale.

Promotion des formations et du matériel didactique au niveau local

Pour accompagner les écoles dans la préparation de la réforme, les directions de région peuvent jouer un rôle actif dans la diffusion des ressources pédagogiques et des offres de formation existantes ou à venir.

Plusieurs matériels didactiques spécifiques au cycle 1 sont à disposition des écoles ou en phase de finalisation. Ces outils ont été développés pour soutenir les pratiques pédagogiques dans le domaine de développement et d'apprentissage « Langage, langue luxembourgeoise, éveil aux langues et préparation aux langues d'alphabétisation » :

- Sila : matériel pour le développement de la conscience phonologique en langue luxembourgeoise ;
- Jeux d'écoute avec Sila / « Lauschterwee mam Sila » : application multilingue (luxembourgeois, français, allemand), qui permet un travail différencié et accessible en autonomie ou en petits groupes ;
- « Sproochekëscht » : boîte à outils linguistique comprenant des activités qui peuvent être réalisées en luxembourgeois, en français ou en allemand ;
- « Zack a lass » : classeur et livret d'élève avec des activités pour l'apprentissage du geste et la coordination du mouvement.

La diffusion de ces matériels permet au personnel enseignant de se familiariser avec les approches pédagogiques sur lesquelles repose la réforme et de se les approprier progressivement dans leur pratique quotidienne.

Parallèlement, les directions de région peuvent encourager la participation des enseignant(e)s aux formations suivantes :

- formations proposées par l'IFEN sur le développement langagier, la conscience phonologique et sur l'orientation vers la langue d'alphabétisation ;
- journées nationales « ALPHA – zesumme wuessen ».

Organisation scolaire

Les choix organisationnels présentés ci-après découlent directement de la conception élargie de l'alphabétisation retenue par la réforme, fondée sur la sécurité linguistique et la réussite de tous les élèves.

Continuité des équipes pédagogiques

Conformément à l'article 4 de la loi modifiée du 6 février 2009 relative à l'organisation de l'enseignement fondamental, la continuité et la stabilité des équipes pédagogiques au sein d'un cycle doivent être garanties. Cette continuité est également reprise dans la circulaire de printemps émise chaque année par le ministère.

Afin de faciliter la constitution des équipes pédagogiques, la répartition des postes s'effectue selon le principe suivant : sauf demande motivée de leur part, les titulaires de classe accompagnent leur groupe d'élèves durant les deux années du cycle. Toute demande de changement doit être formulée par écrit et adressée au conseil communal ou au comité du syndicat scolaire intercommunal compétent.

Règlement d'occupation des postes

Chaque commune applique son propre règlement d'occupation des postes (ROP), qui définit les modalités d'attribution des postes et des fonctions au sein des écoles.

Lors de leur formation initiale, les enseignant(e)s sont formé(e)s à l'alphabétisation dans une des deux langues du système, généralement en fonction du pays où ils (elles) ont poursuivi leurs études. Ainsi, certain(e)s enseignant(e)s sont préparé(e)s à l'alphabétisation en allemand, d'autres à l'alphabétisation en français. Pour le personnel enseignant qui souhaite élargir ou renforcer ses compétences en matière d'alphabétisation en allemand ou en français, des formations spécifiques sont proposées par l'IFEN. Ces formations sont accessibles indépendamment du règlement d'occupation des postes en vigueur dans la commune. Si besoin, l'équipe du Service de l'enseignement fondamental peut accompagner les communes souhaitant adapter leur ROP afin de mieux tenir compte des exigences de la réforme.

À moyen terme, les étudiant(e)s suivant la formation initiale à l'Université du Luxembourg seront formé(e)s à l'alphabétisation dans les deux langues d'enseignement, afin de répondre aux besoins engendrés par la réforme.

Mixité des élèves alphabétisés en français et en allemand

Comme l'indique le nom de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen », la mixité des élèves est un principe central. La volonté politique affirmée est de faire apprendre et grandir ensemble des élèves issus de milieux linguistiques et culturels divers, dans une logique d'ouverture, de cohésion et de respect de la pluralité. Il ne s'agit en aucun cas de créer deux filières parallèles ou séparées selon la langue d'alphabétisation — et donc, indirectement, selon l'origine linguistique des élèves.

Si le principe général repose sur la constitution de classes mixtes regroupant des élèves ayant opté pour des langues d'alphabétisation différentes, il est cependant nécessaire de prévoir une certaine flexibilité dans les situations où les effectifs sont trop réduits pour garantir une mixité langagière, afin de préserver l'intérêt pédagogique et le bien-être des élèves.

Dans les écoles ne disposant que d'une seule classe au niveau concerné, tous les élèves restent réunis dans le même groupe-classe. Ils rejoignent leurs groupes ALPHA respectifs pour les apprentissages organisés selon la langue d'alphabétisation choisie.

Lorsque le nombre d'élèves ayant choisi une même langue d'alphabétisation est très faible par rapport au nombre de classes du niveau concerné, leur répartition est organisée de manière à éviter, dans la mesure du possible, l'isolement d'un élève et à préserver l'intérêt pédagogique et le bien-être des enfants. Il peut ainsi être pertinent de regrouper plusieurs élèves ayant choisi la même langue d'alphabétisation dans une même classe plutôt que de les répartir individuellement entre toutes les classes du niveau.

La solution retenue est appréciée au cas par cas par l'équipe pédagogique, en concertation avec le comité d'école et la direction de région. Elle tient compte notamment de la composition globale des classes, des besoins des élèves et des contraintes organisationnelles locales.

Lorsque, malgré l'examen des différentes possibilités d'organisation, la mixité linguistique ne peut être assurée dans des conditions pédagogiquement pertinentes, une classe composée exclusivement d'élèves ayant choisi la même langue d'alphabétisation peut exceptionnellement être constituée, après concertation avec la direction de région.

Fonctionnement des groupes de langues et des classes

Groupes de langues

Aux cycles 2 et 3, l'enseignement s'organise autour de deux groupes linguistiques distincts pour certains domaines de développement et d'apprentissage :

- un groupe ALPHA DE (alphabétisation en allemand) ;
- un groupe ALPHA FR (alphabétisation en français).

Les élèves sont orientés vers l'un de ces groupes en fonction de leur situation linguistique et conformément à la décision d'orientation prise par leurs parents au cycle 1.

Les domaines de développement et d'apprentissage suivants sont enseignés dans les groupes ALPHA :

- alphabétisation (lecture, écriture, compréhension et expression orales) ;
- apprentissage des langues allemande et française ;
- mathématiques (selon le modèle d'organisation choisi par l'équipe pédagogique).

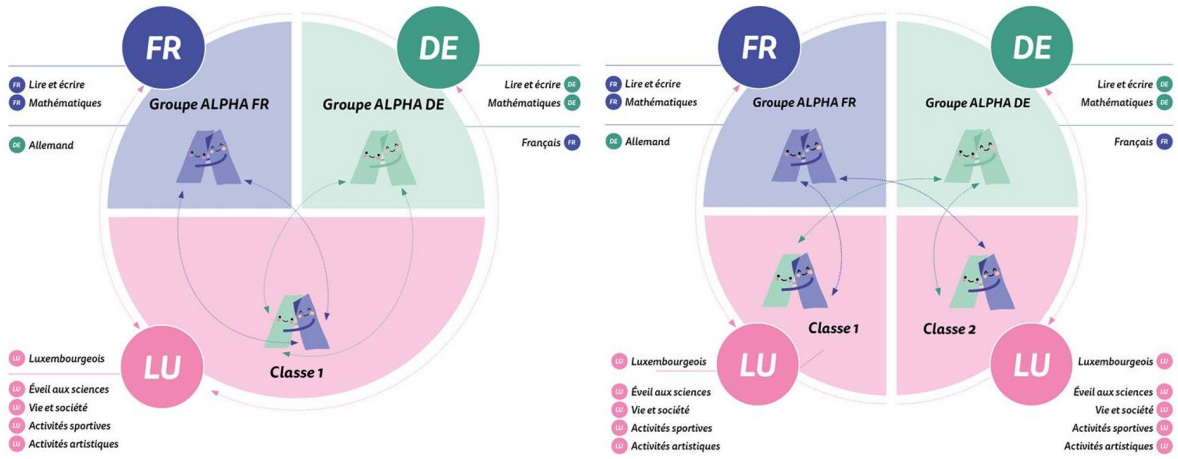

Figure 15 : Fonctionnement des classes et des groupes de langues (2025) : MENJE (identique aux figures 3 et 13)

Enseignement des mathématiques

Des groupes distincts peuvent être créés pour les mathématiques, en fonction de la langue d'alphabétisation, en prenant en compte les réalités locales et lorsque cela est jugé pédagogiquement pertinent. Cette disposition permet de garantir la clarté conceptuelle et l'accessibilité linguistique de l'enseignement des mathématiques, tout en laissant une marge d'appréciation aux équipes pédagogiques.

Aux cycles 2 et 3, deux approches sont possibles :

- enseigner les mathématiques dans les deux groupes linguistiques différenciés (groupe ALPHA DE et groupe ALPHA FR) ;
- enseigner les mathématiques en groupe-classe.

Chaque équipe pédagogique choisit le modèle le plus adapté aux besoins des élèves et au contexte pédagogique et organisationnel de l'école. Le choix retenu doit être cohérent d'un point de vue pédagogique et organisationnel.

À partir du cycle 4, les mathématiques sont systématiquement enseignées en groupe-classe, réunissant tous les élèves, quelle que soit leur langue d'alphabétisation initiale.

Le matériel bilingue « MATHI » reste la référence principale pour l'enseignement des mathématiques. Les trois langues officielles (luxembourgeois, allemand et français) peuvent être utilisées comme langues d'enseignement orales. Cette flexibilité permet aux enseignant(e)s d'adapter leur pratique pédagogique en fonction des besoins des élèves et du contexte linguistique local.

En ce qui concerne la langue écrite, les élèves ont la possibilité de choisir entre l'allemand et le français pour effectuer leurs exercices et répondre aux évaluations. Cette approche est également appliquée dans les épreuves communes ainsi que dans les épreuves standardisées (ÉpStan), où les élèves peuvent opter pour la version linguistique qui leur convient le mieux — comme c'est déjà le cas à l'heure actuelle.

Autres domaines de développement et d'apprentissage

Les autres domaines de développement et d'apprentissage sont enseignés en groupe-classe, notamment :

- Éveil aux sciences, sciences humaines et naturelles ;
- Langue luxembourgeoise ;
- Vie en commun et valeurs – Vie et société ;
- Éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, les arts et la musique ;
- Expression corporelle, psychomotricité, sports et santé.

Dans les domaines de développement et d'apprentissage relatifs aux mathématiques, à l'éveil aux sciences, aux sciences naturelles et humaines, au cours vie et société, à l'expression corporelle, à la psychomotricité, aux sports et à la santé, à l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, aux arts et à la musique, les trois langues officielles (luxembourgeois, allemand et français) peuvent être utilisées comme langues d'enseignement orales. Cette flexibilité permet aux enseignant(e)s d'adapter leur pratique pédagogique en fonction des besoins des élèves et du contexte linguistique local.

Les supports écrits remis aux élèves sont disponibles dans les deux langues d'alphabétisation, à l'exception du domaine de développement et d'apprentissage de la langue luxembourgeoise, où tous les supports sont en luxembourgeois.

Des activités ou projets peuvent également mobiliser plus particulièrement l'allemand ou le français, lorsque cela est pertinent au regard des objectifs d'apprentissage. Cette approche contribue au développement progressif des compétences plurilingues des élèves.

Cas de figure d'organisations scolaires

Les écoles fondamentales présentent une grande diversité d'organisations, en fonction du nombre de classes par niveau, du profil linguistique des élèves et des ressources disponibles.

Les directions de région accompagnent les écoles dans la recherche de solutions adaptées à leur contexte. Voici quelques cas de figure spécifiques pouvant se poser dans le cadre de la réforme :

Répartition asymétrique entre groupes ALPHA

Dans certaines cohortes, la majorité des élèves est orientée vers une langue d'alphabétisation, laissant une minorité importante dans l'autre langue. Par exemple :

- une école compte deux classes de 18 élèves au cycle 2.1, avec 32 élèves orientés vers le français et 4 vers l'allemand.

Une organisation possible consiste, par exemple, à former trois groupes ALPHA (2 groupes ALPHA FR et 1 groupe ALPHA DE) pour les domaines de développement et d'apprentissage concernés, tout en maintenant l'enseignement des autres domaines de développement et d'apprentissage en classe.

Classe unique par niveau avec un élève isolé

Même lorsqu'un nombre très restreint d'élèves a choisi une langue d'alphabétisation différente de celle de la majorité de leurs condisciples, leur droit à suivre le parcours correspondant doit être garanti. L'organisation retenue vise toutefois à éviter, dans la mesure du possible, l'isolement durable d'un élève. Différentes solutions peuvent être examinées, notamment le regroupement avec des élèves d'autres classes ou niveaux, l'organisation au niveau du cycle ou d'autres modalités adaptées au contexte local.

La solution est déterminée en tenant compte de l'intérêt pédagogique et du bien-être des élèves concernés. La direction de région peut accompagner l'école dans la recherche d'une solution adaptée.

Classes de cycle

Dans certains contextes, l'introduction ou le maintien de classes de cycle peut contribuer à une meilleure répartition des ressources et à une organisation plus souple. Ce type d'organisation reste facultatif, mais peut s'avérer avantageux pour les petites écoles.

Ces situations doivent être examinées individuellement par les directions de région, en concertation avec le Service de l'enseignement fondamental, afin de trouver des réponses organisationnelles cohérentes et adaptées.

Proximité des salles de classe et gestion des espaces

L'organisation scolaire liée à la réforme implique, dans de nombreux cas, l'existence de groupes ALPHA distincts pour l'enseignement des langues et, le cas échéant, des mathématiques. Cela suppose parfois l'utilisation de salles de différenciation supplémentaires, en particulier dans les écoles qui ne disposent que d'un nombre limité de salles de classe. Lorsqu'un espace supplémentaire est nécessaire pour un groupe à effectif réduit, il ne doit pas nécessairement présenter les dimensions d'une salle de classe ordinaire. Il doit

toutefois offrir des conditions adaptées au nombre d'élèves accueillis, aux activités pédagogiques prévues ainsi qu'aux exigences de sécurité et de bien-être.

Il est important de veiller à ce que les déplacements entre les différentes salles soient réduits au minimum et que les locaux utilisés soient proches les uns des autres. Cette proximité contribue au bon déroulement des apprentissages, à la sécurité des élèves et à la cohérence du fonctionnement pédagogique quotidien.

Pour les élèves pour lesquels les transitions ou changements de locaux constituent une difficulté particulière, l'organisation peut privilégier le maintien dans un environnement familier, tandis que l'autre groupe se déplace. Cette organisation limite les transitions et favorise un climat scolaire rassurant.

Les comités d'école, en concertation avec les autorités communales et la direction de région, sont invités à anticiper les besoins en locaux lors de la planification de l'organisation scolaire.

Il convient également de veiller, dans la mesure du possible, à limiter le nombre d'intervenants différents auprès d'un même groupe afin de préserver la stabilité des repères pédagogiques.

Taille des groupes de langues et organisation des classes

La réforme garantit à chaque élève le droit d'être alphabétisé dans la langue choisie, indépendamment du nombre d'élèves orientés vers cette langue. Il n'existe donc pas de seuil minimal pour la création d'un groupe ALPHA DE ou ALPHA FR. Même dans le cas où un seul élève opte pour une langue d'alphabétisation donnée, ce droit doit être respecté. L'absence de seuil minimal ne signifie toutefois pas que l'enseignement individuel constitue la solution à privilégier : lorsque cela est possible, des modalités de regroupement pédagogiquement pertinentes sont recherchées.

Cependant, dans une perspective de qualité pédagogique et d'organisation efficiente, il est préférable d'éviter les situations où des groupes très restreints doivent être créés. Plusieurs pistes peuvent alors être envisagées :

- regroupement d'élèves issus de plusieurs classes ou de plusieurs niveaux (dans le cadre de classes de cycle) ;
- mutualisation des ressources dans le cadre d'une organisation intercommunale ;
- le cas échéant, examen de l'organisation des ressorts scolaires dans les communes disposant de plusieurs écoles.

L'organisation scolaire doit tenir compte de la répartition des élèves par classe et par groupe ALPHA. Dans les situations où le contingent attribué ne permet pas une organisation fluide, une analyse individualisée sera menée par la direction de région et le Service de l'enseignement fondamental afin d'identifier des solutions adaptées.

Contrairement à certaines idées reçues, la réforme ne conduit pas automatiquement à une augmentation du nombre d'élèves par classe et de contingent. Elle peut cependant entraîner des déséquilibres entre les groupes ALPHA DE et ALPHA FR. L'expérience des écoles pilotes montre que la répartition linguistique peut varier fortement d'une année à l'autre.

Il est important de rappeler que le mode de calcul du contingent reste inchangé. Selon la configuration locale, la réforme peut être mise en œuvre avec les ressources et infrastructures existantes ou nécessiter des adaptations spécifiques. Toutefois, dans certaines écoles, ne disposant que d'une seule classe par niveau, par exemple, des ajustements spécifiques peuvent être nécessaires. Dans l'hypothèse où la prise en compte des nouvelles dispositions du règlement grand-ducal modifié entraînerait, dans le cadre de l'élaboration de l'organisation scolaire, des besoins accrus en ressources, la commune peut introduire une demande de besoins exceptionnels, conformément à l'article 38 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation

de l'enseignement fondamental, ainsi qu'à l'article 8 du règlement grand-ducal modifié du 18 février 2010 déterminant les modalités d'établissement du contingent de leçons attribuées aux communes et aux syndicats scolaires, et ce indépendamment du fait qu'il s'agisse de la première année de mise en œuvre de la réforme ou des années scolaires ultérieures.

La mise en œuvre d'ALPHA ne crée pas d'obligation de convertir les leçons d'appui pédagogique afin de couvrir d'éventuels besoins supplémentaires en ressources.

Organisation des horaires

La mise en œuvre de la réforme implique une organisation horaire plus complexe, notamment en raison de la création de groupes différenciés pour certains domaines de développement et d'apprentissage. Il ne sera pas nécessaire de construire des horaires entièrement parallèles. Seuls les cours de langues et, selon le modèle retenu par l'école, les mathématiques doivent être organisés simultanément pour les groupes ALPHA DE et ALPHA FR. Cela permet de garantir que les élèves d'un même niveau bénéficient du même nombre de leçons, tout en laissant une certaine souplesse pour le reste de l'emploi du temps.

Dans la pratique, les écoles disposant d'au moins deux classes par tranche d'âge organiseront leurs cours principaux (langues et, le cas échéant, mathématiques) en parallèle, tandis que les autres domaines de développement et d'apprentissage seront dispensés en groupe-classe. Il est donc tout à fait envisageable que deux classes aient des horaires légèrement différents pour les autres domaines de développement et d'apprentissage.

La planification horaire repose principalement sur la concertation des équipes pédagogiques et sur la coordination assurée par le (la) président(e) du comité d'école.

Des exemples concrets d'emplois du temps sont présentés dans la suite du chapitre afin d'illustrer la diversité des approches possibles.

Exemples d'emplois du temps

Afin d'illustrer les différents modèles d'organisation possibles, deux exemples concrets sont présentés ci-dessous. Ils sont tirés des écoles participant au projet pilote, chacune ayant adapté l'organisation horaire à son propre contexte.

Exemple 1 : École Nelly Stein (année scolaire 2022/2023)

Dans cette école, deux classes de cycle 2 fonctionnent en parallèle. Tous les domaines de développement et d'apprentissage sont répartis de manière identique dans les deux classes. Les domaines de développement et d'apprentissage enseignés dans les groupes ALPHA (langues, alphabétisation, mathématiques) sont organisés en parallèle, tandis que les autres domaines de développement et d'apprentissage sont enseignés en groupe-classe. Cette organisation permet une synchronisation optimale entre les groupes, facilitant la planification générale.

Groupe ALPHA FR + groupe-classe				
Lundi	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**
Mathématiques	Mathématiques	Natation / Education musicale	Vie et société	Eveil aux sciences
Allemand			Mathématiques	Mathématiques
Français	Mathématiques	Français	Mathématiques	Mathématiques
Français	Vie et société	Français	Français	Français
Français	Luxembourgeois	Français	Français	Français
Education sportive		Eveil aux sciences		Education artistique

Groupe ALPHA DE + groupe-classe				
Lundi	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**
Mathématiques	Mathématiques	Natation / Education musicale	Vie et société	Eveil aux sciences
Français	Mathématiques		Mathématiques	Mathématiques
Allemand	Mathématiques	Allemand	Mathématiques	Mathématiques
Allemand	Vie et société	Allemand	Allemand	Allemand
Allemand	Luxembourgeois	Allemand	Allemand	Allemand
Education sportive		Eveil aux sciences		Education artistique

Exemple 2 : École d'Oberkorn (année scolaire 2023/2024)

Dans cette école, deux classes fonctionnent en parallèle. L'enseignement des langues est organisé en groupes ALPHA, mais les mathématiques sont enseignées en groupe-classe. Les autres domaines de développement et d'apprentissage sont répartis selon une logique souple : les deux classes peuvent suivre des domaines de développement et d'apprentissage différents en parallèle (par exemple, une classe en éducation artistique pendant que l'autre suit un cours de sciences).

Groupe ALPHA FR				
Lundi	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**
Français	Français	Français	Français	Français
Français	Français	Français	Français	Mathématiques
	Mathématiques		Mathématiques	
Natation		Mathématiques		Mathématiques
Natation	Education artistique	Mathématiques	Allemand	Eveil aux sciences
	Education artistique		Vie et société	
Luxembourgeois		Eveil aux sciences		Education sportive
Education musicale		Eveil aux sciences		Vie et société

Groupe ALPHA DE				
Lundi	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**
Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand
Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Mathématiques
	Mathématiques		Mathématiques	
Natation		Mathématiques		Eveil aux sciences
Natation	Eveil aux sciences	Mathématiques	Français	Vie et société
	Eveil aux sciences		Mathématiques	
Vie et société		Luxembourgeois		Education artistique
Education musicale		Education sportive		Education artistique

Classes de cycle

La réforme « ALPHA – zesumme wuessen » n'impose pas la mise en place de classes de cycle. Toutefois, dans certaines situations, cette organisation peut constituer une solution adaptée pour répondre à certaines configurations d'effectifs et favoriser une organisation pédagogique flexible.

Les classes de cycle permettent, par exemple, de regrouper au sein d'une même classe des élèves de C2.1 et de C2.2, ce qui peut faciliter l'utilisation des ressources disponibles et offrir davantage de flexibilité dans l'organisation des groupes ALPHA.

Ce mode d'organisation peut également soutenir le travail collaboratif entre enseignant(e)s en favorisant le tutorat entre élèves et la différenciation pédagogique.

Les écoles qui optent déjà aujourd'hui pour les classes de cycle peuvent naturellement maintenir ce choix organisationnel. Dans les autres cas, cette option reste facultative, mais peut être envisagée ponctuellement en fonction des besoins locaux.

Allongements de cycle

Avant la fin de l'année scolaire en cours, les équipes pédagogiques se concertent afin de répartir les élèves bénéficiant d'un allongement de cycle en tenant compte de leurs besoins éducatifs.

Une réorganisation des classes lors du passage au cycle subséquent n'est envisagée que pour des raisons dûment justifiées. La constitution des groupes-classes tient compte de la nécessité d'assurer une certaine hétérogénéité ainsi que des profils et des besoins des élèves concernés.

La mise en œuvre progressive de la réforme peut conduire, pendant une phase transitoire, à la coexistence d'élèves ayant déjà bénéficié d'une orientation vers l'une ou l'autre langue d'alphabétisation et d'élèves issus de cohortes antérieures et donc ayant profité d'une alphabétisation en allemand. Les principes suivants s'appliquent aux différentes situations :

Situation de l'élève	Principe applicable	Conséquence pour le parcours linguistique
Allongement au cycle 1	Le choix de la langue d'alphabétisation est effectué selon les modalités prévues, indépendamment d'une éventuelle décision ultérieure d'allongement.	Le choix effectué reste en principe valable pendant l'année supplémentaire et détermine la poursuite du parcours.
Allongement d'un élève ayant déjà bénéficié de l'orientation « ALPHA – zesumme wuessen »	L'allongement ne remet pas en cause l'orientation linguistique déjà effectuée.	L'élève poursuit son parcours en ALPHA DE ou ALPHA FR, conformément au choix effectué.
Élève issu d'une cohorte antérieure à la généralisation de « ALPHA – zesumme wuessen »	L'élève peut accéder à un niveau où ALPHA est déjà généralisé sans avoir bénéficié auparavant du choix de la langue d'alphabétisation.	Les dispositions transitoires applicables déterminent son parcours. Lors du passage au C3.1 à partir de l'année scolaire 2029/2030, les élèves concernés ayant bénéficié d'un allongement au cycle 2 sont intégrés dans un groupe ALPHA DE.
Capacité d'accueil insuffisante	Le nombre d'élèves en allongement dépasse la capacité d'accueil de la ou des classes disponibles.	Un ajustement du contingent peut être envisagé après analyse de la situation par la direction de région, en concertation avec le Service de l'enseignement fondamental.

La disposition applicable aux élèves issus de cohortes antérieures constitue une mesure transitoire liée à la généralisation progressive de la réforme. Elle ne remet pas en cause le principe général du choix de la langue d'alphabétisation, applicable aux cohortes ayant bénéficié de la réforme et donc du nouveau processus d'orientation.

Cours d'accueil et élèves nouvellement arrivés

Les élèves qui intègrent l'enseignement fondamental au cours du cycle 2 ou du cycle 3 sans avoir suivi le cycle 1 dans le système luxembourgeois peuvent présenter des profils linguistiques très variés.

Dans ce cas, la langue d'alphabétisation (au cycle 2) ou la langue dominante de scolarisation (au cycle 3) est proposée en tenant compte :

- des critères définis pour le choix de la langue d'alphabétisation à la fin du cycle 1 ;
- des compétences linguistiques observées ;
- du contexte familial.

Les directions de région procèdent à une première analyse de la situation, en concertation avec l'équipe pédagogique et le Service d'intégration et d'accueil scolaire (SIA), le cas échéant.

Les parents reçoivent une proposition, accompagnée des explications nécessaires, et prennent la décision d'orientation finale en portant un choix éclairé sur la langue d'alphabétisation ou la langue dominante.

La possibilité de proposer deux voies linguistiques dans une école renforce la capacité du système à répondre à la diversité des profils et constitue un levier important pour une meilleure inclusion scolaire.

Réorganisation des classes lors du passage au cycle subséquent

Avec la mise en œuvre de la réforme, les élèves suivent un parcours linguistique défini à partir du cycle 2, selon leur langue d'alphabétisation. La constitution des groupes-classes aux cycles 2 et 3 doit tenir compte de cette orientation.

La composition des classes ne repose pas uniquement sur la langue d'alphabétisation. L'équipe pédagogique veille à constituer des groupes-classes hétérogènes en tenant compte des profils et des besoins des élèves. Une réorganisation lors du passage au cycle subséquent n'est envisagée que pour des raisons dûment justifiées. Le cas échéant, le principe d'hétérogénéité demeure déterminant dans la nouvelle répartition.

Infrastructures

Besoins en espaces liés à la réforme

La mise en œuvre progressive de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » implique une adaptation des infrastructures scolaires. Si certaines écoles disposent déjà des espaces nécessaires, d'autres pourraient avoir besoin de solutions complémentaires, notamment en ce qui concerne les salles utilisées pour les groupes ALPHA DE et ALPHA FR.

L'organisation des horaires parallèles entre groupes ALPHA (voir chapitre « Organisation des horaires »), ainsi que les déplacements fréquents entre les espaces (voir chapitre « Proximité des salles de classe »), exigent une réflexion globale sur l'agencement des locaux. Il ne s'agit donc pas uniquement de disposer d'un nombre suffisant de salles, mais aussi de garantir leur accessibilité et leur proximité.

Par ailleurs, la croissance démographique observée dans de nombreuses communes, combinée à une évolution continue du nombre d'élèves, rend les prévisions d'infrastructure d'autant plus complexes.

Évaluation des besoins

Un état des lieux détaillé est réalisé par les directions de région, en collaboration étroite avec les autorités communales, école par école. Cette évaluation tient compte :

- du nombre d'élèves alphabétisés dans chaque langue ;
- de l'organisation scolaire choisie ;
- des dimensions et de l'agencement des salles disponibles.

Dans de nombreux cas, les groupes ALPHA pourront être constitués sans nécessiter de salle supplémentaire.

Lorsqu'un espace supplémentaire est nécessaire pour un groupe à effectif réduit, il ne doit pas nécessairement présenter les dimensions d'une salle de classe ordinaire. Il doit toutefois offrir des conditions adaptées au nombre d'élèves accueillis, aux activités pédagogiques prévues ainsi qu'aux exigences de sécurité et de bien-être.

Les besoins supplémentaires en locaux dépendent de la taille des cohortes, de la répartition entre les groupes ALPHA, de l'organisation retenue pour les mathématiques ainsi que des infrastructures existantes. Lorsqu'ils apparaissent, ces besoins se développent progressivement au rythme de la généralisation de la réforme aux différents niveaux. Ils doivent dès lors être évalués école par école, sur la base de simulations régulièrement actualisées.

Année scolaire	C1.2	C2.1	C2.2	C3.1	C3.2	C4.1	C4.2
2026/27	✓	-	-	-	-	-	-
2027/28	✓	✓	-	-	-	-	-
2028/29	✓	✓	✓	-	-	-	-
2029/30	✓	✓	✓	✓	-	-	-
2030/31	✓	✓	✓	✓	✓	-	-
2031/32	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-
2032/33	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Échange avec les communes

Les autorités communales sont invitées à anticiper les éventuels besoins en infrastructures en étroite concertation avec les écoles et les directions de région. Il leur est notamment recommandé de :

- procéder à une analyse préalable de leurs écoles ;
- planifier les éventuels aménagements nécessaires ;
- envisager, lorsque cela est pertinent et compatible avec les exigences applicables, des solutions temporaires comme l'utilisation partagée de locaux du SEA (Service d'éducation et d'accueil) ou l'installation de constructions modulaires.

Lors de la planification ou de la construction de nouvelles écoles, il conviendra de tenir compte des exigences spécifiques de la réforme. Il est recommandé de prévoir des espaces de différenciation flexibles, de dimensions variées, situés à proximité immédiate des salles de classe principales et facilement accessibles.

Exemples de simulations d'organisation

Afin d'appuyer les réflexions sur les infrastructures, les directions de région développent des modélisations d'organisation scolaire. Celles-ci se basent sur les cohortes existantes (cycle 1.1 ou cycle 1.2) afin d'anticiper les répartitions futures et les besoins qui en découlent. Ces simulations seront poursuivies et actualisées au cours des prochaines années en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de la réforme.

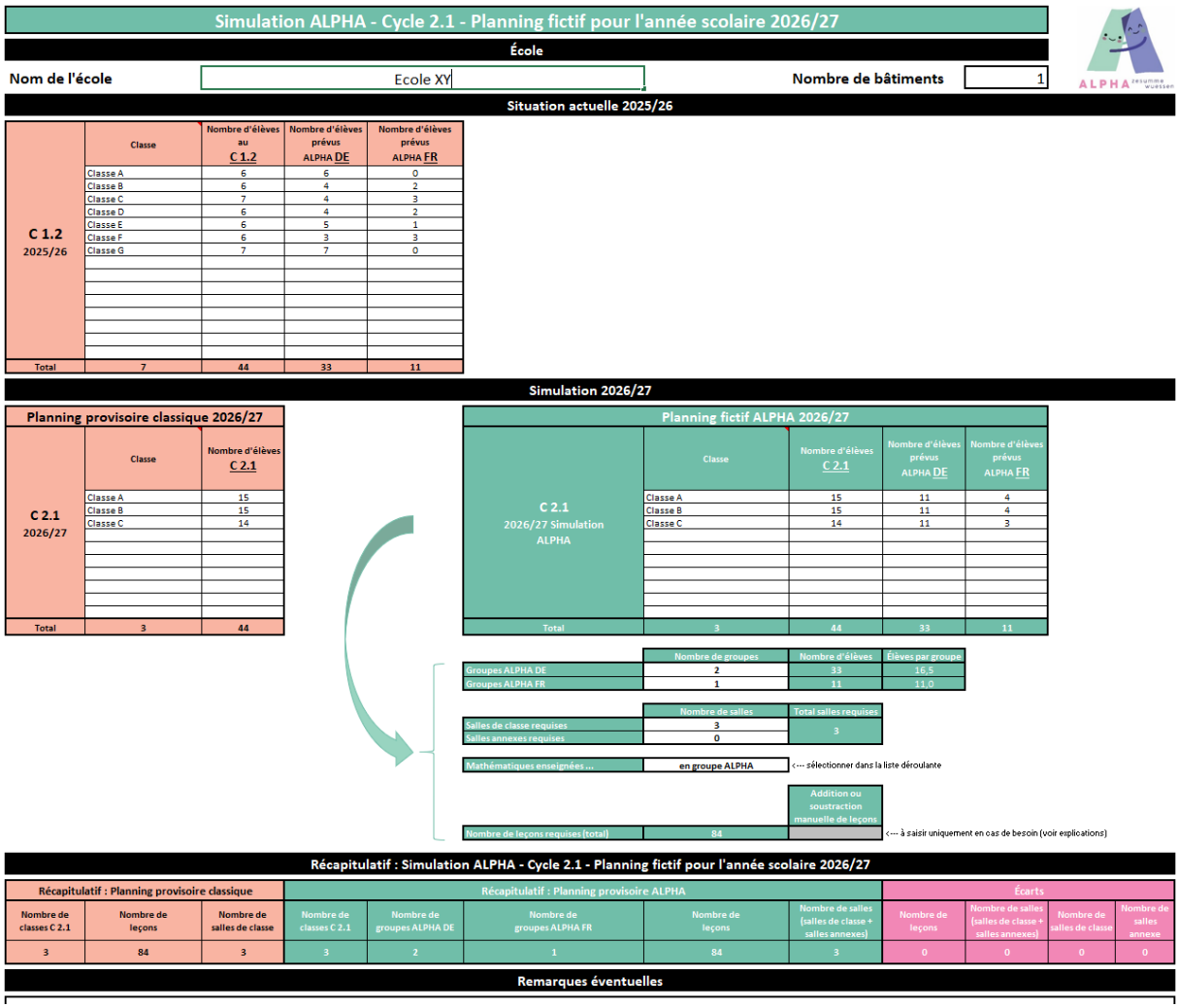

Simulation ALPHA - Cycle 2.1 - Planning fictif pour l'année scolaire 2026/27

École

Nom de l'école: Ecole XY — Nombre de bâtiments: 1

Situation actuelle 2025/26

C 1.2 2025/26

Classe	Nombre d'élèves au C 1.2	Nombre d'élèves prévus ALPHA DE	Nombre d'élèves prévus ALPHA FR
Classe A	6	6	0
Classe B	6	4	2
Classe C	7	4	3
Classe D	6	4	2
Classe E	6	5	1
Classe F	6	3	3
Classe G	7	7	0
Total	7	44	33	11

Simulation 2026/27

Planning provisoire classique 2026/27

C 2.1 2026/27

Classe	Nombre d'élèves C 2.1
Classe A	15
Classe B	15
Classe C	14
Total	3	44

Planning fictif ALPHA 2026/27

C 2.1 2026/27 Simulation ALPHA

Classe	Nombre d'élèves C 2.1	Nombre d'élèves prévus ALPHA DE	Nombre d'élèves prévus ALPHA FR
Classe A	15	11	4
Classe B	15	11	4
Classe C	14	11	3
Total	3	44	33	11

	Nombre de groupes	Nombre d'élèves	Élèves par groupe
Groupes ALPHA DE	2	33	16,5
Groupes ALPHA FR	1	11	11,0

	Nombre de salles	Total salles requises
Salles de classe requises	3	3
Salles annexes requises	0	

Mathématiques enseignées ... : en groupe ALPHA <--- sélectionner dans la liste déroulante

		Addition ou soustraction manuelle de leçons
Nombre de leçons requises (total)	84	<--- à saisir uniquement en cas de besoin (voir explications)

Récapitulatif : Simulation ALPHA - Cycle 2.1 - Planning fictif pour l'année scolaire 2026/27

Récapitulatif : Planning provisoire classique			Récapitulatif : Planning provisoire ALPHA					Écarts			
Nombre de classes C 2.1	Nombre de leçons	Nombre de salles de classe	Nombre de classes C 2.1	Nombre de groupes ALPHA DE	Nombre de groupes ALPHA FR	Nombre de leçons	Nombre de salles (salles de classe + salles annexes)	Nombre de leçons	Nombre de salles (salles de classe + salles annexes)	Nombre de salles de classe	Nombre de salles annexe
3	84	3	3	2	1	84	3	0	0	0	0

Remarques éventuelles

Simulation ALPHA - Cycle 2.1 - Planning provisoire pour l'année scolaire 2027/28

Nom de l'école

Nom de l'école	Ecole X	Nombre de bâtiments	1

Situation actuelle 2025/26

	Classe	Nombre d'élèves au C 1.1	Nombre d'élèves prévus ALPHA DE	Nombre d'élèves prévus ALPHA FR
C 1.1 2025/26	Classe A	7	2	5
	Classe B	8	2	6
	Classe C	5	1	4
	Classe D	7	2	5
	Classe E	7	2	5
Total	5	34	9	25

Simulation 2027/28

Planning fictif classique 2027/28

	Classe	Nombre d'élèves C 2.1
C 2.1 2027/28	Classe A	17
	Classe B	17
Total	2	34

Planning provisoire ALPHA 2027/28

	Classe	Nombre d'élèves C 2.1	Nombre d'élèves prévus ALPHA DE	Nombre d'élèves prévus ALPHA FR
C 2.1 2027/28 Simulation ALPHA	Classe A	17	4	13
	Classe B	17	5	12
Total	2	34	9	25

	Nombre de groupes	Nombre d'élèves	Élèves par groupe
Groupes ALPHA DE	1	9	9,0
Groupes ALPHA FR	2	25	12,5

	Nombre de salles	Total salles requises
Salles de classe requises	2	3
Salles annexes requises	1	

Mathématiques enseignées ... : en groupe ALPHA <--- sélectionner dans la liste déroulante

	Addition ou soustraction manuelle de leçons	
Nombre de leçons requises (total)	72	<--- à saisir uniquement en cas de besoin (voir explications)

Récapitulatif : Simulation ALPHA - Cycle 2.1 - Planning provisoire pour l'année scolaire 2027/28

Récapitulatif : Planning provisoire classique			Récapitulatif : Planning provisoire ALPHA					Écarts			
Nombre de classes C 2.1	Nombre de leçons	Nombre de salles de classe	Nombre de classes C 2.1	Nombre de groupes ALPHA DE	Nombre de groupes ALPHA FR	Nombre de leçons	Nombre de salles (salles de classe + salles annexes)	Nombre de leçons	Nombre de salles (salles de classe + salles annexes)	Nombre de salles de classe	Nombre de salles annexe
2	56	2	2	1	2	72	3	16	1	0	1

Remarques éventuelles

Budget

Les adaptations liées à la réforme peuvent, selon les situations locales, avoir des incidences sur les budgets communaux. Celles-ci peuvent notamment concerner :

- l'aménagement ou, lorsque cela s'avère nécessaire, la création d'espaces supplémentaires ;
- l'acquisition de mobilier scolaire et de matériel pédagogique ;
- l'adaptation ou l'extension des ressources disponibles dans les bibliothèques scolaires.

L'ampleur de ces besoins dépend de l'organisation existante de chaque école et doit être appréciée dans le cadre du dialogue entre les autorités communales, les écoles et les directions de région.

Formations, développement professionnel et information

La mise en œuvre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » s'accompagne d'une offre étendue de formations et de dispositifs d'accompagnement à destination du personnel enseignant, des directions de région, des comités d'école, des coordinateurs et coordinatrices de cycle et des membres de l'ESEB. Ces formations visent à renforcer les compétences pédagogiques, linguistiques et organisationnelles nécessaires à une mise en œuvre réussie de la réforme.

Formations pour le personnel enseignant

L'Institut de formation de l'éducation nationale (IFEN) propose une offre de formation régulièrement actualisée afin d'accompagner la mise en œuvre de « ALPHA – zesumme wuessen ». Elle comprend notamment des formations consacrées au développement langagier et au plurilinguisme, à l'orientation vers la langue d'alphabétisation ainsi qu'aux approches didactiques liées à l'alphabétisation en allemand et en français.

Des formations peuvent également être proposées en fonction des besoins spécifiques des cycles, des équipes pédagogiques et des différentes phases de généralisation de la réforme. L'offre actualisée peut être consultée sur le site de l'IFEN.

Une formation spécifique à l'orientation vers la langue d'alphabétisation est proposée. Elle aborde les trajectoires langagières des élèves et les critères à prendre en compte pour accompagner les parents.

À noter :

La participation à une formation spécifique ALPHA ne constitue pas une condition pour enseigner dans un groupe ALPHA FR ou ALPHA DE. Le personnel enseignant est néanmoins encouragé à recourir aux offres de formation et d'accompagnement correspondant à ses besoins professionnels.

En complément, des formations destinées aux membres de l'ESEB ont été mises en place. Dans le cadre des stages des instituteur(trice)s-stagiaires et des employé(e)s de la carrière B1. Des offres spécifiques peuvent également être proposées aux membres des ESEB ainsi qu'aux personnels en formation ou en stage.

Mise à disposition des contenus

Des ressources de formation accessibles de manière asynchrone complètent l'offre en présentiel. Des séquences filmées et des visites virtuelles permettent notamment d'observer les démarches pédagogiques mises en œuvre dans les écoles pilotes et de se familiariser avec les pratiques liées aux différents parcours d'alphabétisation. Ces ressources sont disponibles sur IFEN INSPIRE.

Hospitations

Des hospitations sont proposées dans les écoles ayant acquis une expérience dans la mise en œuvre de « ALPHA – zesumme wuessen ». Elles permettent au personnel enseignant, aux directions de région et aux président(e)s des comités d'école d'observer les pratiques pédagogiques, d'échanger avec les équipes de terrain et de bénéficier de leur expérience.

Ces hospitations s'inscrivent dans une logique de développement professionnel entre pairs (« peer to peer ») soutenue par l'IFEN.

Formations adaptées aux besoins des équipes

En fonction des besoins identifiés localement, les écoles et les directions de région peuvent également solliciter des formations adaptées à leur contexte. Celles-ci permettent d'approfondir des questions pédagogiques ou organisationnelles spécifiques et de soutenir les équipes dans les différentes étapes de la mise en œuvre de la réforme.

Concertation au sein des écoles

Les équipes pédagogiques préparent la mise en œuvre de la réforme dans le cadre de leurs réunions de cycle. Le comité d'école, en vertu de l'article 40 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, peut également y participer. Il contribue à :

- l'élaboration de l'organisation scolaire de l'école ;
- la définition des besoins en formation continue du personnel ;
- l'approbation de l'utilisation du matériel didactique.

Les équipes pédagogiques peuvent aussi solliciter les instituteur(trice)s spécialisé(e)s en développement scolaire (I-DS) pour accompagner ce processus.

Accompagnement par les I-DS

« ALPHA – zesumme wuessen » constitue un exemple concret de développement scolaire, c'est pourquoi les instituteur(trice)s spécialisé(e)s en développement scolaire (I-DS) y sont étroitement associés.

Les I-DS peuvent accompagner les écoles dans la réflexion sur la mise en œuvre de la réforme, l'élaboration d'une organisation scolaire adaptée ainsi que le suivi des objectifs retenus.Les écoles ont par ailleurs la possibilité d'inscrire la mise en œuvre de « ALPHA – zesumme wuessen » comme objectif unique dans leur plan de développement scolaire (PDS), renforçant ainsi sa cohérence pédagogique.

Journées nationales « ALPHA – zesumme wuessen »

Depuis l'année scolaire 2022/23, des journées « ALPHA – zesumme wuessen » sont organisées chaque année. Elles sont dédiées au partage d'expériences et à la mise en réseau des professionnels impliqués dans la réforme.

Journées organisées dans le cadre de « ALPHA – zesumme wuessen » :

- 18 novembre 2025 : Cycle 1 (Forum Geesseknäppchen) ;
- 28 avril 2026 : Cycles 1 et 2 (Athénée de Luxembourg) ;
- 7 mai 2026 : I-EBS et membres de l'ESEB (Edupôle Walferdange).

Prochaines journées :

- 17 novembre 2026 : Journée « ALPHA – zesumme wuessen », centrée sur la valorisation des trois langues d'enseignement comme une richesse pour les apprentissages. (Forum Geesseknäppchen) ;
- 18 mai 2027 : Kick-off du matériel didactique pour les groupes ALPHA du cycle 2.1 ;
- 16 novembre 2027 : Journée « ALPHA – zesumme wuessen » pour le cycle 3 (Forum Geesseknäppchen).

Ressource centrale : le site alpha.script.lu

Le site alpha.script.lu constitue le point de référence principal pour toutes les informations relatives à la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » et dispose de deux accès, l'un pour les parents et l'autre pour le personnel enseignant. Les deux sont toutefois librement accessibles et proposent, entre autres :

- des vidéos explicatives sur la réforme et le fonctionnement des classes et des groupes de langues ;
- des vidéos tournées dans les écoles pilotes, illustrant les pratiques pédagogiques mises en œuvre ;
- des témoignages d'enseignant(e)s, de parents et d'acteurs de terrain sur leur expérience du projet ;
- des actualités liées à la réforme, y compris les prochaines étapes et événements ;
- l'ensemble des documents officiels relatifs à la réforme (flyer, FAQ, factsheet, rapports d'évaluation, etc.) ;
- les articles de presse traitant de la réforme ;
- les questions parlementaires et documents issus du processus législatif en lien avec la réforme ;
- des outils de communication à destination des directions de région, des comités d'école, des communes et des parents.

Ce site est régulièrement mis à jour et permet à tous les acteurs concernés de suivre l'évolution de « ALPHA – zesumme wuessen » et de consulter les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

Glossaire

Termes	Définition
Alphabétisation	Processus par lequel l'élève apprend à lire, à écrire et à utiliser les nombres. Dans le cadre de la réforme, ce processus débute dans une langue que l'élève comprend, afin de faciliter les apprentissages.
Langue d'alphabétisation	Langue (allemand ou français) dans laquelle l'élève est alphabétisé à partir du cycle 2, conformément au choix effectué par les parents à l'issue du processus d'orientation au cycle 1.
Parents	Les parents sont les titulaires de l'autorité parentale. Sur la base de la recommandation de l'équipe pédagogique et des échanges avec le personnel enseignant, ils choisissent la langue d'alphabétisation de leur enfant.
Classe / Groupe-classe	Ensemble d'élèves partageant une organisation commune d'apprentissage. Les élèves peuvent être regroupés dans un groupe-classe, même s'ils suivent un parcours linguistique différencié. Il s'agit donc d'un « groupe mixte », constitué d'élèves qui sont ou ont été alphabétisés en français et d'élèves qui sont ou ont été alphabétisés en allemand.
Groupe ALPHA DE / groupe ALPHA FR	Groupes constitués aux cycles 2 et 3 selon la langue d'alphabétisation pour l'enseignement des langues. Selon l'organisation retenue par l'école, les mathématiques peuvent également être enseignées dans ces groupes. On distingue les groupes ALPHA DE, composés d'élèves alphabétisés en allemand, et les groupes ALPHA FR, composés d'élèves alphabétisés en français.
Classe de cycle	Classe regroupant des élèves de différents niveaux d'un même cycle. Cette forme d'organisation existe indépendamment de la réforme ALPHA et peut, selon le contexte local, offrir une flexibilité supplémentaire pour l'organisation des apprentissages et des groupes ALPHA.
Domaine de développement et d'apprentissage	Expression des textes légaux et réglementaires qui regroupe des objectifs et contenus liés à un champ de compétence (ex. : éveil aux sciences, sports, arts, musique etc.). Cette expression remplace les termes « branche », « discipline », etc.
ALPHA – zesumme wuessen	Nom de la réforme introduite à partir de 2026/27. Elle vise à permettre une alphabétisation différenciée tout en maintenant la mixité des élèves et en favorisant l'égalité des chances.
Orientation au cycle 1	Processus d'observation, d'échange et de concertation qui conduit, au début du 5e trimestre du cycle 1 et au plus tard avant le congé de Carnaval, au choix par les parents de la langue

	d'alphabétisation de leur enfant, sur la base d'une recommandation de l'équipe pédagogique.
Conscience phonologique	Capacité à percevoir et manipuler les sons de la langue parlée. Compétence essentielle à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.
Deuxième langue	Langue allemande ou française qui ne constitue pas la langue d'alphabétisation de l'élève. Elle est introduite selon une progression spécifique afin que tous les élèves développent progressivement des compétences dans les deux langues.
Éveil aux langues	Activités visant à développer une sensibilité aux langues et à leur diversité dès le cycle 1.
Enseignement différencié	Organisation pédagogique qui prend en compte les besoins et les profils des élèves, dans le cadre de la réforme notamment en fonction de leur langue d'alphabétisation.
Simulation d'organisation scolaire	Exercice de planification mené à l'échelle locale pour anticiper les besoins organisationnels liés à la réforme (espaces, regroupements, horaires, etc.).
Organisation scolaire	Structure globale mise en place dans une école pour garantir un enseignement adapté, tenant compte des groupes ALPHA, des horaires, des ressources et des infrastructures.

Annexes

Annexe 1 – Questionnaire en vue de l'orientation vers la langue d'alphabétisation

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Nom de l'enfant :

École : Matricule :

Questionnaire d'orientation dans le cadre du choix de la langue d'alphabétisation

Informations sur la situation linguistique au sein de la famille / de l'entourage

Famille linguistique	romane	germanique	autre
Première langue parent 1			
Première langue parent 2			
Langue utilisée par le parent 1 avec l'enfant			
Langue utilisée par le parent 2 avec l'enfant			
Langue de la famille			
Langue principale utilisée dans l'accueil de la petite enfance (crèche, assistant(e) parental(e), domicile, etc.)			
Langue principale utilisée dans l'accueil actuel (SEA, assistant(e) parental(e), domicile, etc.)			
Informations complémentaires			

Profil linguistique de l'enfant

Langue dominante	○ difficile à déterminer ○ sans ambiguïté → indiquez la langue	
Compétences langue dominante *Avis des parents*	*parler* →	
	comprendre →	
Quelle langue l'enfant préfère-t-elle/il parler ?		

Compétences dans les langues d'enseignement

Luxembourgeois	*parler* →	
	comprendre →	
☐ Intérêt pour des activités		
Français	*parler* →	
	comprendre →	
☐ Intérêt pour des activités		
Allemand	*parler* →	
	comprendre →	
☐ Intérêt pour des activités		
Observations		

Perspectives de la famille

Possibilités de soutien des parents dans l'apprentissage des langues	
Langue d'intégration des parents	
Projet des parents	

Recommandation de l'équipe pédagogique

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Numm vum Kand:

Schoul: Matricule:

Orientatiouns-Froebou am Kader vun der Wiel vun der Alphabetisatiounssprooch

Informatiounen zu der Sproochesituatioun an der Famill / am Ëmfeld

Sproochefamill	romanesch	germanesch	aner
Éischtsprooch Elterendeel 1			
Éischtsprooch Elterendeel 2			
Sprooch Elterendeel 1 mam Kand			
Sprooch Elterendeel 2 mam Kand			
Sprooch vun der Famill			
Haaptsprooch vun der fréikandlecher Betreiung (Crèche, Dagesmamm, doheem, ...)			
Haaptsprooch vun der aktueller Betreiung (SEA, Dagesmamm, doheem, ...)			
Weider Informatiounen			

Sproocheprofil vum Kand

Staark Sprooch	○ schwéier ze bestëmmen ○ eendäiteg → Sprooch uginn	
Kompetenze staark Sprooch *Aschätzung Elteren*	*schwätzen* →	
	verstoen →	
Wéi eng Sprooch schwätzt d'Kand am léifsten?		

Kompetenzen an de Schoulsproochen

Lëtzebuergesch	*schwätzen* →	
	verstoen →	
☐ Interessi fir Aktivitéiten		
Franséisch	*schwätzen* →	
	verstoen →	
☐ Interessi fir Aktivitéiten		
Däitsch	*schwätzen* →	
	verstoen →	
☐ Interessi fir Aktivitéiten		
Observatiounen		

Perspektive vun der Famill

Ënnerstëtzungsméiglechkeete vun den Elteren an de Sproochen	
Integratiounssprooch vun den Elteren	
Projet vun den Elteren	

Recommandatioun vun der Équipe pédagogique

2/2

Annexe 2 – Liste de critères pour le choix de la langue d'alphabétisation

La langue familiale de l'élève

- Quelle est la langue forte de l'élève ?
- Quelle(s) langue(s) l'élève parle-t-il à la maison ?
- Une des langues enseignées à l'école est-elle parlée dans la famille ou dans un autre lieu en dehors de l'école (maison relais, assistant parental, grands-parents, etc.) ?

Les compétences orales dans les langues de l'enseignement (LU, FR, DE)

- Comment évolue le développement langagier en luxembourgeois de l'élève ? En français ? En allemand, le cas échéant ?

La perspective des parents/de la famille

- Quelles sont les possibilités de soutien dans la famille/dans l'environnement de l'élève, s'il est alphabétisé en allemand respectivement en français ?
- Quelles sont les attentes des parents en matière de langue pour l'acquisition de la langue écrite ?
- Quel est leur « projet » (Family Language Policy) ?
- Quelle(s) langue(s) la famille utilise-t-elle principalement dans ses interactions sociales et son environnement quotidien ?

Annexe 3 – Décision d'orientation

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Décision d'orientation dans le cadre de l'alphabétisation

ANNÉE SCOLAIRE

Après concertation, l'équipe pédagogique propose pour votre enfant:

Nom

Prénom

Matricule

Cycle

École

une alphabétisation en:

Les représentants légaux prennent la décision que leur enfant soit alphabétisé(e) en:

☐ **allemand**
☐ **français**

Fait à ..... , le .....

Représentaux légaux:

Formulaire généré par SCOLARIA

Nom, Prénom: .....

SIGNATURE:

Nom, Prénom: .....

SIGNATURE:

Veuillez s.v.p retourner ce document **au plus tard** pour le ..... .

Conformément aux dispositions du RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute question relative à la protection des données, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante: dpo@men.lu